

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
9 ET 10 JANVIER 2020
(1ERE JOURNÉE)**

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
9 È 10 DI GHJENNAGHJU DI U 2020
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
9 ET 10 JANVIER 2020**

S O M M A I R E
Journée du 9 janvier 2020

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2020/E1/001 - Mise en œuvre effective du dispositif « Territoire Zéro chômeur de longue durée », posée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica Libera »** 7
- Question n° 2020/E1/006 - Projet de création d'un Institut « Paul BOCUSE », en partenariat avec le groupe ETTORI sur la commune de Grosseto-Prugna-Porticcio, posée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »** 11
- Question n° 2020/E1/003 - Studià hè liberta, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »** 15
- Question n° 2020/E1/005 - Organisation de la course « La Terre des Dieux » sur le parcours du GR20, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »** 18
- Question n° 2020/E1/002 - Recrutements en externe, posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per dumane »** 24
- Question n° 2020/E1/004 - Xylella Fastidiosa, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »** **RETIRÉE**

Mme Julia TIBERI, *secrétaire de séance*, appel nominal des conseillers

Le Président TALAMONI, ouverture séance

Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, *Président de l'Assemblée de Corse* **30**

Allocution de M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil Exécutif de Corse* **32**

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

Rapportu n^u 006 : Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu di trasportu marittimu di marcanzie è di passageri tra i porti di portivechju è prupia è u portu di marsiglia da u 1^{mu} di ferraghju di u 2020 à u 31 di dicembre di u 2020

Rapport n^o 006 : Conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Portivechju et Prupia et le port de Marseille du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif **33**

DISCUSSION GENERALE **47**

AMENDEMENTS **76**

VOTE du rapport **77**

**Projet de résolution concernant la création d'un Fonds d'urgence humanitaire
déposé conjointement par le Président du Conseil Exécutif et le Président de
l'Assemblée de Corse**

Présentation de la résolution **78**

DISCUSSION GENERALE **81**

AMENDEMENTS **85**

VOTE de la résolution **87**

MUZIONE / MOTIONS

MOTION n° 2020/E1/002 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse relative au soutien à l'intersyndicale des lycées agricoles de Corse

Présentation de la motion	88
DISCUSSION GENERALE	90
VOTE de la motion	92

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

Raportu n° 414 : Raportu d'infurmazione in quantu à u bilanci u di u Prughjettu Sociale

Rapport n° 414 : Rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du Prughjettu Sociale

Présentation du rapport du Conseil exécutif	92
DISCUSSION GENERALE	102
VOTE du rapport	104

Raportu n° 001 : Elaborazione di u regulamentu di l'aiuti è di l'azzione sociale è medicusociale di Corsica

Rapport n° 001 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	104
VOTE du rapport	111

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n^u 003 : Infurmazioni è discussioni in quantu à i novi abilitazioni attribuiti à u PADDUC da a leghji chi porta ingaghjamentu pa l'alloghju, l'accunciamentu è u numericu (ELAN)

Rapport n^o 003 : Information et discussion sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi portant engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 112

DISCUSSION GENERALE 119

VOTE du rapport 138

SVILUPPU ECONOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n^u 004 : Aiutà l'eseguimentu efficiente di u pattu quattru rilativu à a messa in opera di u fondu di lanciù di l'imprese nove

Rapport n^o 004 : Favoriser une exécution efficiente de l'accord-cadre relatif au déploiement du Fonds d'amorçage des entreprises nouvelles

Présentation du rapport du Conseil exécutif 139

VOTE du rapport 140

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n^u 002 : Cunvinzioni di partinariatu chi stabilisci i mudalità di u ricorsu di a Cullittività di Corsica à l'UGAP per cumprà veiculi, camiò, attrazzi è materiali diversi à mutori

Rapport n^o 002 : Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la Collectivité de Corse pour ce qui concerne l'achat de véhicules, poids-lourds, engins et matériels divers à moteurs

Présentation du rapport du Conseil exécutif 141

VOTE du rapport 143

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

Raportu n^u 005 : Assestu di u crucivia trà a RT 30 è l'anziana RD 208 nantu à u territoriu di e cumune d'Urtaca è di Lama

Rapport n° 005 : Aménagement du carrefour RT 30 - ex. RD 208 situé sur le territoire des communes d'Urtaca et de Lama

Présentation du rapport du Conseil exécutif **144**

VOTE du rapport **145**

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2020/E1/001 déposée par M. Jean-François CASALTA concernant la transparence des élus et candidats aux élections locales

Présentation de la motion **145**

(Examen de la motion reporté au vendredi 10 janvier) **148**

La séance est ouverte à 10 h 35 sous la présidence de Le Président TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer la séance des questions orales. Vous avez la parole.

QUESTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

* **Question n° 2020/E1/001** posée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Mise en œuvre effective du dispositif « Territoire Zéro chômeur de longue durée »**

Mme Rosa PROSPERI

Merci, M. le Président.

Ma question s'adresse au Président du Conseil exécutif

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il faudrait demander aux élus qui sont à la buvette de regagner l'hémicycle puisque notre séance a commencé, il faudrait garder la porte fermée de manière à ce que les éclats de rires ne pénètrent pas l'hémicycle. Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Rosa PROSPERI

Lors de la session de décembre 2019, la dernière de l'année donc, notre Assemblée a adopté le « cadre de référence pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse », qui affirmait notamment la volonté de la Collectivité de « s'impliquer fortement dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

Rappelant les travaux de la commission ad hoc, la délibération d'octobre 2018 qui a inscrit cette démarche dans le Plan précarité, ainsi que la délibération de février 2019 qui a décidé l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association nationale TZCLD, le rapport ajoutait que la Collectivité devait accompagner les territoires pour la deuxième étape du projet. Ma question porte précisément sur la nature de cet accompagnement.

Cette expérimentation, mise en place pour dix territoires sur cinq ans par la loi du 29 février 2016, fera en effet l'objet d'une deuxième phase d'expérimentation au printemps 2020 et concernera 50 territoires qui seront choisis par l'association TZCLD, après le vote de la loi.

En Corse, sept territoires ont fait acte de candidature auprès de l'association nationale TZCLD. Inutile de dire l'importance pour les territoires volontaires insulaires, d'avoir un dossier de candidature finalisé au plus tard en avril 2020, c'est-à-dire demain.

Il convient de rappeler que TZCLD est une sorte de label qui est attribué à la condition de suivre scrupuleusement la démarche qui consiste à opérer un diagnostic du territoire portant, premièrement, sur le recensement des besoins non satisfaits par le secteur commercial et, deuxièmement, par le recensement des personnes qui, dans le territoire, sont le plus éloignées de l'emploi et seraient volontaires pour l'expérimentation.

Ce diagnostic économique et social, ainsi que le recensement des volontaires et de leurs compétences, sont constitutifs du dossier de candidature qui doit ensuite être présenté à la commission nationale de l'association TZCLD.

Les territoires candidats en Corse, principalement des intercommunalités rurales, sont dépourvus des moyens nécessaires à la réalisation de ces critères.

Quelques mois seulement nous séparent de l'échéance.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais savoir quels sont les moyens effectifs qui sont mis en œuvre, en application de la délibération de décembre 2019, afin que les sept territoires corses candidats au label TZCLD puissent constituer un dossier conforme aux critères et être retenus pour la deuxième expérimentation ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. C'est Bianca FAZI qui répond pour le Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, Chère Rosa,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de faire un point d'étape dans la mise en œuvre du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Pour rappel, la démarche TZCLD doit se déployer selon 4 phases méthodologiques : la fabrique du consensus, la participation au diagnostic de territoire, la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, le recensement des travaux utiles et l'identification des entreprises à but d'emploi.

La Collectivité de Corse a donc mis en place une cellule d'appui aux territoires qui ont fait acte de candidature, qui intervient à divers niveaux en fonction de l'état d'avancement des dossiers. Elle participe notamment aux réunions de travail et aux comités locaux d'emploi.

Elle s'est rendue disponible auprès des communautés de communes de l'Alta Rocca, du Cap Corse, de Pasquale Paoli, du Sud Corse et de la ville de Bastia.

Une cellule de veille interne sur l'évolution de la démarche TZCLD, a également été mise en place pour une information actualisée et factuelle, dans l'attente d'une nouvelle loi instituant une 2ème étape d'expérimentation.

Par ailleurs, les services sociaux de la Collectivité sont également sensibilisés et mobilisés avec :

- L'acculturation, à «Territoires zéro chômeur», des assistantes sociales pour un engagement auprès des territoires émergents et la diffusion de l'information auprès des bénéficiaires ;

- La définition d'un portefeuille du public suivi, éligible à l'expérimentation qui représente potentiellement 270 personnes sur le secteur Bastia par exemple ;

- La mise en place d'informations collectives visant à chercher l'adhésion d'un certain nombre de bénéficiaires du RSA ;

□ L'organisation de réunions sur le public RSA pour une meilleure adhésion des suivis.

Le temps de fabrique du consensus, de diagnostic de territoire et d'identification des personnes privées durablement d'emploi est un temps long, au cours duquel les services de la Collectivité sont donc associés, chacun dans leur domaine d'expertise professionnelle (travailleurs sociaux, animateurs de territoire), afin de contribuer à cette phase préparatoire indispensable dans la conduite du projet.

L'exigence méthodologique est également une garantie de réussite du projet et d'appropriation par le porteur de projet de la démarche. Dans ce cadre, l'engagement de l'association TZCLD permet d'outiller les territoires en formation et en conseil.

Ce dispositif d'appui de la Collectivité est, quoi qu'il en soit, susceptible d'évoluer dès lors que la 2ème étape d'expérimentation sera adoptée dans le cadre d'un cahier des charges et des modalités d'évaluation des candidatures qui restent à déterminer.

Cependant, sur la mise en œuvre de cette deuxième phase d'expérimentation, que vous évoquez pour le printemps 2020, rien n'est moins sûr. Le Gouvernement n'a pas encore clarifié ses intentions quant à ce projet d'extension.

La loi prévoit en effet qu'une évaluation produite par un comité scientifique doit être remise au Parlement au cours du premier semestre 2021.

"La volonté du Gouvernement est d'étendre ce dispositif afin qu'il atteigne une taille suffisante pour permettre de l'évaluer de façon rigoureuse, dans une logique coût/bénéfice, conformément à l'esprit du législateur", peut-on lire dans une réponse de la Ministre du travail du 16 juillet 2019 à une question écrite qui portait sur l'élargissement de l'expérimentation à de nouveaux territoires.

À ce stade, l'élargissement à de nouveaux territoires ne semble donc pas garanti.

En revanche, dans l'attente, les collectivités peuvent dès à présent, porter des projets dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

L'insertion par l'activité économique et le projet TZCLD présentent en effet des logiques complémentaires évidentes et les services de la Collectivité de Corse ont une solide expérience de l'accompagnement des personnes en difficulté et notamment des bénéficiaires du RSA, que nous pouvons mettre à profit.

C'est le cas de la communauté de communes Pasquale Paoli qui est en train d'élaborer un projet innovant de création d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui devrait prendre la forme d'une entité juridique portant plusieurs ateliers chantiers d'insertion (ACI) répondant à des besoins collectifs non satisfaits sur le territoire et ayant vocation à accueillir et recruter des personnes privées durablement d'emploi. Cette SIAE pourrait porter une entreprise à but d'emploi (EBE) lorsque la 2ème loi sera votée.

Un travail resserré avec le relais local de l'association TZCLD reste à mener, en commun avec les territoires, afin de les aider dans la constitution de leur dossier de candidature qui devra mobiliser encore plus, à l'avenir, les ressources humaines de la Collectivité et nous y veillerons. Pour mémoire, il y a une réunion de la Commission ad hoc le 27 janvier.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

La question orale suivante est posée par beau Mme BOZZI. Vous avez la parole, chère collègue.

* **Question n° 2020/E1/006** posée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République-A Corsica indè a Republica » : **Projet de création d'un Institut « Paul BOCUSE », en partenariat avec le groupe ETTORI sur la commune de Grosseto-Prugna-Porticcio**

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,

Lors de la session des 26 et 27 avril 2018, vous avez présenté la feuille de route de l'Agence du Tourisme de la Corse de 2018 à 2021, détaillant les orientations de votre politique en faveur du tourisme, où ressort

clairement la volonté de positionner la destination Corse dans une logique d'excellence en matière de développement durable.

Le partenariat avec le Groupe ETTORI, solidement établi dans l'économie de l'île, avec l'Institut Paul BOCUSE, image de marque française internationalement reconnue, en vue de l'implantation d'un Institut en Corse, permet à la fois d'ambitionner l'excellence de cette formation et de se positionner dans un rayonnement plus largement méditerranéen.

L'Institut Paul BOCUSE sera en mesure de dispenser ses programmes diplômants en :

- Management International de l'Hôtellerie et de la Restauration,
- Arts Culinaires et Management de la Restauration.

Le cœur d'activité sera dédié à la formation initiale. Afin de lier étroitement apprentissage et expérience professionnelle, les programmes proposés intégreront des stages durant la haute saison.

Les méthodes pédagogiques privilégieront la mise en application pratique des techniques du métier et de son management autour du développement personnel, du leadership et de la dynamique de groupe.

Les programmes de formation professionnelle et continue seront quant à eux proposés durant la basse saison.

Ils permettront l'obtention de certificats d'initiation ou de perfectionnement et s'adresseront à des personnels de niveau exécutants, managers et dirigeants.

Dans tous les cas, le savoir-faire technique « à la française » reconnu internationalement, associé à l'attitude, la communication, l'analyse, la résolution des problématiques et le sens critique nécessaires à tous niveaux de responsabilité, feront des personnes formées, des professionnels « remarqués et remarquables » et des ambassadeurs de la Corse.

Un diplôme universitaire, voire une licence professionnelle pourrait être imaginée en partenariat avec l'Université de Corse.

Il est important de souligner que l'offre de formation à Bac+3 de la future école constituera une offre complémentaire à celle de l'université, puisque centrée sur l'hôtellerie-restauration et en arts culinaires.

La formation professionnelle et continue doit pouvoir répondre aux besoins de développement des compétences des saisonniers et attirer les demandeurs d'emploi. En ce sens, cette activité doit être intégrée à part entière dans le projet, aux côtés de la formation initiale.

A l'ouverture de l'école, le recrutement de 11 personnes dont 7 permanents est à envisager dans le golfe d'Ajaccio. L'évolution de l'activité nécessitera à court terme, de renforcer les équipes. A moyen terme, on assistera au doublement des effectifs. Ce sera là une opportunité de proposer des emplois permanents et vacataires en priorité à la population locale et insulaire, y compris au niveau de l'encadrement.

Cela doit être un objectif incontournable afin notamment de fédérer les contribuables autour du projet, et d'utiliser les subventions éventuelles au bénéfice direct de la population.

J'en viens à ma question puisqu'aujourd'hui, le seul élément bloquant est l'absence de prise de position : pouvez-vous nous préciser quelle est la position de l'Exécutif sur l'implantation de cet institut qui pourrait répondre en tous points à la volonté affichée de positionner la destination Corse comme une destination d'excellence ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive pour répondre à cette question orale.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Mme la conseillère, vous avez attiré mon attention, sur un projet d'école hôtelière qui serait porté par l'Institut Paul BOCUSE, en partenariat avec le groupe ETTORI, sur votre commune.

Je comprends au travers de votre question tout le soutien que vous apportez à ce projet sur lequel j'imagine que la commune, compte tenu des enjeux que vous avez mentionnés sur l'emploi local, est prête à s'investir.

En premier lieu, il me semble utile d'éclairer notre Assemblée sur la qualité de cette école d'excellence sur les métiers de l'hôtellerie, de la

restauration et des arts culinaires présidée par Monsieur PELISSON (co-fondateur d'Accor), et dont la gouvernance exclusivement privée intègre de très grandes entreprises. L'école qui a 30 ans essaimé dans 10 campus et se distingue par son recrutement international avec 40 % d'étudiants étrangers dont j'observe dans votre question qu'il serait ici, plutôt méditerranéens. Elle délivre en formation initiale des diplômes reconnus par l'Etat à partir du Bachelor (Bac +3) et au-delà. Les droits de scolarité sur le projet « Corse » tel qu'envisagé seraient de l'ordre de 8 500 € par an, pour la formation initiale.

Lors des multiples rencontres que j'ai pu avoir avec les professionnels du tourisme et leurs représentants, ceux-ci ne manquent jamais d'évoquer leurs difficultés à recruter du personnel qualifié et opérationnel tout en soulignant, aussi, le manque d'appétence de nos jeunes aux métiers, certes exigeants, de l'hôtellerie-restauration.

Certaines entreprises, notamment dans l'hôtellerie haut de gamme, appellent de leurs vœux depuis plusieurs années une école hôtelière de haut niveau en Corse et plusieurs réunions de travail ont eu lieu, sous l'égide de l'ATC, en collaboration avec la direction de la formation sur les réponses idoines à apporter à ces attentes, et comme nous avons pu le constater dans le cadre du comité de pilotage des métiers du tourisme que nous coprésidons avec Josépha GIACOMETTI, il faut surtout veiller à ne point mettre en concurrence les nombreuses offres de formation en tourisme déjà présentes sur notre territoire.

Alors, certes, l'intérêt porté à la Corse par une enseigne internationale de renom telle que l'institut Paul BOCUSE, adossée à une société locale dans un projet d'entreprise, fût-il privé, ne peut que retenir notre attention.

Toutefois, tout projet de ce type devrait s'inscrire dans la carte des formations initiales et professionnelles dont la Collectivité de Corse a la charge. Et ma collègue Josépha GIACOMETTI, qui a la délégation sur ces sujets de formation, a lancé précisément une étude sur ce domaine de l'hôtellerie-restauration, qui vise à dimensionner, d'une part les besoins mais aussi identifier les lacunes éventuelles de l'offre dans le paysage des formations sur l'île ; offre qui devra respecter un équilibre territorial cher à tous les groupes au sein de cette Assemblée. Cette étude devrait être disponible au 1er semestre de l'année. Elle fournira un éclairage certainement utile tant à la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'organisation et de l'actualisation de sa carte de formations, qu'aux porteurs de projets dans leur modèle économique.

Au-delà de ce projet privé pour lequel vous nous saisissez, nous étudierons avec attention toutes les demandes de soutien qui pourraient nous être soumises dans ce domaine en veillant, s'agissant de demandes d'aides publiques, tout autant à la cohérence des dispositifs de formation envisagés avec la carte de formation de la Collectivité de Corse, à l'intérêt général du projet pour le secteur touristique insulaire comme pour la jeunesse de cette île, qu'au business plan envisagé par les porteurs de projets, car une question de soutenabilité économique à long terme est en jeu.

Tels étaient les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Mme COGNETTI-TURCHINI. Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/E1/003** posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Studià hè libertà,**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

M. le Président, Mme la Conseillère Exécutive en charge de l'enseignement supérieur,

Le rapport sur le débat d'orientations budgétaires de la Collectivité de Corse reprend une célèbre formule d'un prestigieux natif de ma commune, *Studià hè Libertà*.

Cet illustre personnage du fait d'un contexte tout autant politique que lié à son époque est parti très jeune vers Naples, capitale culturelle de la Méditerranée où il devint un homme des lumières.

A son retour et fort de cette devise, il créa un embryon d'université moderne, conscient que l'éducation mène à la liberté.

Actuellement, si l'université de Corse Pascal Paoli propose un enseignement riche et de qualité, de nombreux insulaires font le choix d'aller étudier sur le continent européen, voire ailleurs.

C'est une tendance assez naturelle qui vise à s'ouvrir au monde.

Toutefois les jeunes corses sur le continent qui étudient souvent des disciplines et autres spécialités pointues se voient discriminés dans le cadre de leurs études.

De surcroît, le système Parcours Sup répartit aléatoirement certains demandeurs insulaires qui se voient obligés d'effectuer leurs études sur le continent bien que leur choix premier était la Corse.

Si les bourses d'études se font sur des critères socio-économiques, le critère d'éloignement est suffisamment faible pour que d'aucuns se retrouvent à étudier dans la plus totale précarité.

Il ne s'agit pas d'inciter au départ de nos futures élites, mais simplement de faire en sorte que celles-ci puissent connaître des conditions estudiantines dignes.

Il est désolant de considérer qu'un étudiant sur cinq est précaire, que cette précarité peut même s'avérer être un frein à la poursuite des études, voire leur simple réussite.

Madame la Conseillère exécutive, cette problématique est-elle prise en compte par la collectivité, comptez-vous mettre en place un système de bonification équitable pour les bourses d'études ?

A dite spessu, l'avvene di stu paese hè a so giuventù. Allora, demulli a pussibilità di riesce.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. A risposta da a cunsigliera esecutiva in carica di l'educazione è l'insignamentu superiore.

Mme Josepha GIACOMETTI

À ringrazià vi.

Cara cunsigliera, vi ringraziu d'avè ramintatu dinò u dettu di Pasquale Paoli *Studià hè libertà*, chì ghjè un dettu intempurale. Cume eri, oghje è dumane, Studià hè libertà è dinò per noi qualcosa chghjè scrittu in core di u nostru prughjettu puliticu è chè no tenimu sempre in core è in mente.

Vous aurez bien sûr noté que, Pasquale Paoli, vous l'avez d'ailleurs exprimé, s'il s'exila et en retira certainement un grand bénéfice, s'est aussi dès son retour fixé comme objectif de créer une université dans son île et depuis sa réouverture, l'Université est un outil de formation et d'émancipation essentiel pour la jeunesse de ce pays et vous l'avez souligné.

La mobilité, certains vont la choisir en début de cycle, d'autres, selon les disciplines, durant leur cursus et l'Université encourage cette ouverture et nous travaillons avec elle sur la question de la mobilité internationale de manière accrue. D'ailleurs l'ouverture au monde, à mon sens, est précieuse quel que soit son lieu de naissance, non pas seulement pour les jeunes corses.

Vous soulignez, en effet à juste titre, que cette mobilité peut être un facteur aggravant de précarité. Nous savons que celle-ci touche aussi beaucoup de nos jeunes inscrits dans des établissements insulaires, universitaires et autres. C'est pourquoi la lutte contre la précarité et pour plus de justice sociale est inscrite dans le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante que nous avons présenté et approuvé dernièrement en Assemblée.

L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence, étant bien évidemment entendu que les critères sociaux sont pris en compte dans les montants alloués. Des aides sont apportées à des étudiants inscrits dans des établissements hors de Corse, cela existe déjà dès aujourd'hui.

Plusieurs mesures, six au total, de ce schéma d'aide à la vie étudiante se rattachent directement au soutien à la mobilité étudiante :

- Celle des aides aux dépenses de rentrée ;
- Celle de l'aide à la mobilité internationale ;
- Celle de l'aide au stage pour les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur hors Università di Corsica ;
- Celle de l'aide aux grandes écoles ;
- Celle de l'aide au PACES ;

- Celle de l'aide d'urgence qui peut être mobilisée selon des besoins, s'il y a un cas qui ne pourrait être pris en compte par l'ensemble des dispositifs évoqués.

Chaque année, un montant minimal de 3 500 000 € est donc alloué sur le programme, en plus viennent s'ajouter les aides spécifiquement dédiées à certains types d'études, notamment du secteur sanitaire et social, d'autres aides viennent s'ajouter quant à la mobilité interne et externe, ainsi que des appels à projets qui vont être lancés.

Il y a également un outil stratégique de pilotage du schéma qui innove à travers la mise en place d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs concernés. Je l'évoque, pourquoi ? En effet, il est important de préciser que tout au long de cette année jusqu'à 2023, échéance du schéma, les différentes mesures sont évaluées, modifiées et actualisées si besoin, afin que ce schéma soit un outil dynamique et toujours au plus près des besoins de nos étudiants, que ce soit dans l'île ou hors de l'île.

Dunque, Mma a Cunsigliera, a vedite bè, ci demu l'avvene, cumè a dicerebbe a nostra Università è i ripresententi di a nostra Università, demuci l'avvene, aiutemu è stemu à u latu di quelli chì u custruiscenu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. A prossima dumanda à bocca serà quella di Petru GHIONGA. Notre collègue, Pierre GHIONGA, va peut-être nous annoncer qu'il s'est inscrit pour cette course... Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/E1/005** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **Organisation de la course « La Terre des Dieux » sur le parcours du GR20**

M. Pierre GHIONGA

Ò Sgiò Presidente, nanzu di principià vuleria augurà vi à tutte è à tutti a pace è a salute, è tante belle cose per 2020.

Monsieur le Président,

J'ai appris par la presse l'organisation d'une course de montagne sur le GR20 pompeusement appelée « La Terre des Dieux ». Pour moi, il n'y a qu'un Dieu, je le précise, je pense que majoritairement, les gens présents ont

la même conviction que moi. Donc, cette course est vendue comme « verte » et notre assemblée y est impliquée à travers u Parcu di Corsica.

Je précise que je m'exprime à titre personnel comme amoureux de la montagne corse, adepte de la marche contemplative et convaincu que la montagne doit rester le domaine de la spiritualité et de la lenteur, et non celui de la compétition et de la vitesse.

La Corse est sans doute le territoire européen où sont organisées le plus de courses en montagne depuis quelques années.

Mais les questions soulevées par cette course dite « terre des Dieux » sont nombreuses et les plus importantes me paraissent les suivantes :

- Le GR20 a-t-il besoin de plus de promotion ? Je ne le crois pas. Même si, apparemment, la fin juillet serait une période « creuse », le nombre de randonneurs n'est sûrement pas négligeable.
- Le surplus de fréquentation induit par cet évènement – qualifié de vert – protégera-t-il, par exemple, les pelouses du lac de Ninu et le plateau du Cuscionu ?
- Une course internationale, avec une logistique importante, peut-elle être organisée sur le territoire d'une réserve naturelle de montagne sans dénaturer les objectifs de ce classement ?
- Les communes traversées par la course ont-elles été consultées et ont-elles donné leur accord ?
- Une concertation des autres organisateurs de Courses en Montagnes a-t-elle été conduite pour essayer de déterminer le nombre acceptable de courses à organiser sur ce terrain si fragile ?
- Quel sera le montant de la subvention allouée à cet évènement ?

Le bilan carbone de cette course sera le plus élevé de toutes celles organisées en Corse en raison du transport des participants et des accompagnants en voitures automobiles de Calvi à Bastia, 90 kilomètres, pour la remise des prix.

Voici, M. le Président, toutes les problématiques soulevées par l'organisation de cette course et qui sont aux antipodes des politiques de développement durable prônées par notre Assemblée.

Le défaut principal de cet évènement restera pour ma part la désacralisation du cœur de la montagne corse, et je crois sincèrement que les

générations futures nous reprocheront de l'avoir détournée de ses destinations originelles que sont le pastoralisme et le rêve...

Si vous pensez que la Corse doit organiser, à l'instar de l'île de La Réunion, une course de montagne mythique, n'existe-t-il pas d'alternatives moins prégnantes sur le milieu ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La réponse par Gilles SIMEONI.

Le Président SIMEONI

Pace è Salute à tutte è à tutti, du fond du cœur, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Donc, Monsieur le Conseiller, Caru Petru,

Votre question est à la fois celle d'un élu territorial, d'un responsable politique engagé dans cette Assemblée mais également sur le territoire cortenais et sa vie municipale, et enfin celle d'un passionné de montagne et de course en montagne.

Elle est donc au confluent de plusieurs problématiques : sportives, politiques, économiques, écologiques et humaines, et elle mérite, à mon sens, à notre sens, parce que votre question et ceux qu'elle interpelle en filigrane, a fait l'objet d'un large débat au sein du Conseil exécutif de Corse. Elle mérite un double niveau de réponse.

Premier niveau de réponse, la réflexion globale sur l'ultra-trail, ses atouts et ses vertus d'un côté, ses risques et ses limites de l'autre.

Alors, c'est un débat européen et international. La presse spécialisée s'en fait régulièrement l'écho, la presse généraliste aussi.

Je vous renvoie respectueusement à la lecture d'un article parmi d'autres possibles « Ultra-trail du Mont-Blanc, entre fascination et bouderie », un article qui est paru à la fin du mois d'août 2019.

En gros, il y a aujourd'hui deux camps qui s'opposent :

- les « pour », pour qui ces courses représentent une « communion », un moment à la fois physique et spirituel, une épreuve de dépassement de soi, mais également une communion avec la nature et autres coureurs ;

- et les « contre », qui soulignent que ce sport qui a connu un engouement extraordinaire depuis 20 ans est rattrapé par le consumérisme, le mercantilisme, au détriment de la logique de protection écologique et environnementale.

Il y a incontestablement un équilibre à trouver entre ces deux positions et vous-même en êtes un exemple puisque d'un côté, vous soulignez, je cite, et vous avez raison, que « la montagne doit rester le domaine de la spiritualité et de la lenteur, et non celui de la compétition ou de la vitesse », fin de citation. Mais en même temps vous avez été un des précurseurs, comme organisateur et comme coureur, de la première course mythique de montagne en Corse, le Trail de la Restonica, une épreuve mythique dans laquelle vous m'avez d'ailleurs régulièrement battu et je ne vous en tiens pas rigueur. Ça sera d'ailleurs un des points d'accord entre la question et la réponse. Le titre est mal choisi « Terre des Dieux ». Si l'on avait voulu nous rendre, directement ou indirectement hommage, on aurait pu l'appeler « La Terre des vieux ».

Donc, je pense que dans ce domaine comme dans d'autres, nous devons construire et proposer un modèle innovant et précurseur. Ça, c'est le premier volet et il est général.

Le deuxième volet, et plus sérieusement, problématique spécifique de la place en Corse du trail, de l'ultra-trail, notamment en montagne et dans notre paysage sportif et économique.

Il y a en Corse plus d'une soixantaine de trails et de courses de pleine nature organisés chaque année. Cela permet de prendre la mesure de l'importance du phénomène au plan sportif, économique, mais également associatif, culturel et patrimonial puisqu'il y a également une mise en valeur, par exemple, de « chjassi » qui sont rouverts ou d'anciens itinéraires liés à la vie pastorale ou aux échanges entre territoires.

Premièrement, je rappelle que la quasi-totalité de ces événements est organisée par des associations locales, dans un cadre juridique et organisationnel défini de façon empirique au coup par coup. Il n'y a pas de cadre global.

Deuxièmement, et j'insiste, il est évident que les atouts de notre île ne manquent pas de susciter l'intérêt, voire la convoitise de la part d'opérateurs économiques extérieurs, y compris pour l'organisation de ce type d'évènements.

C'est dans ce contexte d'ensemble que, dès 2017, le Conseil exécutif de Corse a émis l'idée d'organiser un appel à projet sur un évènement de type « sport nature en extérieur » avec un cahier des charges qui permettrait ou qui aurait permis précisément de répondre et de poser le cadre d'ensemble que vous souhaitez dans votre question. Cette proposition a été formalisée notamment par Lauda Guidicelli lors des premiers « scontri di u sport », le 12 janvier 2017. Elle a ensuite été reprise. Elle a fait l'objet d'un débat !

Beaucoup d'acteurs du sport, notamment du sport de pleine nature, notamment les fédérations, se sont montrées favorables. Et d'autres se sont montrés défavorables.

Nous avons eu plusieurs réunions d'explication et de recherche d'un consensus, elles ont notamment été menées par Lauda Guidicelli. Et moi-même, j'ai rencontré à l'occasion d'une réunion des Assises de la montagne, j'ai rencontré certains opposants au projet de l'appel à projet, et notamment, vous le savez, les organisateurs de l'ultra-trail de la Restonica. Donc, j'ai constaté leur désaccord persistant sur cet appel à projets. Et comme notre idée était de chercher à fédérer et non pas à diviser ou opposer, j'ai pris la décision, en accord avec Lauda Guidicelli et l'ensemble du Conseil exécutif, de retirer l'appel à projets.

Et donc, c'est dans ce cadre-là qu'interviennent les demandes, comme peut intervenir un projet ou comme peut intervenir n'importe quel projet. C'est-à-dire que nous avons renoncé à l'appel à projets qui aurait pu permettre à la Collectivité d'élaborer son propre cahier des charges et de permettre à tout acteur associatif ou privé de se positionner. Nous ne l'avons pas fait. Aujourd'hui, il y a des acteurs, comme ça a été le cas aujourd'hui, qui se positionnent et notamment l'association « Mantinum », en partenariat avec d'autres associations et acteurs, qui projette une course de 160 km sur une portion du GR 20.

Je voudrais vous dire qu'à ce stade, la Collectivité de Corse n'est pas partenaire de ce projet, donc nous n'avons pas été saisis d'une demande de subvention.

Si nous devions l'être, elle serait instruite et traitée comme n'importe quelle autre demande de subvention par application du règlement des aides.

Je vous rappelle également que nous avons, à mon avis, vocation à définir un cadre juridique d'ensemble pour ce type de manifestation.

Concernant la convention signée avec le Parc Naturel Régional de Corse, je vous rappelle que juridiquement cette structure est indépendante de la Collectivité de Corse, même si nous sommes financeurs, et qu'elle regroupe 170 communes et intercommunalités.

J'ai interrogé le Parc pour pouvoir répondre à votre question. C'est la première fois qu'il y a une convention de ce type. C'est donc une avancée parce que le Parc souhaitait être associé en amont. Cette convention-cadre a vocation à être proposée aux autres porteurs de projets.

Je ne rentre pas dans le détail de la course elle-même, 500 inscrits maximum, à mettre en perspective, au lieu des des 10 000 participants de l'ultra-trail. Des mesures de restriction, de protection, de sécurité, ramassage des déchets par des muletiers, interdiction de survol en hélicoptère, ça c'est ce qui a été discuté avec le Parc.

A ce stade-là, la Collectivité de Corse n'est pas impliquée.

Ce qui a été fait ne nous prive pas de la nécessité, d'une part, de poser des règles que nous entendons faire respecter par tout organisateur de course en montagne et, d'autre part, proposer des démarches convergentes de complémentarité. Par exemple, et vous le savez, et je pense que c'est aussi à l'origine de votre question, il y a une inquiétude forte qui est manifestée par les organisateurs du trail et de l'Ultra-trail Restonica, eu égard notamment à la concomitance des dates.

Nous prenons acte de cette inquiétude.

Nous disons qu'il est indispensable que la Collectivité de Corse, dont la seule boussole est l'intérêt général et le soutien aux acteurs, s'implique pour travailler à l'apaisement et à la convergence des projets, et au-delà de la difficulté actuelle, à la définition d'une vision d'ensemble partagée par tous les acteurs du sport nature et notamment de l'ultra-trail où il y a des enjeux essentiels que vous avez rappelés, dont nous sommes conscients et je suis certain que nous partageons, pour l'essentiel, la vision.

Il était prévu que nous nous voyions, avec l'ensemble des acteurs, les 6 et 7 février prochains à Quenza lors des Assises de la Montagne.

Je pense qu'eu égard à la situation, il est opportun que le Conseil exécutif organise, en amont même de ces deux dates, toute réunion utile qui apparaîtra nécessaire. Nous le ferons avec Lauda GUIDICELLI pour le volet sport, François SARGENTINI pour l'Office de l'Environnement, l'ensemble des élus aussi qui seront intéressés. Vous y êtes cordialement convié, et nous rencontrerons l'ensemble des acteurs.

Le Président TALAMONI

Merci. La dernière question orale de la matinée sera posée par François ORLANDI. Vous avez la parole, cher collègue.

* **Question n° 2020/E1/002** posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Recrutements en externe**

M. François ORLANDI

À ringrazià vi, Presidente.

À tutti quì, cullegghi, cullaburatore, giurnalisti, persunale tecnici, vogliu di dinò pace è salute à voi è tutti quelle chì vi sò cari.

Monsieur le Président,

C'est une question que j'avais envisagé de poser lors de notre précédente session qui a été reportée, peut-être que des éléments complémentaires viendront un peu préciser l'objet de ce questionnement.

Lors de la troisième session extraordinaire de juillet 2019 notre groupe avait voté contre le rapport 210 prévoyant des créations de postes à la Collectivité de Corse.

Il nous semblait opportun de connaître l'intérêt de la création de 150 postes après un an de fusion des trois collectivités.

La mutualisation des moyens, la présence de personnels qualifiés et compétents, des mobilités tant géographiques que professionnelles souhaitées étaient les garants que cette fusion ne pouvait impliquer des recrutements excessifs. On pouvait en effet considérer qu'en interne, il y avait suffisamment de compétences pour cela.

Force est de constater que les arguments et les retours du terrain ne sont pas convaincants.

Le passé est souvent convoqué par vos soins au titre du passif, votre majorité a souvent des réponses binaires aux problèmes de la Corse et de la Collectivité. C'est selon, soit la faute aux clans du passé soit à celle de l'Etat au présent.

Les arguments invoqués se fondent sur le refus de fonctionnaires de candidater à l'interne, refus de formation, refus de mobilité.

Si ces arguments sont sans doute parfois justifiés ou en tout cas avancés, il est étonnant qu'ils portent sur un nombre particulièrement important de postes qu'il fallut pourvoir en externe. Les incitations sont-elles vraiment à la hauteur des légitimes attentes ?

Cela est en contradiction avec des retours de représentants des personnels et des personnels eux-mêmes qui affirment qu'ils candidatent, qu'ils demandent des formations et pour certains qu'ils souhaitent une mobilité.

Il me paraît utile que les élus de cette assemblée soient renseignés précisément. Cela peut se réaliser rapidement avec des statistiques que les outils techniques permettent d'obtenir rapidement.

Pouvez-vous éclairer notre Assemblée, M. le Président, sur le nombre et le type de postes ouverts par appel à candidatures ? Combien de réponses à l'interne ont été reçues, combien de profils internes ont été retenus ?

La fusion des trois collectivités est au bilan des anciennes mandatures, son exécution est celle de la mandature actuelle, sous votre autorité.

Nous sommes comme vous attentifs à ce que le présent ne se transforme pas en passif pour les générations futures. Je reprendrai, M. le Président, une de vos remarques en disant que même si tous les problèmes n'étaient pas forcément révélés, le fait de les ressentir nécessitait réponses et précisions. C'est ce que nous attendons.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif pour la réponse.

Le Président SIMEONI

Merci Cher Collègue et Cher François pour ces vœux et cette façon aimable de les souhaiter.

Je vais essayer de répondre de la façon la plus précise possible aujourd'hui, étant entendu qu'un rapport complet sera présenté, comme nous nous y étions engagés, au cours du mois de février.

Alors, premièrement, 150 postes annoncés lors du rapport de juillet, création de 150 postes. Vous votez « contre » et vous nous dites « ce n'est pas possible de créer 150 postes ».

Je voudrais dire, encore une fois, très clairement, que nous n'avons pas créé 150 postes nouveaux à ouvrir.

Nous avons créé 150 postes, pourquoi ? Parce qu'il y avait la nécessité, notamment, d'anticiper car nous ne savions pas ce que seraient les grades des candidats, puisque sur certains postes, on peut postuler en fonction de grades qui sont des grades différents.

Donc, très concrètement, nous avons ouvert théoriquement 150 postes.

Comment se décomposent ces postes. Il y avait 22 postes qui ont été créés pour la promotion d'agents qui ont eu leur concours. Ceux-là ont eu leur concours et sont montés sur les 22 postes. Il y a eu ensuite la création de 28 postes qui ont été ouverts en interne et en externe et qui sont désormais, pour l'essentiel d'entre eux pourvus, soit en interne (la plupart du temps), soit en externe.

Donc, nous ne sommes pas à la création de 150 postes. Nous avons créé 22 postes pour la promotion interne et, lorsqu'ils sont promus, le poste qu'ils ont quitté est supprimé, et nous avons ouvert 28 nouveaux postes que nous avons pourvus et les 100 autres postes théoriques ne servent plus et seront donc supprimés.

Donc, nous ne sommes pas sur 150. Nous sommes sur 28 dont la plupart d'entre eux ont été promus en interne. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, moi, je ne veux pas faire de polémique. On sait la difficulté de l'exercice. 2017, l'année avant la fusion, je laisse de côté les contrats à durée déterminés qui avaient fait polémique, etc.

L'année avant la fusion :

- Conseil Départemental 2A : 44 entrées, 39 sorties (+ 5 postes) ;
- Conseil Départemental 2B : 72 entrées, 31 sorties (+ 41 postes) ;
- Collectivité Territoriale de Corse : en 2017, avant la fusion, 40 entrées, 83 sorties (- 43 postes).

Donc, il me semble, il est clair, que la Collectivité de Corse, avait anticipé les conséquences de la fusion pour essayer de maintenir notre niveau de dépenses salariales le plus bas possible.

Il y a eu une augmentation de la part des deux autres collectivités fusionnées mais c'est un choix, je ne reviens pas là-dessus.

Par contre, troisième point, pourquoi aujourd'hui, est-ce que l'on recrute et quelquefois en externe ?

Je voudrais vous dire et vous réaffirmer que le choix qui est fait, l'est prioritairement, chaque fois que possible, de recruter en interne. Concrètement, comment cela se décline ?

D'abord, je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de métiers qui font l'objet, soit d'une expertise peu courante, soit il s'agit de métiers rares en tension sur le marché du travail, soit de métiers répondant à des titres ou des formations obligatoires, par exemple, dans le domaine de la médecine, puéricultrices, éducateurs, mécaniciens ou encore assistantes sociales.

Je voudrais vous dire, sans polémique, que malgré les recrutements qui avaient été faits, notamment en 2017, on a trouvé dans le domaine social par exemple, domaine qui nous tient à cœur, des lacunes importantes et structurelles dans des compétences qui étaient exercées par les conseils départementaux. Je parle sous le contrôle de Bianca FAZI, j'ai un rendez-vous avec les ASE et notamment les ASE du Cismonte qui sont des assistantes spécialisées d'éducation, et qui sont au bord de la rupture, notamment parce qu'elles sont en sous-effectif.

Alors, par exemple, dans le domaine du social, nous avons lancé 49 procédures de recrutements en 2018 et 2019.

En 2020 pour le seul Cismonte, nous avons identifié 19 besoins de même nature dont 5 font déjà l'objet d'une procédure, et pour le reste il y aura la discussion avec les services et notamment les agents qui sont au front et qui se battent dans des conditions difficiles. Ça c'est le premier point.

Donc, lorsque l'on recrute en externe, c'est principalement parce que l'on est obligé de le faire et parce qu'il y a un besoin aigu qui ne nous permet pas d'exercer convenablement les compétences qui sont les nôtres.

Deuxièmement, le principe de recrutement interne. 90 % des postes sont publiés uniquement en interne, une fois, deux fois, trois fois, jusqu'à cinq fois pour essayer de privilégier les recrutements internes.

Lorsqu'il y a une publication qui est à la fois en interne et en externe, c'est parce qu'il y a une urgence et parce que la compétence est très spécifique et que l'on craint de ne pas avoir de réponse en interne.

Alors, ce que je voudrais vous dire pour être très clair et je termine sur les chiffres. Pour 2019, ce sont au total 67 procédures de recrutements externes qui ont été menées à terme, pour la quasi-totalité d'entre elles sur des métiers rares ou sur des compétences spécifiques que nous ne trouvions pas en interne.

En 2018, comment s'équilibre la balance entre les entrées et les sorties ? Moins 29 postes. En 2019, moins 13 postes (118 entrées 131 sorties).

Donc la trajectoire que nous avons fixée est à la fois une trajectoire vertueuse où nous faisons le maximum d'efforts mais où, en même temps, nous devons répondre à des besoins qui sont identifiés.

Dernier mot. Vous dites « vous n'en faites pas assez sur la mobilité interne ».

Je vous rappelle que nous avons acté un principe avec les organisations syndicales, ensemble, en amont de la fusion : qu'il n'y ait pas de mobilité géographique forcée. Donc, une personne qui ne veut pas bouger de son poste initial d'affectation ne peut pas être contrainte de changer d'affectation au plan géographique.

Par contre, qu'avons-nous fait depuis la fusion ? Nous avons construit, en relation avec les partenaires sociaux, une charte de la mobilité qui n'existait dans aucune des trois collectivités qui ont fusionné.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui la mobilité géographique ne répond plus à une décision discrétionnaire du Président. Elle se fait par application de critères qui sont des critères discutés avec les organisations syndicales et qui donnent de la prévisibilité et de la lisibilité avec, à la fois, des droits et un certain nombre de devoirs.

Devoir, c'est par exemple, rester en poste parce que l'on a pris une responsabilité ou parce que l'on a été nommé (l'on doit rester en poste pendant un certain temps). En sens inverse, quand vous avez accompli votre temps, vous avez un droit acquis à la mobilité qui ne peut pas vous être refusé, sauf intérêt du service.

Donc, nous avons créé une procédure qui donne des garanties.

Et je termine en disant qu'entre 2018 et 2019, ce sont 615 postes qui ont été ouverts à la mobilité interne, plus deux bourses aux emplois sur les dispositifs des directeurs et de chefs de services avec un total de 1100 procédures de mobilité interne qui ont été effectivement mises en œuvre. Ce sont des chiffres exceptionnels et inégalés pour la Corse, et ce sont des chiffres inégalés pour une collectivité de taille comparable.

Voilà donc ce qui a été fait.

Je termine, mon cher collègue, en vous disant et en vous confirmant qu'un rapport sera soumis en février à votre Assemblée afin de vous présenter un tableau des effectifs consolidé, ceci notamment grâce à la mise en œuvre du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) sur lequel les services ont travaillé et qui est désormais en passe d'entrer en application.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade et je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Aujourd'hui, il n'y avait pas beaucoup de questions orales, ce qui fait que nous avons pu exploser les temps de parole. Mais je compte sur vous pour qu'à la prochaine session, ça ne soit pas le cas parce que sinon, on ne pourra pas s'en sortir.

J'appelle Julia TIBERI auprès de moi pour procéder à l'appel, compte tenu de la défection subite de Laura FURIOLI. Nous allons procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 11 h 30.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

Per principià, vi pregu à tutte è à tutti i mio auguri più sinceri, di pace è di salute. Chì u 2020 vi arrechi gioia, felicità è amore. In issu principiu d'annata, vogliu pensà à tutti i quelli chì soffrenu di un dolu, d'una malattia, à quelli chì sò soli, à l'uspidale o in prigiò. Li preghemu un annu più chjaru è i vogliu assicurà chì a nostra assemblea cuntinueghja à travaglià per un avvene sulidariu è appaciatu.

Vogliu dinù chè no pensessimu à u Duttore Jean-Charles Vellutini, sparitu st'ultimi ghjorni. Era u maritu di a nostra anziana cullega Dorothée Vellutini. Jean-Charles Vellutini avia avutu un rollu maiò in a presa di coscienza di e cunsequenze di l'affare di Cernobil in Corsica. Avia participatu di modu assai attivu à i travaglii di a nostra Assemblea in stu cartulare impurtante.

Si dice in corsu : « chì vole a pace, a face ». Vogliu ramentà chì un passu maiò versu a pace hè statu fattu in lu 2014 da u FLNC cù a so decisione di piantà a lotta armata. Eppure l'annu novu principia dinù cù u prucessu in Parigi di militanti naziunalisti. Di sicuru, li mandu tuttu u mo sustegnu è speremu chì u Statu francese serà, ancu ellu, in una logica di ghjustizia è d'appaciamentu, per l'avvene di sti militanti è per l'avvene di a Corsica.

A pace ! Eccu ciò chè noi altri Corsi vulemu, eccu ciò ch'ellu abbisogna u Mondu. Ma per ghjunghjeci, ci vole prima à rileve trè sfide maiò, trè inghjochi : quello di u clima, quello di a ghjustizia suciale, quello di ciò chì Camus chjamava « a civilisazione meccanica ». Avia sceltu a spreSSIONE dopu à Hiroshima è a bomba atomica. Mentre parecchi grandi giornali parlavanu di revuluzione scintifica o di successu tennicu, Camus, ellu, l'8 d'aostu di u 45 in l'editoriale di *Combat*, scriveva : « *a civilisazione meccanica hè ghjunta à u so ultimu gradu di salvaticume* » è aghjustava : « *Ci*

vulerà à sceglie, in un avvene più o menu vicinu, trà u succidiu cullettivu o l'usu intelligente di e cunquiste scentifche »

A sapete, hè mortu 60 anni fà Albert Camus, ma e so parolle sò sempre vive è st'ultimi tempi, forse facenu sensu più chè mai. A ci ramenta l'attualità.

Di dicembre, a nostra Assemblea hà vutatu per dichjarà l'urgenza climatica è ecologica. Dui ghjorni dopu à stu votu, a timpesta Fabien hè vinuta à cunfirmà, ancu s'è no ùn ne aviamu bisognu, a necessità di preoccupassi di più di a preservazione di l'ambiente. Ci hà cunfirmatu a necessità d'agisce in furia per luttà contru à u riscaldamentu climaticu è quella di mette in piazza mezi d'urgenza. L'avemu vista, a situazione di crisa hè stata manighjata benissimo da a cumpagnia Air Corsica – a felicitemu torna – ma Fabien ci hà ramentatu dinù l'urgenza d'adattà e nostre infrastutture à sti cambiamenti climatichi.

D'altronde, sò parecchi mesi avà ch'ella brusgia l'Australia. Hà persu, per fassi un'idea, sette volte a superficia di a Corsica, 25 persone sò morte, milioni è milioni d'animali dinù, parecche ghjente anu lasciatu a so casa è u so paese. Stu drama, per disgrazia, ùn hè ancu per compie.

A trasizione demografica chè no campemu cù una crescita di u numeru di e persone anziane è una crescita di a pupulazione à u livellu mundiale ci deve purtà à imaginà meccanismi novi di sulidarità trà e generazione è trà i più putenti è i più debbuli. Ghjè cusì chì a ghjustizia suciale ripresenta un inghjocu di primura, per a Corsica, per a Francia è per u Mondu sanu.

U movimentu di greva per e ritirate hè l'esempiu u più chjaru d'una dumanda di mantenimentu di u cumunu è d'un bè cumunu. Pocu impreme l'universalità di u regime di e ritirate, u più chì preme, hè l'universalità di a dignità di a ghjente è di i travagliadori, per esempiu di fronte à e mutazione à vene di u travagliu cù a rubutisazione.

Infine, ind'è l'attualità, c'hè u cunflittu trà l'America è l'Iranu. Ci ramenta cum'ellu pò esse affanante u mondu chè no campemu. In u nostru mondu, oghje, a tennulugia permette di tumbà un omu per via di un drone ma ùn permette micca di piantà i fochi in Australia. U nostru mondu oghje, l'arruinemu certe volte, à nome di u prugressu.

Allora, vultemu à l'editoriale di *Combat*. Ci dice : « *Eccu ciò ch'ellu hè u mondu, vale à dì pocu affari. Ghjè ciò ch'ognunu sà dipoi eri [...] Avemu amparatu ch'ogni cità d'impurtanza mediana pò esse spianata da una bomba tamant'à un ballò* ». Cum'è Camus, simu cuscenti di i periculi, simu cuscenti di i malanni pussibili ma simu dinù colmi di speranza è di vultantà.

À ringrazià vi.

Je voudrais, enfin, avoir une pensée pour notre collègue Marceau SIMEONI qui a eu des moments particulièrement éprouvants ces derniers. Simu à fiancu à ellu è à a so famiglia.

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président.

Pace è salute à tutte è à tutti. Nous avons eu les uns et les autres l'occasion d'exprimer nos vœux lors des premiers jours de l'année 2020. Donc, je n'y reviens pas.

Bien sûr, m'associer dans l'hommage qui a été rendu à Marceau, son épouse, ses fils, toute sa famille après ce drame.

Vous avez rappelé l'engagement du docteur VELLUTINI. Je voudrais en complément, évoquer la mémoire de Félix SANTONI qui nous a quittés également et qui était notamment un des rédacteurs d'un ouvrage fondateur pour le nationalisme et la Corse, contemporain, à savoir « main basse sur une île » dans les années 70, notamment avec Charles SANTONI et Pascal MARCHETTI, un ouvrage qui a été ensuite publié sous la signature du FRC. Donc, Félix SANTONI faisait partie de ces femmes et des hommes qui ont été des précurseurs et qui, pour ce qui nous concerne, ont ouvert un chemin sur lequel nous nous situons résolument aujourd'hui. Je pense qu'il était important d'évoquer sa mémoire.

Pour le reste, bien sûr ch'quistu annu sia quellu di a pace è di a salute per noi di sicuru à titulu persunale, a pace è a salute pè i Corsi, a pace è a salute pè u nostru paese, per a nostra isula è a pace è a salute dinò indè u mondu ch'è di più in più strapazzatu è ind'ellu c'hè una inquietitudine forte pè a seguita.

Pensu chè ind'è a diversità di e nostre cunvizzione, emu cuscenza chè campemu stonde chè sò stonde impurtantissime pè noi è soprattutto pè e generazione à vene, allora circhemu è cirharemu à fà per u megliu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Le premier rapport que nous avons à examiner est le rapport n° 006.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

* **Raportu n° 006** : Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu di trasportu marittimu di marcanzie è di passageri tra i porti di Portivechju è Prupia è u portu di Marsiglia da u 1^{mu} di ferraghju di u 2020 à u 31 di dicembre di u 2020

* **Rapport n° 006** : Conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Portivechju et Prupia et le port de Marseille du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2020

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive, pour présenter ce rapport.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Président.

Effectivement, nous revenons aujourd'hui vers vous pour étudier les conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Portivechju et Prupia et le port de Marseille pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2020.

Donc petit rappel, même si j'imagine que tout le monde a à l'esprit cette procédure, ces deux lots ont donc été déclarés infructueux lors de notre session du mois de juin, et donc il s'agit d'une relance.

Cette procédure, donc, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au mois de juillet suite à notre vote. Trois candidatures ont été

réceptionnées, avec une ouverture des plis par la commission de délégation de service public, le 10 septembre 2019.

Les trois candidatures ont été admises à présenter leurs offres. Il y a la Corsica Ferries, la compagnie Méridionale et la Corsica Linea.

Alors, pour le lot n° 1 qui concerne la desserte du port de Portivechju, deux candidatures : le Corsica Ferries et la compagnie Méridionale.

Pour le lot n° 2, les trois compagnies, Corsica Ferries, Méridionale et Corsica Linea ont proposé une candidature, donc concernant la desserte du port de Prupjà.

Tous les candidats ont été admis aux négociations et il y avait une date de remise des offres finales pour les 21 et 22 octobre 2019, selon les candidats.

Parallèlement à cette procédure, l'office des transports travaillait avec les AMO sur le dossier de la SEMOP pour une présentation qui était prévue à la fin de l'année, que nous avons votée ensemble au mois de novembre.

Il est apparu, postérieurement à la mise en ligne du DCE, mais également à la date limite de remise des offres qui était fixée au 2 septembre 2019, que le besoin de service public qui était lié à cette desserte, aussi bien pour le port de Portivechju que celui de Prupjà, avait évolué depuis les études à partir desquelles cette consultation a été élaborée et lancée. Donc l'étude initialement prévue, comme nous étions dans le cadre d'une relance, datait de février 2018.

Un premier document de travail en date du 12 septembre 2019 établi par le groupement d'AMO qui intervenait dans le cadre de la réflexion sur la SEMOP, qui a fait l'objet de la délibération de novembre 2019, identifiait un besoin nouveau de service public en termes de passagers à échéance 2021 sur la ligne Marseille-Portivechju et un besoin à réajuster en matière de fret sur les lignes Marseille-Portivechju et Marseille-Prupjà pour 2021.

Ces données étaient alors regardées comme à « confirmer ou infirmer » par le test de marché qui allait être lancé dans le prolongement de cette première approche.

Ce dit test qui est élaboré, je vous le rappelle, tout comme celui de février 2018 sur la base des préconisations de la Commission européenne, puisque je vous rappelle régulièrement que c'est une co-construction avec les services du SGAE et de la commission, a été publié le 16 septembre suivant.

Trois opérateurs ont donc répondu, la Méridionale, la Corsica Ferries et la Corsica Linea. Et les réponses obtenues ont confirmé les tendances qui se dégageaient au mois de septembre.

Les résultats et leurs analyses ont été exposés aux services de la Commission européenne le 12 novembre 2019 à l'occasion de la présentation du nouveau schéma de desserte maritime, donc de la SEMOP.

C'est au regard de ces nouvelles données, révélées par les études réalisées au titre du nouveau schéma SEMOP, qu'il est apparu pour nous une nécessité de solliciter le bureau d'études qui en avait la charge la réflexion pour l'AMO, c'est la société ODYSSEE Développement, qui nous a fourni une analyse du besoin sur l'année 2020 ; année qui était concernée donc par la présente consultation.

Cette note a été finalisée le 25 novembre 2019, elle s'intitule bien sûr « note d'analyse des besoins de service public au titre de l'année 2020 ». Cette note que nous vous avons jointe, conduit aux mêmes constatations pour le besoin de service public de l'année à venir.

Ces nouveaux besoins étaient inconnus de la collectivité au moment du lancement de la consultation, et également tout au long de notre analyse.

Donc, nous avons dû mener concomitamment cette étude de besoin avec l'étude, bien sûr, de ces offres puisque nous n'avions pas, au moment où nous avons demandé des précisions sur cette étude, les éléments pour savoir si on allait infirmer ou confirmer, et de quelle manière allait être analysée cette nouvelle donnée et cette nouvelle donnée que nous avions en termes d'analyse du besoin du service public et d'analyse la plus juste, c'est le fondement de notre consultation.

Donc, à partir du moment où nous avons mené ces deux études et ces travaux complètement différents parallèlement, la Collectivité se devait de prendre en considération à compter du moment où elle en eut connaissance, fin novembre 2019, date postérieure à la fois de la réception des offres, mais également finalisation du rapport d'analyse des offres qui étaient datées du 30 octobre 2019.

Nous avons dû donc dans l'urgence nous consulter, et je vous laisse imaginer les différentes consultations qu'il a pu y avoir avec nos différents experts pour savoir quel allait être l'impact et comment nous pouvions et nous devions intégrer ce nouveau besoin dans nos études, dans la consultation en cours. Nous nous sommes également interrogés et je crois qu'il était indispensable de le faire également sur les ports principaux et sur le port d'Ile-Rousse puisqu'il était également pour nous important de savoir si les chiffres de 2020 confirmaient ceux de la SEMOP, c'est-à-dire des aménagements et des ajustements qui apparaissaient résiduels sur ces trois autres ports.

Le constat : donc, il ressort des données que nous avons eues, que comme à l'échéance 2021, le besoin de service public évolue significativement sur l'année 2020, avec sur la ligne Marseille-Portivechju un nouveau besoin quantitatif en termes de passagers, passagers hors convoyeurs, à satisfaire, à hauteur de 52 300 pax.

Donc, je vous rappelle que sur le dossier de consultations que nous avons lancé, les passagers n'étaient plus pris en compte ni compensés sur le port de Purtivechju et il ressort un besoin aujourd'hui à prendre en compte de plus de 50 000 pax.

Donc, ce besoin, je vous le rappelle, ne pouvait pas être pris en compte dans le cadre de la consultation qui vient de s'achever à partir du moment où le DCE n'intégrait d'exigences, en l'état de nos connaissances, qu'en matière de transport de fret.

Parallèlement, le besoin de service public en termes de fret a varié sur les deux lignes à attribuer, alors de manière complètement différente, à la hausse sur le port de Portivechju, avec un besoin de 220.000 mètres linéaires sur 2020, alors qu'il était jusqu'alors de 160.900, donc une augmentation de plus de 35 %, et à la baisse sur le port de Prupia, avec un besoin de 66.000 mètres linéaires sur 2020 contre 96.900 mètres linéaires auparavant, soit un différentiel de plus de 30.000 mètres linéaires.

L'étude de marché et le besoin de service public, est-ce nécessaire de vous le rappeler, ont une réelle nécessité au regard que carences des services proposés par les entreprises du secteur privé. Il est nécessaire d'établir à partir des données chiffrées, les besoins de la population et des entreprises en termes de flux et de points de desserte.

Nous nous devons être au plus juste sur cette estimation du besoin tout simplement parce que nous devons assurer un service public de qualité, mais nous devons aussi nous assurer que ce service public est justement évalué en termes de compensation financière pour ne pas surcompenser, pour ne pas ensuite être obligé de devoir faire des amendements ou des avenants sur les DSP en cours si nous constatons systématiquement qu'il devait y avoir des remarques qui restaient à quai.

Donc, cette évaluation du besoin est vraiment la base de nos études et la base, pour nous, d'un juste service public et du service public en termes de qualité que nous recherchons.

Il importe de répondre pleinement aux besoins qui sont nouvellement identifiés ou ajustés, auxquels les offres actuelles, et pour cause, ne peuvent valablement satisfaire.

Donc, attribuer très clairement en de pareilles circonstances, avec ce nouveau besoin aujourd'hui qui a été présenté dans le cadre de la SEMOP et dont nous avons tous connaissance, attribuer aujourd'hui les lots aurait pour conséquence non seulement de ne pas satisfaire sur le plan opérationnel à des besoins clairement identifiés, mais également de fragiliser juridiquement la garantie de réalisation du service aux conditions financières des conventions qui seraient conclues sur la base de ces offres.

Donc ces éléments aujourd'hui justifient pour nous très clairement et incontestablement le classement sans suite de la procédure et sa relance sur la base d'un DCE tirant toutes conséquences de la note d'analyse du nouveau besoin de service public tel qu'il est établi aujourd'hui depuis le 25 novembre 2019.

Alors bien sûr, cela n'est pas sans conséquence, il est indispensable d'assurer la continuité du service public, et c'est notre rôle. Je vous rappelle que les conventions provisoires sont conclues jusqu'au 1^{er} février 2020 et pour une durée initialement jusqu'au 31 décembre 2020.

Donc, il va y avoir des procédures très lourdes, très contraignantes aujourd'hui qui vont être mise en œuvre afin d'assurer la continuité de ce service et la nécessité parallèlement de relancer une nouvelle procédure de consultation sur chacun de ces lots.

Donc, cette nécessité de conclure des conventions provisoires dans l'attente de l'issue de la consultation à engager, nous a été confirmée

évidemment par nos différents juristes que nous avons sollicités, parce qu'il important pour nous de nous assurer de la bonne procédure, c'est un cas assez exceptionnel, en tout cas dans le cadre de la DSP, mais je précisais en commission qu'effectivement la nécessité d'assurer la continuité d'un service public se retrouve assez régulièrement dans le cadre des transports scolaires et des transports interurbains, mais ce sont quand même des procédures dans la mise en œuvre qui sont différentes, dans le cadre de la DSP, c'est quand même aujourd'hui quelque chose d'assez exceptionnel.

Donc, il n'était pas possible de prolonger les contrats de concessions provisoires en cours, puisqu'ils étaient déjà prolongés de manière exceptionnelle, donc légalement cela n'est pas possible.

Compte tenu de l'intérêt général qui est attaché à la continuité du service public de desserte de ces deux ports, pour la période du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020, il vous est proposé de conclure des conventions provisoires dans un cadre bien sûr très contraint juridiquement, qui nous a été proposé par nos différents juristes et par les services de la Collectivité.

Le seuil de procédure formalisée qui est applicable au 1^{er} janvier 2020, qui est un seuil de 5 350 000 € HT par contrat, se révèle supérieur aux compensations financières qui sont susceptibles d'être versées aux opérateurs. Donc, il n'y a pas de procédures possibles dans cette hypothèse-là.

Lesdites conventions provisoires seront donc attribuées sur la base d'un dossier simplifié reprenant les fréquences, les horaires de desserte actuels en tenant compte, s'agissant du besoin de service public à satisfaire aussi bien en termes de marchandises que de passagers, des données contenues dans la note d'analyse du 25 novembre.

Ces contrats seront donc conclus pour une durée de trois mois, ce qui nous laissera le temps de proposer la nouvelle procédure de consultation pour une période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

Donc, pour résumer et pour essayer d'être le plus clair possible, deux procédures ont été menées de manière concomitante, la procédure de la SEMOP évidemment que nous devons présenter en fin d'année, cette procédure de relance suite à l'infructuosité des deux lots en juin 2019. Nous avons été au bout des analyses concernant les offres de ces relances et par souci, bien sûr, de transparence et à titre d'information, nous vous avons fait part des résultats, je crois qu'il était important que vous sachiez et que vous constatiez que les travaux de la commission de délégation de service public et

de l'office des transports et de l'AMO ont abouti sur l'analyse des offres qui avaient été faites et nous avons été au bout, bien sûr, de ces analyses car nous n'avions pas parallèlement les résultats définitifs de ce nouveau besoin.

Mais à partir du moment où dès le mois de septembre, nous avons été alertés sur le risque d'un nouveau besoin de service public sur la période de 2020, nous étions obligés d'aller également au bout de cette procédure, nous ne pouvions pas l'ignorer à partir du moment où nous savions que nous allions vous présenter ce nouveau besoin dans le cadre de la SEMOP.

Donc aujourd'hui, les motifs et la base de ce nouveau besoin de service public pour nous permettre de relancer ces lots, c'est l'intérêt général, c'est le fondement de la clause d'intérêt général, donc nous vous proposons de mettre en œuvre.

J'ai bien entendu, et nous les partageons, les différentes inquiétudes notamment sur la continuité du service qui doit être assurée et également les inquiétudes concernant la période estivale. Nous nous employons, et c'est bien sûr notre principal objectif et nous ferons tout le nécessaire pour que le service public soit assuré, pour que cette continuité de service soit garantie.

C'est un travail qui s'annonce très lourd aussi pour l'office des transports qui devra mener cette procédure d'urgence, la nouvelle procédure de consultation et parallèlement la SEMOP puisque nous avons les retours des appels d'offres qui sont fixés au 14 février. Il y a donc une période très complexe qui s'annonce. Je dois dire qu'aujourd'hui, c'est une procédure qui est contrainte pour tout le monde, nous n'avons pas d'autre possibilité et bien sûr j'insiste aujourd'hui sur l'intérêt de la SEMOP qui pourra rentrer véritablement en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 et qui doit nous permettre de rentrer dans une période qui sera bien plus stable pour ce qui concerne nos transports maritimes, qui ont une période évidemment, je le disais, très complexe, mais très complexe pour tout le monde.

Donc, les inquiétudes sont partagées. Mais moi, aujourd'hui je vous assure et je vous garantis que le service sera assuré dans de bonnes conditions et nous nous y employons et nous travaillons pour très régulièrement.

Je salue une fois de plus l'investissement de l'office des transports, des AMO et des juristes qui nous ont aidés ces derniers jours pour pouvoir nous assurer d'être sur la bonne voie.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission du développement. C'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter, vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Se situant sur un plan concret, M. ORSUCCI a souhaité savoir si les compagnies qui desservent actuellement les ports de Prupia et Portivechju étaient en capacité de commercialiser leurs offres pour la saison touristique de 2020.

M. Jean-François SANTONI, Directeur de l'Office des Transports, a précisé que, comme cela est la règle dans tout contrat, il ne pouvait être pris aucun engagement par la Collectivité et l'autorité délégante sur les compagnies qui assureront le service au-delà du terme actuel, soit au 31 janvier 2020. Pour autant, cela n'interdit pas aux compagnies candidates de commercialiser à leurs risques et périls dans la mesure où le périmètre est connu, connaissance exacte des fréquences, jours de desserte, grille tarifaire.

M. ORSUCCI a regretté la situation donnée. Sans céder au catastrophisme, il a estimé qu'elle constituait un mauvais coup porté à l'activité économique et touristique pour l'ensemble de l'Extrême-sud et du Valincu.

Mme MARIOTTI a souhaité se voir confirmer qu'il s'agissait de conclure des conventions provisoires, dans un premier temps, et dans l'affirmative, avoir des précisions sur la procédure et sur le coût engendré.

M. SANTONI a apporté un certain nombre de précisions.

Il a fait valoir, en premier lieu, la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} janvier 2020, qui permet de contractualiser dans le cadre d'une procédure abrégée de consultation auprès des trois candidats présents actuellement sur le marché, à savoir Corsica Linea, Corsica Ferries et La Méridionale.

Ainsi, dans l'hypothèse d'un vote favorable de l'Assemblée, le 9 janvier prochain, une consultation, sur la base d'un cahier des charges allégé, sera lancée auprès des trois candidats pour connaître leurs conditions

d'exécution du service sur la période transitoire. Des réunions seront ensuite organisées pour analyser les offres et notifier au bénéficiaire la mise en place du service à compter du 1^{er} février 2020.

Concomitamment et toujours dans l'hypothèse d'un vote favorable de l'Assemblée, une procédure de consultation de délégation de service public conforme à la réglementation en vigueur sera lancée pour couvrir une période allant du terme de la procédure provisoire jusqu'au 31 décembre 2020.

S'agissant de la note d'analyse du 25 novembre 2019 relative à l'évolution du besoin de service public, M. SANTONI a fait valoir qu'elle s'inscrivait naturellement dans le calendrier de mise en œuvre de la SEMOP.

Il a souligné la nécessité de prendre en compte les différences de besoin de service public en raison de variations importantes, les paramètres de construction du contrat de service public et du besoin de compensation étant soumis à une modification substantielle du contrat.

Le fondement juridique de la clause d'intérêt général, d'une part, l'application au 1^{er} janvier 2010 de la procédure de consultation simplifiée, d'autre part, permettent ainsi aujourd'hui de mettre en place le process proposé pour garantir le service, exception faite de l'aléa lié à la commercialisation pour lequel il ne peut être apporté de garantie au bénéficiaire sur la saison estivale.

Pour ce qui concerne le coût, il a précisé que, sur la base du travail réalisé sur le montant de compensation versée au titre de l'année précédente, des ajustements ont été opérés pour prendre en compte les variations des besoins de service public.

M. ORLANDI a souhaité avoir connaissance de la situation précise sur le mois de janvier.

En réponse, M. SANTONI a précisé qu'en l'état actuel, le service était assuré par la Méridionale sur la ligne de Prupia, la ligne de Portivechju étant assurée par les compagnies co-délégataires Corsica Linea et La Méridionale, étant précisé que la compagnie Corsica Linea a affrété Le Piana, navire de La Méridionale, pour garantir un service de façon pleine et entière.

Mme PROSPERI a souhaité avoir des précisions sur la clause d'intérêt général et sur les modalités de sa mise en œuvre.

M. SANTONI a précisé que ladite clause ne devait pas être appréciée comme le fait du Prince ou une démarche philosophique mais comme une démarche économique et juridique, fondée sur des éléments de modification substantielle par rapport à la procédure.

Pour illustrer son propos, il a rappelé pour mémoire les différents deltas figurant notamment dans la note jointe au rapport.

S'agissant de la desserte de Portivechju, il a fait état d'une hausse de plus 37 % en fret assortie d'un nouveau besoin de service public en termes de passagers, besoin qui n'existait pas dans la précédente procédure.

Sur ce dernier point, il a indiqué que cela était imputable à la baisse ou modification de l'offre en termes de passagers assurée par l'opérateur agissant sous OSP, lequel dispose de la libre administration de son offre et de son service. Ainsi, sur la ligne de Portivechju, la démonstration est ainsi faite qu'en l'absence de contrat de DSP, le trafic des résidents toute l'année ne pourrait être garanti.

Pour ce qui concerne la desserte de Prupia, il a fait valoir une baisse importante de 32 % sur le fret, cela attestant de la disparition d'un tiers du fret comme démontré par la nouvelle étude.

Il a précisé que la procédure de mise en concurrence proposée s'inscrivait dans le cadre de la directive concession et ne comportait aucune particularité.

Sur les observations formulées par M. ORSUCCI quant à la situation actuelle, M. SANTONI a tenu à intervenir sur deux points.

D'une part, il a fait valoir un travail des services conforme à la réglementation tant sur le plan financier que juridique. Il a pointé, d'autre part, une situation de blocage imputable à la défaillance ou à la non-compréhension de certains candidats des changements intervenus dans le cadre du service public.

Mme COMBETTE s'est interrogée, quant à elle, sur l'absence d'anticipation de l'étude révélant l'évolution des besoins, ce qui de son point de vue aurait permis d'intégrer les différents éléments au cahier des charges et éviter ainsi de se retrouver dans une situation bancaire en avant saison.

M. SANTONI a rappelé que l'étude rendue en novembre 2019, s'inscrivait dans le timing administratif du process de la SEMOP, sur laquelle l'Assemblée a délibéré en 2019, écartant toute possibilité de la prévoir plus en amont. Il a souligné par ailleurs qu'une précédente étude avait été réalisée au début de l'année 2018 et que les études de ce type ne pouvaient être relancées que tous les 12 ou 18 mois.

Il a une nouvelle fois précisé que si les entreprises candidates avaient joué le jeu dans le cadre de la candidature initiale et de la négociation, la situation aurait été évidemment différente, situation qui implique des contraintes politiques pour l'Assemblée et des contraintes administratives pour l'Office des transports conduisant à mener trois procédures de DSP en deux mois.

Aux interrogations formulées par Mme COMBETTE quant à la prise en compte des évolutions du marché sur la durée de la future SEMOP, la Présidente Mme BORROMEI a fait valoir l'existence de clauses de revoyure sur lesquelles l'Assemblée de Corse a délibéré en novembre dernier.

En complément, afin de dissiper les inquiétudes, M. SANTONI a précisé que les conclusions de la dernière étude reflétaient la réalité du trafic pour les prochaines années.

Enfin, en réponse à Mme COMBETTE qui s'interrogeait sur l'absence d'examen de ce dossier en CDSP, M. SANTONI a précisé qu'en dépit de l'absence d'obligation légale d'informer la CDSP sur la suite de la procédure, l'instance avait été informée chaque fois que possible, la commission n'ayant pas été informée dans le cas d'espèce en raison de délais très courts.

Mme GIOVANNINI a souhaité connaître, pour sa part, les raisons objectives de l'évolution du besoin en fret.

Sur la desserte du port de Portivechju, M. SANTONI a indiqué que la croissance du fret observée sur ce port s'expliquait par le développement de l'activité économique fondée sur l'observation de cette activité.

Sur la question de la fiabilité des données, il a précisé que la situation donnée était fondée sur l'observation de l'activité économique à partir des données extraites des rapports annuels produits par les compagnies. Enfin, il a ajouté que la question de l'extension de la zone de chalandise du

port de Portivechju était clairement posée et nécessiterait sans doute de procéder à une analyse plus fine.

S'agissant de la baisse du fret sur le port de Prupia, fondée également sur l'observation du trafic. Il voit en cela deux raisons possibles : une baisse de l'activité économique dans la région ou un mode d'organisation différent des transporteurs à partir du port d'Ajaccio.

Au regard des différents éléments exposés par le directeur de l'Office des Transports, Mme GIOVANNINI a pointé la nécessité de pousser plus loin les analyses.

Enfin, en réponse à son interrogation sur la répartition import/export du fret sur le port de Portivechju, M. SANTONI a fait part d'une répartition plutôt orientée sur l'importation.

Sur ce point, la Présidente NIVAGGIONI a fait valoir la présence d'importants importateurs de marchandises représentés par les deux centres commerciaux de la ville, ainsi que l'entreprise de matériaux. La véritable interrogation réside de son point de vue sur le devenir du port de Prupia, pour le cas où la baisse du fret viendrait à s'accroître.

Mme MARIOTTI s'est inquiétée de savoir si les évaluations des besoins étaient structurelles ou purement conjoncturelles. En effet, dans le cas d'une situation qui se voudrait structurelle, elle a fait part de ses réserves quant à la mise en place d'une procédure qu'elle qualifie « d'usine à gaz », susceptible d'entraîner des recours et d'engendrer un surcoût.

Enfin, s'agissant de l'importante augmentation du besoin en termes de passagers, elle s'est interrogée sur la présence des passagers, en 2019, en l'absence d'offre.

La Présidente BORROMEI a précisé une nouvelle fois qu'à partir du moment où l'opérateur sous OSP décide de stopper ses rotations, un besoin se fait ressentir de fait en termes de passagers. Elle a ainsi pointé la difficulté d'évaluer le marché avec un opérateur qui adapte librement ses choix dans la desserte des différents ports.

Elle a insisté sur la nécessité de prendre en compte le nouveau besoin tel qu'il est apparu pour une durée qui peut paraître courte, car, à l'inverse, en faire l'économie conduirait à une faute juridique. Enfin, elle n'a pas écarté l'hypothèse d'un ou plusieurs contentieux.

M. ORSUCCI a souhaité réagir aux propos de la Présidente quant à l'annonce de contentieux possibles, rappelant une intervention du président du Conseil exécutif à l'encontre de ses prédécesseurs sur la gestion de contentieux lourds dans le maritime.

Il a relevé la difficile gestion du dossier maritime. Sans se positionner en donneur de leçon, il a souligné que, quelles que soient les familles politiques, les intérêts de la Corse ont parfois été dépassés pour des raisons diverses et variées et ont conduit chaque fois à des situations très complexes.

Tout en témoignant de sa confiance totale en la Présidente de l'Office des transports et ses services pour conduire les procédures avec probité et dans le respect des règles, il a pointé une inadéquation entre le cahier des charges et le résultat obtenu in fine. Il a fait part de ses craintes de se retrouver dans une situation identique au 1^{er} mai 2020, avec des offres inadaptées.

Au regard de la situation donnée, il a appelé de ses vœux à prendre de vraies décisions et s'interroger sur l'architecture qui doit être mise en place sur le maritime, afin qu'elle corresponde aux réalités du terrain. Sur la base des difficultés rencontrées aujourd'hui, il a estimé nécessaire d'élargir la réflexion sur la desserte des ports et leur vocation et mettre en place un maillage territorial qui soit le plus opportun en termes d'emplois.

Précisant que ses propos rejoignaient les observations de certains conseillers, M. ORLANDI a porté son intervention sur le constat de l'évolution des besoins et sur le devenir du port de Prupia dans le cas d'une poursuite de la baisse de fret.

M. LUCCHINI s'est dit également favorable à porter la réflexion sur le maillage des territoires. Il voit dans l'hypothèse de la disparition de l'activité du port de Prupia une véritable problématique, la région connaissant déjà d'importantes difficultés. Il s'est également interrogé sur l'opportunité de repenser la vocation des ports de Prupia et Portivechju.

Mme CASALTA a salué, quant à elle, la sagesse des décisions proposées par l'Office des transports de la Corse au nom de l'intérêt général afin d'assurer la continuité du service public maritime depuis les ports de Prupia et Portivechju.

La Présidente BORROMEI a souhaité recentrer le débat.

Elle a précisé qu'il s'agissait ici de proposer une phase transitoire de quelques mois afin d'anticiper au mieux la saison à venir et le besoin de service public.

Elle a rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, l'appel d'offres de 7 ans sera destiné à desservir les 5 ports de Corse. Elle a ajouté que la réflexion sur la desserte des ports insulaires avait toute sa place au sein du Conseil exécutif et de la majorité territoriale.

En cas d'irrecevabilité des offres à l'issue de la procédure simplifiée, Mme COMBETTE a souhaité savoir quelle procédure serait alors mise en œuvre.

La Présidente Vanina BORROMEI a indiqué que cela nécessiterait de procéder au lancement d'une nouvelle procédure simplifiée, afin d'assurer la continuité du service public.

Selon M. Paul LEONETTI, la véritable problématique est celle du choix du modèle économique.

Il voit dans le développement des échanges avec la Sardaigne un avenir viable où le port de Prupia a toute sa place.

Il a appelé de ses vœux à changer le modèle économique que la Corse subit aujourd'hui et qui consiste à fonctionner comme un département français. De son point de vue, l'occasion est donnée de se poser une vraie question en matière d'économie, d'échanges et de partenariat qui permettra de mieux adapter le transport maritime.

La Présidente BORROMEI a précisé que l'enveloppe de DCT s'appliquait exclusivement à la desserte de continuité territoriale vers les ports français. Pour autant, elle a fait valoir le travail réalisé par l'OTC pour assurer une continuité, hors DCT, vers l'Italie et la Sardaigne.

La Commission des finances et la CDENATE ont émis un avis favorable sur ce rapport

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc la parole est à qui la demande.

Mme Vanina BORROMEI

M. le Président, excusez-moi, il y a un amendement de l'Exécutif, peut-être je le propose maintenant avant le débat ?

Le Président TALAMONI

Vous pouvez le présenter.

Mme Vanina BORROMEI

Etant donné le calendrier des sessions qui nous est proposé et qui a évolué ces derniers jours, il n'y aura pas de session à la fin du mois de janvier. Donc, nous ne serons pas en capacité de vous faire le retour de la consultation en urgence.

Donc, il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil exécutif à lancer la consultation aux fins d'attribution de concessions provisoires sur la base d'un dossier simplifié, ce qui vous est proposé, et donc de vous proposer que le Président soit d'ores et déjà habilité à signer lesdites conventions. Il y aura bien sûr, si vous en êtes d'accord, une information de la CDSP avant signature et une information à l'Assemblée de Corse à partir du moment où elle se réunira au mois de février, cela nous permettra donc de pouvoir assurer le service dès le début du mois de février.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à qui la demande.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Je voudrais me joindre au cortège des vœux que vous avez adressés à notre Assemblée pour souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2020, fatta di pace è di salute per tutti.

Et de la santé il va en falloir, Mme la Présidente de l'office des transports, de la santé juridique je m'entends, pour essayer de nous faire la démonstration que ce que vous nous proposez aujourd'hui fait sens au niveau juridique, financier et au niveau de la qualité du service public qui doit être rendu dans le cadre des diverses propositions que vous nous faites depuis quelques mois, avec un ton certes moins péremptoire, avec beaucoup moins

d'emphase que votre prédécesseur. Vous en finissez presque par vous en excuser lorsque vous nous présentez ces rapports, et nous on peut vous comprendre, de ces bancs.

Donc pour aller vite, mais pour concentrer l'essentiel de mon propos sur les points saillants de ce rapport, nous aurons quatre questions à vous poser.

Première question liée au principe de l'infructuosité. Je fais simple parce que c'est un dossier très technique et on aimerait que ceux qui suivent ces dossiers puissent, avec un peu de pédagogie, comprendre que vous dites en gros : on relance l'affaire parce que, je cite vos propos, vous avez été alertés par un nouveau besoin.

Ecoutez, des délégations de service public, comme autorité publique, on en passe dans cet hémicycle, si à chaque fois qu'on est alerté par un nouveau besoin, on doit déclarer infructueuse une procédure, première question : où va-t-on ?

En corollaire, je pose la question : si vous étiez, je cite, alertés par un nouveau besoin sur les lignes de Bastia, sur les lignes d'Ajaccio, sur les lignes de Balagne, les mêmes causes produisant les mêmes effets, reviendriez-vous vers nous pour des délégations provisoires ?

Et, je vais un peu plus loin en forçant le trait, si dans une autre délégation de service public, je pense par exemple aux nouvelles technologies, à la fibre, les besoins évoluant très rapidement dans ce domaine technologique par nature, est-ce que vous allez revenir vers nous en disant : il nous encore une procédure provisoire ? Première interrogation.

Deuxième interrogation : il apparaît au fil des procédures que vous nourrissez, qu'il y a en gros trois opérateurs qui sont en concurrence sur le marché, on va dire : les bleus, les jaunes et les rouges.

On sait pour ce jeu tricolore, les problèmes que vous avez avec le triptyque bleu, blanc, rouge, mais là le bleu, jaune, rouge, le jaune ne fonctionne jamais dans vos histoires. Vous mettez sur la table des chiffres et des situations. Donc, en gros sur Porto-Vecchio les jaunes manifesteraient, je passe sur les clés USB, des inaptitudes horaires et puis sur Propriano, ils sont les mieux notés, mais voilà-t-il pas qu'il y a encore une procédure qui fait que, de nouveau, ils sont écartés.

Donc, êtes-vous sujet à des problèmes de daltonisme, quant à la couleur jaune ? Deuxième question.

Troisième question et troisième fait saillant qui touche, cette fois, à la superposition, ou en tout cas, la fréquence des procédures qui relèvent du jamais vu dans cette Assemblée, quelles que soient les délégations de service public qu'elle nourrit, en tout cas depuis que j'y siége, même comme intermittent, depuis maintenant une quinzaine d'années.

On en est à trois DPS transitoires, à une dérogation exceptionnelle, à des contrats provisoires avec, fait unique cette fois, aggravés par l'amendement que vous déposez, où l'Assemblée sera définitivement dépossédée compte tenu à la fois de la procédure inhérente à ce rapport et de l'amendement que vous venez de déposer, qu'on peut comprendre puisque urgence pour urgence, et comme il n'y aura pas de session, non seulement on habilite le Président à choisir, et puis on l'habilite à signer, ça un sens pour le coup.

Donc, je vous pose la troisième question : qu'est-ce qu'on fait pour le printemps ? On recommence, on se revoit au mois de mars, j'imagine fin mars, très rapidement, et puis de nouveau, on habilite le Président es-qualité, à aller très vite pour choisir encore ?

Quatrième et dernière question, Mme la Présidente, sur le sujet des économies où nous vous avons souvent félicitée, même si je prends l'habitude de rappeler que c'est par concordance des temps que l'office des transports a pu générer des économies, on n'est pas très certain, on n'est pas très sûr, que ce que vous nous présentez aujourd'hui génère des économies, vous avez annoncé 5 350 000 €. Si j'ai bien compris, les jaunes pour une année étaient à 7,6 M€ sur Porto-Vecchio et 8,4 M€ sur Propriano et là 5,4 M€ pour 3 mois.

Est-ce que l'on n'est pas, en matière d'économie, dans une opération de neutralisation des efforts que, à la fois les opérateurs, l'implication louable de vos services, ont produit depuis certaines années.

En un mot comme en cent, et pour conclure, j'avais un peu habilement et avec un peu de fantaisie, qualifié la SEMOP que vous ne manquez pas de remettre à l'ordre du jour, et vous connaissez nos positions là-dessus, de « machin », nous craignons, pour notre part, qu'au gré des réponses que vous allez livrer aux quatre questions que nous vous posons, vous fixiez, d'une certaine façon, les contours d'un modèle qui va faire « crac, boum, hue » : « crac » parce que juridiquement, je pense qu'on est aux limites

d'un exercice qui ne passera pas l'obstacle du contentieux ; « boum » » parce que financièrement on sait ce que les recours par le passé, dont vous n'êtes pas responsables, et l'honnêteté intellectuelle commande de le dire, ont produit comme effet sur la fragilité financière de notre Collectivité. Et « hue », « crac, boum, hue », parce que tout cela ne fait avancer personne, ni les affaires de la Corse, ni les affaires du transport maritime, ni les affaires de cette Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, ce sera Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Avant tout Pace è Salute à tous.

Je m'excuse de ce retard, mais il n'était pas prévu, a priori, de ce que je sais des travaux de la commission permanente, que ce rapport soit présenté maintenant, ce qui fait que j'avais un rendez-vous médical et que j'ai fait du mieux pour être là et vous entendre.

Alors, je n'ai pas eu le plaisir d'entendre la Présidente de l'office des transports de la Corse, savoir s'il y a eu des changements fondamentaux par rapport à ce qui nous a été dit en commission. Depuis, j'ai eu des réponses lors de la commission de lundi et j'ai poursuivi mes recherches sur le sujet.

Alors, je vais vous donner la position de notre groupe : au moment où nous nous exprimons, nous ne pouvons pas soutenir l'Exécutif de Corse dans ce rapport.

Je vais en profiter pour réagir à deux titres.

Moi, il me semble qu'il y a deux questions fondamentales qui se posent aujourd'hui dans cette DSP. J'ai posé la question en commission, et je remercie les services de l'OTC, dont je rappelle encore que j'ai une confiance absolue dans leur probité, dans le sérieux de leur travail, mais aujourd'hui on parle de droit, on parle d'une saison qui arrive. Ça me donnera l'occasion aussi de répondre à Mattea qui m'a répondu en commission, et je vais le dire ici et je suis content d'avoir face à moi Jean-Christophe ANGELINI,

Conseiller exécutif, Porto-Vecchiais, et aujourd'hui en charge de l'économie de la Corse parce que je crois que c'est bien de cela dont on parle.

Et, quand je parle de l'économie de la Corse, il ne faut pas qu'il y ait de malentendus entre nous et d'intérêt général, il me semble que défendre les entreprises, c'est défendre l'intérêt général, et quand je dis « l'entreprise », ce sont les patrons certes, mais ce sont tous les salariés qui sont avec, ce sont les emplois directs et indirects. Et, au moment où je vous parle, au regard de la réponse qui m'a été donnée en commission, à savoir qu'aucune entreprise aujourd'hui ne peut mettre en vente à Propriano ou à Porto-Vecchio, des places pour la saison 2020. Je pense que la situation est grave, je pense que notre intérêt à tous, ici dans l'hémicycle, quelles que soient nos appartenances politiques, c'est de faire que dès maintenant, nous puissions mettre en vente des billets à Propriano et à Porto-Vecchio.

Moi je veux dire : meza bastunata ! Il nous manque Nanette présente pour parler de la session touristique. Vous imaginez la situation, nous sommes en janvier, on ne peut pas commercialiser les places sur ces deux ports. Allez, si les gens arrivent à Bastia, Ajaccio, Ile-Rousse, on va s'en satisfaire, ce n'est pas dramatique qu'ils arrivent à Ajaccio, Bastia, Ile-Rousse, on n'est pas dans un campanilisme ici, mais s'ils viennent à choisir une autre destination ?

Moi, je comprends l'Exécutif de Corse et nous sommes aux côtés de l'Exécutif de Corse pour éviter un nouveau conflit social. Nous comprenons aujourd'hui, et je l'ai dit en commission aussi, Gilles a évoqué le passé pour évoquer les contentieux, il nous a été dit en commission que le risque de contentieux il était très, très fort. Je ne vais pas faire la leçon à l'Exécutif actuel parce que nous avons été responsables de contentieux par le passé, donc je ne ferai pas la leçon sur le sujet.

Je peux vous comprendre sur le fait que vous ayez mis un peu de temps, selon moi, à intervenir, à donner le résultat de ce marché pour éviter un conflit social au mois de décembre, on a assez de souci aujourd'hui pour ne pas avoir en plus un conflit social.

Par contre, au nom de l'intérêt général, je vous invite à aujourd'hui passer une convention avec la Méridionale pour passer la saison 2020. Je pense qu'il ne faut pas relancer un nouvel appel d'offres, il faut aujourd'hui, au nom de l'intérêt général, passer une convention avec la Méridionale pour passer la saison 2020 et mettre en vente des billets dès maintenant. Il y a un risque contentieux, c'est évident, mais je pense qu'au nom de l'intérêt général,

non pas de la société Méridionale, même si tous ici je pense que nous sommes très inquiets sur le devenir de cette société, surtout sur le devenir de ses marins, mais pour avoir une saison touristique 2020 acceptable, nous devons aujourd'hui prendre ce risque-là et signer.

Et, je vous dis sincèrement, d'après mes informations et mes quelques petites recherches, je ne suis pas certain que nous perdions en signant une convention avec la Méridionale au nom de l'intérêt général et d'une saison touristique qui est capitale pour nos territoires, pour la Corse, mais pour le territoire notamment de l'extrême-sud, je pense qu'on doit prendre ce risque contentieux-là. Et ensuite, aller vers la feuille de route que vous nous avez proposée.

Vous le savez, notre groupe a soutenu le rapport de l'Exécutif vis-à-vis des lignes, vous n'êtes pas responsables de l'échec de l'appel d'offres, sauf qu'aujourd'hui, vous le savez comme moi, la probabilité que le futur appel d'offres que vous voulez lancer maintenant arrive à une situation identique, à savoir la Corsica Ferries qui va nous faire la même proposition et la Méridionale qui va nous faire la même proposition, on va se retrouver dans la même situation.

Alors, je vous le dis, risque pour risque, prenez celui de signer aujourd'hui la convention avec la Méridionale pour que nous passions cette saison 2020.

Voilà ce que notre groupe vous propose en l'état, et je pense que c'est ensemble que nous devons prendre ce risque-là.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y avait M. CECCOLI qui avait demandé la parole et il l'a.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Ecoutez, ce dossier qui comme souvent quand on traite du transport, est très complexe, très facile à énoncer, mais apparemment très difficile à finaliser et finalement très difficile à trancher.

Alors moi, je commencerai par citer Pierre Mandès France qui disait « gouverner, c'est choisir », eh bien il va peut-être falloir en arriver là aussi parce que ce que vous nous proposez-là, ça s'assimile beaucoup finalement à un non-choix. Un non-choix qui, on peut le comprendre, est soumis à des pressions, y compris à des pressions syndicales, personne ne peut le nier, à des pressions qui engagent la vie et le bien-être de beaucoup de personnes, mais qui engagent aussi la Corse : qui engagent la Corse en matière de desserte, de confort et de prix, qui engagent la Corse aussi matière d'éthique, qui engage la Corse aussi en matière de, finalement peut-être, revoir surgir le spectre des pénalités et jugements assez inéluctables.

Alors, Mme la Présidente, et vous savez combien je suis sensible, je pense, à l'honnêteté que vous mettez à essayer de mettre en œuvre la politique des transports, j'avoue que j'ai beaucoup de mal à suivre les conclusions de ce que vous nous demandez de faire. Si j'ai bien compris, on a reçu des éléments, comme le disait mon collègue Jean-Martin MONDOLONI, on vous a fait part d'éléments qui, vous alertant sur des distorsions sur certains chiffres, remettaient en cause, d'après vous, la régularité de cette attribution.

Alors moi, juste un petit exemple, j'ai repris le tableau de ce soit disant rapport qui vous a permis, quelque part, d'amender votre décision, et quand je lis effectivement par exemple le tableau 6 : besoins de service public sur Porto-Vecchio-Continent, tout ça c'est du prévisionnel bien sûr, on passe effectivement de 2 500 par an sur l'étude de 2019 à 54 000 sur 2020. Mais alors, il y a quelque chose d'assez fantastique, sur l'étude de 2020 dont on nous vante les mérites, j'ai par exemple 10 000 passages au mois de mai et j'en ai 350 au mois d'août.

Je répète : 10 000 au mois de mai, 350 au mois d'août.

J'ai du mal à croire que sur Porto-Vecchio, je vais avoir 350 passagers au mois d'août, si j'en ai 10 000 au mois de mai.

Ça, c'est pour montrer les rapports finalement, on peut les entendre, on peut les considérer, mais on peut aussi être surpris.

Après, on va parler un petit peu de ce que je qualifierai de juridique parce que finalement l'important dans cette affaire c'est le juridique et c'est le risque des contentieux.

Sur le juridique, sauf à vraiment nous démontrer le contraire, quand vous lancez une procédure, vous le faites en l'état des éléments que vous

connaissez, vous le faites en l'état des éléments qui sont portés à votre connaissance et ensuite la procédure suit son cours. On sait que sur ce genre de procédure, en tout cas la Collectivité territoriale de Corse, il faut entre 6 mois et un an pour arriver de manière générale sur un marché public à une attribution, je parle bien du début du lancement de la procédure avec l'avis, jusqu'au moment où le marché est signé.

Qui pourrait vous faire grief aujourd'hui, très sincèrement, alors que vous n'aviez pas ces éléments au moment où vous avez lancé cette consultation, qui pourrait vous faire le moindre grief en disant : les choses ont changées ou les choses vont peut-être changer, parce que le pire dans tout ça, c'est qu'on est dans le peut-être, ce n'est pas comme si on vous avait amené les bons de commande de la saison 2020, vous êtes dans le peut-être.

Donc, vous nous dites que juridiquement, ne pas tenir compte de cela c'est dangereux. Mais j'ai envie de vous dire l'exact contraire, ce qui est très dangereux c'est, au vu d'éléments susceptibles d'être modifiables ou en tout cas dont la certitude n'est pas prouvée, que vous arriviez tout simplement à annuler la consultation.

Encore une fois, je vous ai dit vraiment du fond du cœur, ce que je pense de votre probité. Mais faisons-nous machiavélique : demain je souhaite attribuer à l'entreprise X, mais je ne suis pas sûr que X va gagner, donc je garde bien au chaud un élément que je pourrais porter à connaissance pour voir si, à un moment donné, sortant cet élément, eh bien finalement Y qui devait l'avoir ne l'aura plus parce que tout simplement, je repousse.

Vous voyez, je me fais machiavélique, c'est-à-dire que quelque part on va ouvrir une boîte de Pandore qui va amener sur chaque consultation de ce type des inquiétudes en matière de probité de notre institution. Ça, c'est pour le volet éthique et juridique.

Après parlons du volet, encore une fois, tribunaux et dédommagements. Est-ce que sérieusement il y a une jurisprudence qui pourrait nous amener à penser que, encore une fois, ayant respecté les éléments qui étaient les vôtres au moment où vous avez lancé la consultation, nous puissions être condamnés dans le cadre d'une attribution qui paraît... j'ai envie de vous dire, les écarts étant relativement forts, ou plutôt relativement importants entre candidats, ça mériterait d'être regardé.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que le chemin que vous nous proposez, de notre avis, il est extrêmement risqué et il y a de fortes

chances que des condamnations, encore une fois, puissent suivre suite à cette décision, puisque, je vous le répète, vous ne nous amenez pas des éléments que vous auriez pu avoir à votre connaissance au moment où vous avez lancé cette consultation, mais des éléments que vous avez eus par la suite.

Voilà, ça se sont tout un tas de faisceaux qui font qu'aujourd'hui ce chemin nous apparaît comme susceptible d'amener beaucoup d'inquiétudes.

Encore une fois, on ne remet pas en cause du tout l'office, les services ou le reste, mais baser un changement pareil uniquement sur des éléments qui sont portés à connaissance à un moment donné, ça nous semble pour le moins risqué. Donc, je vous avoue que ces choix juridiques et administratifs, me surprennent.

Dernier point, l'enjeu financier, vous l'avez dit vous-même, l'enjeu financier, c'est-à-dire que finalement cette « négociation » que nous nous proposons de mener pour les trois mois restants, on l'a bien compris, vont coûter beaucoup plus cher que de laisser à la limite cette consultation aboutir et fonctionner.

Dernier point, vous nous avez aussi expliqué que finalement dans le cas vers lequel nous allons, les choses ont changé, les fameux 52 000, les passagers en plus d'un côté, le fret en moins de l'autre, mais j'ai envie de vous dire : on raisonne aussi pour beaucoup en prix unitaires, on ne signe pas des forfaits avec les compagnies, on ne signe pas des forfaits en disant : quel que soit le nombre de passagers, on valide, on va bien avoir des éléments de prix unitaire qui vont fonctionner. Est-ce qu'on est certain que même ces changements sont susceptibles d'entraîner finalement un inversement des classements ou en tout cas quelque chose qui justifierait la non-attribution ? Moi, je n'en suis pas certain. Donc, je pense qu'on va rentrer sur un chemin tout au mieux mouvant, qui risque de nous réserver, je pense, de gros déboires. Donc, sur cet aspect-là des choses, nous ne vous suivrons pas.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, il y avait Mme CASALTA qui avait demandé la parole, vous l'avez.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Alors évidemment, l'actualité, le calendrier invitent certains de mes collègues aux effets de manches, aux jeux de mots,

aux expressions qui se veulent peut-être un petit peu amusantes, mais je ne me lancerai pas dans ce genre de parodie théâtrale. Je vais rester beaucoup plus sobre, parce que ça n'est pas mon style de faire autrement.

Alors je vais revenir à une réalité. La réalité elle est le besoin de service public, et là je vais répondre à mon collègue Jean-Charles ORSUCCI, et redire effectivement ce que j'expliquais en commission et qui n'a pas forcément été traduit par le rapport.

J'étais un petit peu choqué par le côté paradoxal des diverses remarques de Jean-Charles ORSUCCI, d'un côté il veut absolument, et je le comprends et nous le voulons tous, un service public de qualité et maintenu pour la saison à venir, aussi bien pour les passagers, bien sûr, les usagers mais bien sûr pour les salariés du secteur maritime, ça je crois qu'on est bien d'accord là-dessus. Et, c'est pour cela d'ailleurs que le rapport de l'office des transports est intéressant, me semble-t-il.

Et, d'un autre côté, Jean-Charles ORSUCCI remettait en cause en commission le maillage territorial, remettait en cause les différents ports que nous avons en Corse. Alors, de deux choses l'une : soit on maintient un certain service public pour ce qui concerne les ports de Prupia et de Portivechju, soit on les remet en cause et on les supprime.

Alors, moi je pense que la question effectivement, et Mme la Présidente en commission a recentré le débat très justement, le débat n'est pas là-dessus maintenant, on l'aura peut-être, et c'est à envisager certainement, ça je n'en disconviens pas, mais aujourd'hui l'intérêt pour tous, que ce soit les usagers et les marins et nous Collectivité de Corse qui avons à traiter le sujet, c'est de maintenir le service public et je pense que là, l'office des transports a fait le maximum qu'il puisse faire. C'est-à-dire que quand personne ne répond de façon correcte à un cahier des charges, ça devient un petit peu compliqué. Ce sont des OSP, c'est très, très compliqué et vous le savez aussi bien que moi, sauf à vouloir nier l'évidence, mais vous savez très bien, vous qui êtes, pour certains, des anciens de cette hémicycle, vous savez très bien à quel point c'est délicat et compliqué. On ne va pas rentrer dans le détail !

Donc, moi je pense qu'à l'heure actuelle et dans notre situation, il était difficile de faire autrement et Mme la Présidente l'a très bien expliqué, donc je crois qu'on peut lui faire confiance là-dessus et la suivre sur ce qu'elle nous a proposé. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Rosa PROSPERI avait demandé la parole. Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Rosa PROSPERI

Président, moi je ne me lancerai pas dans une étude, pour ne pas dire une exégèse juridique, j'ai bien compris que sur la base de l'adage énoncé ou rappelé par François-Xavier CECCOLI, « gouverner, c'est choisir », il conviendrait de choisir une solution qui serait juridiquement la moins dangereuse possible.

Or, vous avez basé tous une grande partie de votre argumentation sur le risque de contentieux. Le risque de contentieux exprimé de cette façon-là, ça ne veut rien dire. Il peut y avoir contentieux en tout domaine parce que tout requérant est en mesure de déposer requête, même s'il dépose requête de façon complètement illusoire et qu'il peut même être condamné, et ça arrive souvent, des dommages et intérêts pour procédure abusive. Donc, il y a des requérants qui objectivement et d'initiative déposent des recours qu'ils savent abusifs. Mà dumandà hè legge, cum'ellu dice l'altru, la loi ne peut pas interdire à tout requérant de déposer une requête s'il considère qu'il a envie de la déposer. Ça, c'est le risque contentieux général.

Je crois que plus que de ce risque-là, parce qu'on ne peut pas interdire à un requérant potentiel de déposer requête, il faut s'attacher au risque contentieux dans le cadre d'un contentieux perdu. Vous savez que certaines compagnies, ayant perdu tous leurs recours en première instance, ont continué néanmoins leur procédure par la voie de l'appel, ont perdu en appel et n'ont pas arrêté pour autant. Donc, il faut s'attacher surtout au risque d'un contentieux qui pourrait être perdu.

Sans me lancer, je vous le répète, dans une analyse juridique fine parce que je suppose qu'il vous sera répondu sur tous ces points, tout à l'heure, je suis certaine que, comme le supposait ou le proposait Jean-Charles ORSUCCI, choisir une compagnie alors que trois opérateurs se sont manifestés dans le cadre de tous les appels d'offres que nous avons connus, n'est pas un risque contentieux, c'est un contentieux perdu de façon certaine. M. le Président du Conseil exécutif, que j'avais affublé d'un bonnet de Madame IRMA à la session de décembre, serait là affublé d'un costume de bagnard et de boulets aux pieds. Je suis persuadée qu'il sera aussi séduisant en

Dalton qu'en Madame IRMA, mais n'en demeure pas moins que c'est à peu près le rôle qu'on lui fera jouer fort prochainement.

Je pense qu'il ne faut pas, parce qu'il y a un risque contentieux, parce qu'il y a une crainte, parce qu'il y a une saison estivale qui arrive, proposer, je ne voudrais pas le dire, mais tout et n'importe quoi.

En revanche, si gouverner, c'est choisir, c'est aussi prévoir. Cette évolution vue par le test du marché que vous présentez également comme une sorte d'indicateur ou d'indice résiduel est un vrai test de marché au sens que la Commission européenne donne à ce vocable.

La Commission européenne, c'est indiqué dans l'étude qui est jointe au rapport - étude élaborée par le directeur du centre de droit européen - il est bien précisé que les besoins éventuels de recours au service public sont décidés comme existants par la Commission à la condition que l'on démontre que le service public ne peut être mis en place, voire maintenu, que s'il répond à une réelle nécessité au regard des carences des services proposés par les entreprises du secteur privé, sur la base de données chiffrées qui sont la définition du test de marché.

Donc, ce n'est pas un élément, une information qu'on aurait recueillie dans je ne sais dans quelle soirée mondaine, c'est un test de marché.

Ce qui me pose problème et quand j'entends « gouverner, c'est choisir », je préfère « gouverner, c'est prévoir », c'est que cette évolution révèle surtout une modification substantielle des contrats antérieurs et cela personne ne l'a dit parce que lorsque l'on a dans n'importe quel contrat, un différentiel de plus de 30 %, eh bien c'est un contrat qui est susceptible d'être annulé quel qu'il soit, même un contrat de droit privé. Vous achetez un appartement, il y a ce qui s'appelle la rescision pour risque de lésion, le contrat est annulé parce qu'on considère que la différence entre l'offre et le bien tel qu'il vous est livré fait l'objet d'une différence trop substantielle.

Ceci étant posé, cette évolution substantielle, parce qu'elle est considérable, elle révèle de mon point mon point de vue un certain nombre d'éléments de nature politique qu'il conviendra très rapidement de prendre en compte afin de pouvoir prévoir. Cette évolution très substantielle, elle révèle manifestement des difficultés dans le maillage territorial des infrastructures qui sont celles de la Corse. Cette évolution substantielle révèle l'obligation de s'interroger sur la destination des différentes infrastructures de transport, ports et aéroports.

Cette évolution substantielle, de mon point de vue, elle nécessite aussi que l'on anticipe en vue ou en essayant de ne pas courir le risque d'éventuelles problématiques sociales. C'est évident qu'elles existent et notamment dans le cadre de la SEMOP avec ce qu'on aura à discuter dans peu de temps.

C'est la raison pour laquelle, je pense que cette réflexion, il faut d'ores et déjà l'anticiper pour les prochains cahiers des charges et pour la SEMOP, où je vous rappelle que nous aurons quand même une garantie supplémentaire qui sera liée à l'intervention de la Collectivité de Corse au centre des contrats, l'intérêt de l'initiative politique et le contrôle politique que pourra, pour une fois, opérer l'autorité déléguante sur l'exécution des contrats.

Je vous rappelle enfin, et c'est la conclusion de la note qui était également jointe au rapport, que par exemple, pour le port de Propriano, les différences substantielles qui se révèlent, sont uniquement le choix des armateurs hors DSP. Cela aussi, il faudra qu'on le prenne en considération dans le cadre des futurs travaux, des cahiers de charges et de la SEMOP. On ne peut pas aujourd'hui se permettre de se trouver de façon récurrente dans des situations comme celle-ci, tout simplement parce que certains armateurs, hors DSP, font des choix qu'ils ont le droit de faire, mais qui, nous le voyons tous, ont une implication directe sur ce qui nous concerne.

Pour résumer, je pense que juridiquement les éléments seront donnés, étant précisé que de toute façon le test de marché est incontournable, mais surtout, au lieu de raisonner à court terme dans le cadre d'une procédure qui va être lancée dans quelques jours, aujourd'hui, raisonnons dans le cadre de l'année qui nous sépare de l'appel d'offres qui va nous être présenté dans le cadre de la SEMOP, raisonnons et travaillons à la résolution de ces problèmes qui, aujourd'hui, évidemment sont prégnants, mais que nous pourrions essayer dans le cadre d'un travail politique conjoint d'éviter ou de contourner dans la mesure du possible.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme BOZZI et ensuite Hyacinthe VANNI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Madame la conseillère exécutive, je suis très mal à l'aise par rapport à votre présentation puisque, ça a été dit précédemment, vous avez voulu nous présenter la nécessité de ne pas attribuer, justifiée par une évolution des besoins ; évolution des besoins entre 2019 et 2020. Et pour justifier cette évolution des besoins, vous nous avez présenté un rapport, le rapport rendu par « ODYSSEE Développement ».

A la lecture de ce rapport, pour moi ce qu'il démontre, ce n'est pas une évolution des besoins, mais plutôt l'absence d'analyse des besoins lancés en 2019. «L'absence » parce que, je vais reprendre les chiffres, ça va être fastidieux : sur Ajaccio pour « ODYSSEE développement », en 2019, on aurait 833 passagers chaque mois, de janvier à décembre. En 2020, par contre, on a une analyse bien précise de janvier, 570 passagers, en février, 700 passagers, en mars, 790, donc très précis.

On a la même chose pour Bastia. On a 833 passagers en 2019, chaque mois de l'année. Par contre, on a une analyse en 2020.

On a la même chose pour Porto-Vecchio. On a 208 passagers en 2019, chaque mois, le même chiffre chaque mois de janvier à décembre.

Même chose pour l'Ile-Rousse. 208 passagers de janvier à décembre en 2019. Par contre, on a une analyse en 2020. En 2020, on a 130 passagers sur Porto-Vecchio en janvier, 3 400 en février, en mars, 4 300.

Donc, en réalité ce que démontre ce rapport, ce n'est pas une évolution des besoins, ça démontre qu'en 2019, vous n'aviez pas analysé les besoins et là, c'est encore plus grave parce que finalement, vous ne pourrez pas justifier de ne pas attribuer pour un motif d'intérêt général.

Et donc, je rejoins ce qu'ont dit mes collègues, le risque de contentieux est évident et le risque de perdre l'est encore plus. Ce qui m'inquiète fortement, c'est que vous preniez finalement ce risque tout de même alors que, ça a été dit précédemment également, le coût de cette convention provisoire va être encore plus important, il y a donc une double sanction pour notre Collectivité, à la fois financière mais également judiciaire. J'ai rejoint Jean-Charles ORSUCCI, une triple sanction pour la Corse, pour l'économie de notre île.

Tous ces risques, finalement, vous les prenez volontairement, vous avez été alertés et on ne pourra pas vous suivre sur ce terrain-là. J'ai encore du mal à comprendre, mais peut-être vous allez nous éclairer sur ces points-là,

que vous alliez jusqu'à ne pas attribuer et relancer encore une fois ce marché malgré toutes ces alertes. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, Hyacinthe VANNI

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je pensais très modestement que le débat sur les transports avait eu lieu lors de la dernière session avec le vote sur la SEMOP, mais je vois qu'on relance un débat sur un dossier qui n'est que la continuité de l'appel d'offres transitoire attribué sur les ports principaux, qui a été infructueux et aujourd'hui, on arrive encore à ce constat sur les ports secondaires.

J'ai envie de dire, encore une fois, de nous répéter, ce qu'on a dit lors de la dernière session, rien ne nous fera déroger aux règles, ni pour les bleus, ni pour les rouges, ni pour les jaunes.

S'il y en a qui n'ont pas bien entendu, on va le répéter, on va dire que la SEMOP, c'est derrière nous, c'est voté, c'est validé. Il y a des éléments nouveaux, on les a pris en compte et aujourd'hui, on arrive à appliquer, encore une fois, les règles.

C'est vrai que certaines compagnies ont du mal avec ces règles et à chaque fois, quelquefois les discussions, quelquefois les bons rapports qu'on peut avoir avec leurs dirigeants ou leurs actionnaires, à chaque fois, on vient nous dire, « ils vont céder, ils vont lâcher ». Aujourd'hui, on n'est pas à la veille d'un conflit, on est dans le conflit. Il y a des marins qui sont en grève aujourd'hui et moi, je les comprends, et je les soutiens. Mais il faut aller chercher les responsabilités là où elles sont.

On a eu un premier appel d'offres sur les ports principaux, on a expliqué et on dit qu'on ne dérogerait pas. On n'a pas dérogé. On pensait que certains avaient compris, que certaines compagnies auraient compris qu'a strada era custì et on ne dérogera pas, pour personne.

On vient toujours nous expliquer que peut-être, il y a un petit espoir : la saison, le contexte social, le contexte économique, il faudrait déroger... Eh bien non, les règles, c'est les règles et il n'y a que comme ça qu'on pourra s'en sortir.

Je dis à ces dirigeants de ces entreprises et à ces actionnaires, de revenir à la raison et d'arrêter leur comportement suicidaire qui met quand même dans des situations dramatiques les marins de ces compagnies. C'est inacceptable aujourd'hui d'avoir un comportement de la sorte. On ne paiera pas un centime de plus que ce que ça vaut, que ce soit clair. Le modèle social, il a été établi dans les SEMOP. Peut-être qu'il ne convient pas à certains élus d'ici, en tout cas, nous, on va le déterminer le modèle social qui est le nôtre, notre projet politique. Si les jaunes, les bleus, les rouges l'appliquent, tant mieux, tout le monde peut avoir sa place dans la SEMOP. Mais qu'on aille chercher les responsabilités là où elles sont. Elles ne sont pas ici.

Les choix, ici, se font sur des règles, les choix, ici, se feront sur des règles et non pas sur des arrangements entre amis. Je l'ai dit, la dernière fois, il n'y aura plus d'arrangements entre amis quelles que soient les pressions qu'on nous met, quel que soit un certain nombre de critères, il y aura des règles qui seront appliquées et les mêmes pour tout le monde. Il faut que ce soit bien compris par tout le monde, par les dirigeants et les actionnaires d'un certain nombre de compagnies qui, aujourd'hui, par leur comportement mettent les marins, quelquefois nos amis, dans des situations dramatiques qui sont en conflit aujourd'hui. Qu'ils entendent et qu'ils reviennent à la raison.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Oui, Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je n'ai pas usé d'un artifice en demandant à quelqu'un d'autre de mon groupe de rebondir, mais je n'ai pas utilisé la totalité de mon propos. Je veux quand même être précis sur un point. Il ne s'agit pas de remettre en cause la politique choisie par la majorité territoriale.

Démocratiquement, vous avez voté, d'ailleurs on a voté la politique que vous avez mise en avant la dernière fois sur la DSP. On n'a pas voté la SEMOP, mais la démocratie fait que vous êtes majoritaires et on respecte ce choix, je ne le remets pas en cause aujourd'hui, je veux être clair sur le sujet.

Ce que je dis simplement, c'est qu'il y a 6 mois durs à gérer avant que votre politique soit en globalité mise en oeuvre et que sur ces 6 mois durs, il y a une saison qui est importante sur un territoire qui va se retrouver très fortement impacté par le fait que M. DUPONT, ou M. DURAND ne puisse pas aujourd'hui prendre son billet pour venir à Propriano et à Porto-Vecchio

et que la majorité territoriale d'un point de vue pragmatique doit choisir la moins mauvaise solution, et je comprends qu'il n'y en ait pas de sûre juridiquement, avec même ce que disait Rosa d'un point de vue du contentieux, il y a même un risque très fort de perdre, mais que ce choix-là doit nous mettre dans l'obligation, tous ensemble, de faire ce qui sera la moins mauvaise pour sauver cette saison 2020.

Après, j'entends bien et je respecte le choix qui est le vôtre, d'ailleurs je ne pense pas que notre avis soit fondamentalement différent du vôtre. J'entends l'argument que vient d'invoquer Hyacinthe et là encore, je ne remets pas en cause la probité de la majorité territoriale et je ne dis pas qu'elle choisit les uns par rapport aux autres, j'ai bien compris que ce n'est pas ça du tout dont il s'agissait. Aujourd'hui, vous avez à gérer un dossier et les ersatz d'une gestion passée dont j'assume aussi une part de la responsabilité, mais qu'il faut sortir par le haut de cette situation critique dans laquelle nous sommes et, je répète, en choisissant la moins mauvaise solution.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. POLI.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste deux mots, tout d'abord pour féliciter la Président de l'office des transports pour son rapport qui respire le sérieux et la transparence. Pour dire à M. ORSUCCI que nous sommes comme lui inquiets pour la saison touristique, mais qu'il serait bien d'élargir cette inquiétude à toute la Corse et à tous les Corses parce que si M. DUPOND ne peut pas venir en Corse, peut-être que M. ORSUCCI ou M. POLI ne pourront pas se déplacer non plus. Je ne comprends pas pourquoi on limiterait l'inquiétude à certaines personnes.

Ensuite, l'inquiétude pour les personnels de la Méridionale qui sont aujourd'hui en grève. Est-ce que la bonne question à se poser, ce n'est pas de se demander si la Méridionale a vraiment envie de continuer à naviguer dans nos eaux ? Personne ne se pose cette question. Elle répond à chaque fois sur des marchés et sur des appels d'offres de façon un peu bizarre.

Aujourd'hui, nous sommes là pour défendre ses employés, mais on est en droit de se poser des questions. On sait que la majorité territoriale est responsable de tous les maux de la Corse, je pense que certains doivent penser

que nous sommes intervenus lors de la tempête Fabien pour qu'elle impacte la Corse ! Je vais loin, vous voyez, très loin.

Mais aujourd'hui, et je rejoins mon collègue Hyacinthe VANNI, c'est que transparence, sérieux et probité font que nous avons toute confiance en l'office des transports pour régler le problème.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je pense que la conseillère exécutive va répondre à ces différentes interpellations. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Avant toute chose, je souhaiterais vous lire l'avis du CESEC que je n'ai pas lu précédemment.

Donc, le CESEC prend acte du rapport relatif à la convention de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Purtivechju et de Pruprià et le port de Marseille du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2020.

Le CESEC effectue les remarques suivantes : il s'inquiète qu'une fois de plus, l'exploitation de ces lignes dites secondaires s'effectue au travers de la mise en place d'un système provisoire qui ne consolide pas durablement la desserte. Je suppose qu'aujourd'hui, ces inquiétudes sont levées avec la SEMOP qui arrive dans quelques mois.

Le CESEC relève, dans la réponse apportée par l'OTC concernant la desserte de la ligne Purtivechju-Marseille, le recours souhaitable est plus approprié à un cargo mixte compte tenu de l'augmentation du volume de fret constaté. Tout à fait. Ça n'est pas précisément écrit puisque nous n'avons pas à choisir le type de navire et nous n'avons pas à l'imposer aux candidats, mais effectivement, à partir du moment où il y a du passager qui est intégré et du fret, le cargo mixte semble le plus approprié.

Le CESEC rappelle enfin que la desserte de la Corse est un enjeu de continuité de service public et qu'à ce titre, il souhaite qu'une solution soit trouvée dans la concertation la plus large ; solution nécessaire autant pour

l'économie, le maintien des emplois que dans l'intérêt de la Corse. C'est un souhait qui est bien sûr partagé dans le cadre de la SEMOP et du futur schéma. Je crois que nous l'avons dit, redit et complètement assumé. Donc, nous les rejoignons complètement.

Concernant les échanges qu'il y a eus, je remercie bien sûr les élus de la majorité territoriale pour leurs interventions, concernant aussi leur connaissance du dossier.

Je suis, je dois le dire, assez stupéfaite des propos qui ont été tenus dans cet hémicycle de manière publique et assumée. Je dois avouer que oui, effectivement, je pensais que le débat sur le dossier maritime avait eu lieu, et il a eu lieu d'ailleurs de manière très intense lors de notre dernière session. Finalement, je me rends compte que peut-être nous n'avons pas été au bout parce qu'il y a une méconnaissance qui est assez édifiante de ce dossier pour certains des élus qui siègent dans cet hémicycle. Je trouve cela terriblement inquiétant pour l'avenir.

Aujourd'hui, nous sommes là, demain nous ne serons peut-être plus à cette place et je dois dire qu'avoir une méconnaissance telle de ce qu'est une délégation de service public, une obligation de service public, de quelle manière a été fait le dossier avec tout le passé que nous connaissons sur ce dossier et l'enjeu qu'il représente, je trouve cela, oui le terme c'est édifiant, je suis assez stupéfaite de cette méconnaissance d'un dossier.

Je vais revenir sur certains propos.

Concernant Mme BOZZI, le besoin de service public de 2019 que vous avez lu, c'est effectivement un besoin de service public pour des passagers qui ne sont pas compensés, chère Valérie, donc forcément, il n'y en a pas. Ce sont des convoyeurs. Mais ça, je pensais que c'était un débat que vous aviez compris et enregistré depuis plus d'un an.

Nous vous expliquons qu'il n'y a plus de passagers compensés, d'où les chiffres qui sont particulièrement précis puisqu'ils correspondent au nombre de fret et de convoyeurs qui permettent de transporter ce fret. Il n'y a pas de passagers compensés et donc forcément, le chiffre est très précis, peut-être très bas ou pas assez, ce n'est pas à moi de juger. C'est la règle et c'est un calcul très clair.

Je vous invite à revoir ces méthodes de calcul. Je vais peut-être expliquer, si c'était nécessaire, que le besoin de service public et la nécessité

de notre intervention en tant que Collectivité n'intervient qu'à partir du moment où l'offre privée ne permet pas d'assurer ce service.

Quand nous avons des chiffres bas ou des passagers qui ne seraient pas compensés, c'est parce que dans le cadre d'OSP que nous avons attribuées ensemble pour une durée de 10 ans, il y a des entreprises qui assurent ce service et nous, nous intervenons à partir du moment où il y a carence du privé. C'est là, toute la base du service public.

Donc, ça, c'est inquiétant parce que ce n'est pas spécifique au maritime, c'est le fondement du service public. Dont acte. J'espère que c'est compris et enregistré. Je me tiens bien sûr à disposition de tous ceux qui le souhaitent pour réexpliquer une fois de plus ce qu'est le service public.

Concernant les questions et l'intervention pour le moins très superficielle et nonchalante de Jean-Martin MONDOLONI, je constate aussi beaucoup d'ignorances. Des ignorances concernant... Bon déjà, « les jaunes ne fonctionnent jamais », je préfère ne pas faire de commentaires. Je pense que ce n'est vraiment pas du niveau du dossier et des débats de notre Assemblée.

Oui, nous avons été alertés par un nouveau besoin de service public. Oui nous avons été alertés sur un nouveau besoin de service public ! Là aussi, c'est le fondement de notre DCE, c'est le fondement de notre besoin et c'est ce qui nous permet d'intervenir ou non. Donc, nous avons été alertés, nous nous sommes nous-mêmes alertés dans le cadre d'une relance.

Pourquoi nous sommes là aujourd'hui ? Nous sommes là aujourd'hui, cher collègue, parce qu'en juin 2019, nous avons eu deux lots infructueux, nous ne sommes pas là pour le plaisir. Nous souhaiterions que tout le trafic fonctionne, que toutes les compagnies multicolores puissent desservir la Corse. On est tous d'accord, on ne va pas refaire une fois de plus le débat.

Qu'est-ce que nous étudions aujourd'hui ? Nous étudions aujourd'hui un résultat d'un appel d'offres qui est infructueux, qui était infructueux en juin 2019, fondé et basé sur une étude de marché qui datait d'un an auparavant puisqu'il y a tous les délais administratifs de la commande publique et de la mise en œuvre de ces besoins.

Je crois qu'il faudrait arrêter de fantasmer, essayer de se dire que c'est un dossier très complexe, que la seule pression, aujourd'hui, qui peut

peser sur nous, c'est bien sûr ce que disait Jean-Charles, cette inquiétude pour cette continuité du service. On se rejoint complètement, on est tous d'accord, c'est unanime, et c'est bien ça qui nous anime et qui va nous permettre d'agir au plus vite dans des délais très contraints, n'en déplaise à certains.

Est-ce que nous avons d'autres possibilités aujourd'hui ? La réponse est non, nous n'avons pas de possibilités parce que ce nouveau besoin, et c'est le fondement de l'intérêt général.

Je rebondis sur l'intérêt général, au mois de juin, tout le monde est arrivé en disant « Ah ! Est-ce que vous ne pouvez pas déclarer infructueux, il y a l'intérêt général, il n'y a pas toutes les compagnies, on aurait souhaité toutes les compagnies ». Il fallait, chers collègues, s'intéresser à ce qu'était l'intérêt général. C'est bien beau de mettre en avant l'intérêt général. Au mois de juin, non, il n'y avait aucune raison de ne pas attribuer ou d'attribuer à certains et pas à d'autres en fonction de l'intérêt général.

Le fondement principal de l'intérêt général, c'est le nouveau besoin. Ce nouveau besoin, nous, nous en avons eu connaissance dans le cadre d'une relance. C'est là où j'interviens sur ce que disait François-Xavier, c'est vrai que pour les autres ports, nous nous sommes également interrogés. Pourquoi ? Parce que quand on va au bout de cette jurisprudence, sur le nouveau besoin de service public, effectivement à partir du moment où sur ces deux ports, il y avait ce nouveau besoin, nous avons eu l'obligation et tout le monde nous l'a confirmé, de nous interroger sur les besoins des autres ports. Nous aurions pu aller au bout du raisonnement si un nouveau besoin s'était fait connaître sur les autres ports, d'où l'étude qui contient les cinq ports de Corses. Si effectivement, il y avait eu un changement flagrant qui aurait pu remettre en cause tout l'équilibre du contrat de la DSP actuellement attribuée, effectivement, nous aurions dû là aussi intervenir.

Je n'ose imaginer et le constat est clair sur les trois ports qui sont attribués, c'est le besoin que nous avons validé dans la SEMOP et il n'y a pas de fluctuations significatives sur ces ports.

Je rappelle également que nous avons intégré dans la SEMOP une clause de revoyure, évidemment, pour pouvoir au mieux réajuster ce besoin de service public.

Sur le seuil des 5,3 M€, ce n'est pas le montant qu'on va payer, c'est juste le seuil légal de déclenchement des procédures. Donc, il n'y a pas

de montants pour le moment et il ne risque pas d'y en avoir puisqu'on ne communiquera pas tant que les candidats n'auront pas été consultés.

Je crois en termes de sécurité, la sécurité, c'est la SEMOP. Aujourd'hui, on nous dit très régulièrement « gouverner, c'est prévoir », « gouverner, c'est choisir ». Nous, aujourd'hui, comme le disait Hyacinthe VANNI, on applique les règles. Très clairement.

Ce n'est pas simple d'assumer, d'appliquer les règles, ce n'est pas simple non plus de toujours aller chercher d'être au plus juste, peut-être parfois trop pour certains. Mais aujourd'hui, c'est un choix que nous faisons, le choix de notre politique de manière générale d'être au plus juste avec tout ce que cela peut engendrer. Jean-Charles ORSUCCI, aujourd'hui, on ne peut pas décider d'attribuer à la Méridionale, vous le savez. Comment peut-t-on venir dire aujourd'hui dans cet hémicycle, « attribuez, on verra bien ». Ce n'est pas possible !

Je sais que vous et tous les élus qui ont un mandat d'élu local, en dehors de cet hémicycle, vous connaissez les contraintes de la commande publique, vous connaissez les contraintes des DSP. Est-ce qu'on aurait pu faire autrement aujourd'hui ? Non. La réponse est claire. Est-ce que c'est inquiétant ? On est tous d'accord, on fera le maximum pour assurer ce service.

Je vous rappelle quand même, au-delà de la clause d'intérêt général ou non et de ce nouveau besoin de service public, je vous ai joint quand même les résultats, le port de Porto-Vecchio était quoi qu'il en soit déclaré infructueux. De toute façon, on aurait relancé.

Donc, que le motif que nous vous proposons aujourd'hui vous convienne ou pas, le résultat était le même, il fallait relancer. La procédure aujourd'hui, elle est claire, on vous l'a expliquée.

Je vais vous dire, vu le niveau du débat et ce que j'ai entendu aujourd'hui, je suis à une position très difficile. Je crois que j'ai des dossiers concernant l'office des transports qui a chaque fois soulèvent des débats et des émois très compliqués. Je vais vous dire quelque chose, j'assume aujourd'hui cette position qui est la mienne et je vais vous dire pourquoi : quand je vois le niveau du débat, je préfère être à cette position qui est difficile, mais je me dis que si d'autres personnes siégeaient à ma place avec ce qu'on a entendu aujourd'hui, on serait sans doute encore dans les méandres du passé. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole.

Le Président SIMEONI

Je pense que Vanina BORROMEI a dans sa première intervention et dans sa deuxième donné tous les éléments d'explication indispensables.

Je voudrais simplement en quelques mots complémentaires, m'adresser, non pas à vous, chers collègues, parce que je pense que vous avez et que nous avons tous compris, mais je voudrais m'adresser aux Corses dans un dossier qui, par bien des aspects, est très complexe. C'est tout le mérite, me semble-t-il, de notre Conseil exécutif depuis 2015, de notre majorité territoriale, de Jean-Félix ACQUAVIVA dans un premier temps et aujourd'hui, depuis 2017 de Vanina BORROMEI, d'avoir en matière de service public maritime, tracé un cap, c'est le cas de le dire, et de l'avoir maintenu.

Ce que je veux dire d'abord, c'est que l'ensemble du Conseil exécutif, l'ensemble de la majorité territoriale est totalement solidaire d'une part, du travail qui a été fourni par l'office des transports et nos prestataires dans cette affaire et, d'autre part, à titre politique au-delà du débat technique, de ce qui vient d'être exposé par Vanina BORROMEI en sa qualité de présidente de l'office des transports.

Je l'ai dit et ça a été mis en exergue notamment, au-delà de l'intervention de Vanina BORROMEI, par les interventions successives de Hyacinthe VANNI, de Rosa PROSPERI et de Pierre POLI pour le compte de la majorité territoriale.

Ce dossier est compliqué, mais le choix que nous avons à faire aujourd'hui, est extrêmement simple. Il se résume à quelques rappels élémentaires.

Pourquoi sommes-nous ici ? Nous sommes ici par ce que deux lots ont été déclarés infructueux : Marseille-Porto-Vecchio et Marseille-Propriano.

Il y a quatre critères dans le cahier des charges. Parmi les quatre critères, je les rappelle un instant :

Le critère n°1, la valeur technique avec la qualité technique des navires et la qualité des services aux usagers.

Deuxièmement, le critère de la compensation financière. Nous devons, ça a été rappelé, compenser exactement le besoin de service public identifié au moment où nous prenons la décision. Si nous sommes en-dessous des besoins de service public, nous ne répondons pas au besoin des Corses parce que le besoin de service public, c'est le besoin en fret et accessoirement en passagers pour les résidents, pas pour les passagers transportés, par pour tous les passagers transportés. Si nous sommes au-dessus, nous surcompensons et nous sommes en infraction par rapport notamment à la réglementation communautaire.

Premier critère, critère technique ; deuxième critère de la compensation financière.

Troisième critère, le critère du développement durable.

Quatrième critère, la continuité du service, avec notamment les arrêts technique et d'annotation, je vous renvoie au document de consultation.

Pourquoi sommes-nous là ?

Premièrement, lot n° 1 Marseille-Purtivechju : il faut que les Corses l'entendent, pour 11 mois, nous avons lancé un appel d'offres. Nous sommes tenus par des règles de la commande publique. Quelle a été la réponse initiale qui nous a conduits à déclarer infructueux ? Tout simplement sur Porto-Vecchio, vous savez que la Corsica ferries, nous n'avons pas pu examiner son offre, car elle n'était pas jointe au dossier. Les juridictions administratives nous ont donné raison jusqu'au Conseil d'Etat d'avoir considéré qu'on ne pouvait pas régulariser cette situation.

Donc, nous avons eu deux candidatures : d'un côté, sur Porto-Vecchio, Corsica Linea qui n'a pas répondu et nous avons eu la Méridionale qui a répondu avec une offre à 15 M€. 15 M€ !

Nous, nous avons évalué le coût réel que la CDC, le juste prix que la CDC doit payer sur cette ligne à 10 ou 10,5 M€. Donc, je me reporte un instant en arrière. Est-ce que les Corses attendaient de nous, y compris si nous prenons en considération, et nous le faisons à chaque fois, les éléments d'ordre social, l'attente des marins, mais aussi le respect des règles, est-ce que nous allons payer pour 11 mois, près de 5 millions manifestement indus ? C'est ce qu'Hyacinthe VANNI a demandé.

Est-ce que les compagnies qui soumissionnent aux appels d'offres qui sont délivrés par la Collectivité de Corse, croient que, y compris sous la pression de l'urgence, y compris sur le besoin social, nous allons payer 5 M€ pour 11 mois qui ne sont pas dus ?

Est-ce que nous allons le faire au nom d'une déclaration d'intérêt général que l'on nous a demandé de faire, y compris avec des accents polémiques la dernière fois ?

Est-ce que nous pouvons le faire ? Non, juridiquement.

Est-ce que nous devons le faire politiquement et éthiquement ?
Non.

Nous avons décidé que la procédure devait être infructueuse.

Nous avons relancé dans les mêmes conditions pour chacun puisse se positionner, y compris les jaunes, avec une règle du jeu qui est claire et qui est à respecter pour tout le monde.

Je reviens sur Porto-Vecchio. Parlons du critère de la compensation financière, nous estimons à environ 10 M€ maximum. Corsica ferries a fait une offre. Quel est le montant de cette offre sur Porto-Vecchio ? 7,5 M€ de demande de compensation. On en prend acte.

Quelle est l'offre de la Méridionale qui est venue taper à la porte en disant « sauvez nos marins », attention, qui nous a dénigrés, salis, insultés dans les journaux alors que nous avons eu raison devant la juridiction administrative, le tribunal administratif, et devant le Conseil d'Etat lorsque nous avons dit que nous faisons respecter les règles. La Méridionale connaissait la règle du jeu, elle savait que nous considérons que l'offre de 15 M€ qu'elle avait faite était trop haute et qu'on ne pouvait pas passer à ce prix parce que ça aurait été gaspillé l'argent de la Corse. Quelle a été l'offre de la Méridionale au terme de la deuxième procédure et de la négociation qui lui a été proposée ? 15 M€ encore.

Qu'est-ce que qu'on va, Jean-Charles ? On va attribuer à la Méridionale dans le cadre de la procédure de service public ? Impossible, on est bien d'accord ? On est bien d'accord qu'ils avaient tous les éléments, les uns et les autres, Corsica ferries, Corsica Linea et la Méridionale pour se positionner et avoir une chance et une possibilité, et le droit qui leur aurait été reconnu de remporter ce marché. Ce prix ne peut pas être admis.

Pouvons-nous attribuer à Corsica ferries qui a fait un prix de 7,5 M€ ? La question est simple et je vous le dis très clairement, quelles que soient les pressions, quel que soit l'enjeu social, et Dieu sait si je le prends à cœur, mon Conseil exécutif et moi en tant que Président, j'aurais proposé d'attribuer à Corsica ferries si les autres critères avaient été respectés, tout simplement parce que lorsqu'on fait un appel d'offre, on applique la règle de l'appel d'offres. C'est bien la raison pour laquelle, nous avons dit que nous allions changer la règle du jeu et que nous allions aller vers une SEMOP qui ne nous laisse plus prisonniers comme nous le sommes actuellement de la règle de la délégation de service public. C'est ce que nous vous avons expliqué lors de notre dernière session.

La SEMOP a aussi des inconvénients, elle a aussi des difficultés, mais comme je l'ai dit la dernière fois, la démocratie, c'est le pire des régimes à l'exception de tous les autres ; la SEMOP, c'est le pire des choix à l'exception de tous les autres. C'est pour ça que nous sommes allés vers ce choix.

Mais nous avons ces 11 mois à gérer. Nous, nous le savons et les compagnies le savent aussi. Le calcul qui consistait à dire que la Collectivité de Corse va attribuer de toute façon, y compris à un prix qui n'est pas le juste prix parce qu'ils seront obligés de le faire, vous comprenez bien que nous, ce chantage-là, nous ne marchons pas. La règle est appliquée, y compris lorsqu'il y a urgence et on ne nous fera pas de pression ni directe, ni indirecte.

Est-ce que la Corsica ferries pouvait avoir le lot n° 1 par application des règles qui régissent l'appel d'offres ? Non, pour deux raisons, et ça a été expliqué par Vanina BORROMEI.

Première raison, une raison technique parce qu'il y a un autre critère que celui de la compensation financière. On ne l'a pas sorti de la manche, le critère technique. Le bateau proposé par la Corsica ferries pour effectuer cette ligne ne correspond pas aux exigences du cahier des charges, tout simplement. Par exemple, parce qu'il mettrait au minimum une heure et demi à deux heures en plus pour effectuer la traversée Marseille-Purtivechju et que nous qui finançons la délégation de service public, nous voulons que les prescriptions techniques que nous avons posées dans le cahier des charges soient respectées. Ce premier motif aurait suffi. D'un côté, une offre avec un dépassement, une explosion au plan financier, et de l'autre, une prescription technique qui ne répond à nos exigences.

Mais il y a un deuxième critère. Ce critère et je vous réponds, moi, j'ai posé et c'est pour ça que jusqu'à un certain point, je comprends vos interrogations et c'est pour ça que nous avons rédigé un rapport qui est extrêmement précis de ce côté-là. Je crois que les explications de Vanina BORROMEI aujourd'hui et en commission ont répondu à vos interrogations légitimes. C'est pour ça que nous sommes quelque part à la fois surpris et un peu en colère parce que nous pensons que, comme vous connaissez la matière, vous avez compris ce que nous vous disions.

Et nous ne sommes pas allés chercher le critère de l'évolution du besoin parce que cela nous arrangeait. Allons plus loin dans la politique fiction, nous, ce qui nous aurait arrangé, y compris pour éviter des remous, etc., ça aurait été éventuellement d'attribuer à X ou à Y, mais nous avons pris une ligne qui est celle de respecter strictement la loi et le texte. Il faut que ce que nous attribuons au moment où nous l'attribuons, soit conforme au besoin de service public.

Là, nous avons eu une première alerte que nous n'avons pas sollicitée, qui nous est revenue lorsque nous avons travaillé sur l'étape d'après, c'est-à-dire la SEMOP. Quel est le besoin de service public ? Et vous vous rappelez que dans notre projet de SEMOP, il y a une évaluation qui est prévue pour réindexer parce que sinon, ce n'est seulement, François-Xavier, comme vous l'avez dit, le fait qu'on ne paie pas sur facture. Le problème c'est que si les flux de passagers ou de fret sont différents, le compte d'exploitation prévisionnel qui nous est produit par la compagnie soumissionnaire, est totalement faussé.

Lorsque vous avez un fret qui est, c'est le cas de Propriano, 30 % inférieur aujourd'hui à ce qui avait été prévu, si vous ne pouvez pas avoir les recettes équivalentes, votre compte d'exploitation provisionnel est faussé et si votre compte d'exploitation est faussé, la compensation qui vous est demandée n'est plus exacte. C'est la raison pour laquelle les autorités qui contrôlent, vérifient la réalité du besoin de service public.

Donc, nous, nous avons eu une alerte, nous ne sommes pas restés sur cette alerte. Nous avons demandé à notre consultant ce que vous nous annoncez pour 2021, le moment de la SEMOP, est-ce que ça vaut pour 2020 ? Nous avons demandé une deuxième étude et ça nous a été confirmé.

Je prends l'exemple de Porto-Vecchio, l'exemple de Porto-Vecchio, il est important pourquoi, indépendamment du fait que l'offre de Corsica ferries ne correspond pas au plan technique à nos exigences, pourquoi on vous

demande et on vous propose de déclarer ce lot infructueux, en disant que le cahier des charges ne correspond pas ? Parce que d'abord, il y a une évolution du besoin de passagers. Le besoin de passagers que nous, nous avons écarté dans notre cahier des charges actuel, aujourd'hui, il est vérifié pour plusieurs dizaines de milliers de résidents corses. Si demain nous attribuions un marché, une délégation de service public sans prendre en compte ce besoin de passagers, tous les Corses et notamment celles et ceux de Purtivechju, nous diraient « mais comment, vous n'avez pas pris en compte alors que vous aviez su qu'il y avait besoin de 45 000 passagers ? ».

Alors, François-Xavier, votre comparaison là-aussi, vous dites « oui, mais je ne comprends pas l'étude », l'étude, c'est que le supplément, 10 000, pourquoi et 350 en août ? Parce qu'en août, les gens qui partent d'ici, ils sont pris en charge par l'offre privée et que 10 000 personnes en mai, ce sont les résidents pour lesquels il n'y a pas d'offre privée.

Rappelez-vous, lorsque vous nous avez saisis d'une motion lorsqu'on nous a dit que puisqu'il n'y avait que des OSP, Corsica ferries avait diminué en Balagne le rythme de ses rotations et que cela impactait fortement la fréquentation touristique parce qu'on était précisément dans un régime où la compagnie peut faire ce qu'elle veut. Voilà pourquoi nous sommes dans une logique de délégation de service public.

Il y a la question des passagers, et pour Porto-Vecchio, il y a aussi la question du fret avec un différentiel qui n'est pas neutre, + 36,7 % par rapport à notre évaluation initiale.

Donc, sur ce premier lot comme sur le deuxième et j'y viendrai, on n'a pas de choix. Vous faites comme si on avait un choix, mais dès lors qu'on a pris une décision qui est d'appliquer le droit, on l'applique du début la fin de la procédure et on explique ce qu'on fait très clairement. On ne gaspille pas l'argent de la Corse, on refait le cahier des charges parce que c'est un impératif. La note du professeur PICOD qui est citée dans le rapport et qui est jointe, le professeur PICOD, c'est le rédacteur du jurisclasseur de droit européen. On l'avait consulté au début, on l'a reconsulté ici. Qu'est-ce qu'il nous dit ? Il dit « vous n'avez pas le choix, vous ne pouvez pas attribuer une délégation de service public en l'état d'un besoin qui est différent de celui que vous aviez prévu dans votre cahier des charges ». Donc, nous n'avons pas le choix. Ça, c'est pour le premier lot.

Pour le deuxième lot, Marseille-Propriano, je termine, à combien à a évalué le coût de la compensation, la dernière fois, lorsqu'on a déclaré

infructueux ? 10 M€ environs. Après, c'est une fourchette, ça peut être un peu plus haut ou un peu plus bas. A combien a répondu Corsica Linea ? 17 M€, explosion. A combien a répondu la Méridionale ? 14,5 M€ ? 4,5 M€ en plus.

Ceux qui nous disaient la dernière fois qu'il fallait faire un peu la part, en dehors des règles, parce que c'est un peu contradictoire, d'un côté, Jean-Martin nous dit « vous n'aimez pas le jaune », ou « avez-vous un problème avec le jaune ? ». Non, nous n'avons pas de problème avec le jaune. Le jaune, le bleu, le rouge, pour nous, c'est pareil. C'est la règle de la délégation de service public qui s'applique. De l'autre côté, on nous dit « attribuez à la Méridionale ». Mais la dernière fois, lorsqu'on nous a dit, au nom de l'emploi et on peut comprendre la préoccupation, ça aurait voulu dire que pour onze mois, 5 M€ sur Porto-Vecchio et 4,5 M€ en plus, on allait donner en plus 10 M€ ? Impossible. Donc, infructueux sur Propriano aussi.

On revient, on nous dit, là encore les gens sont avertis, Corsica ferries, l'offre est de 8,3 M€ et la Méridionale est encore très haut à près de 12 M€. Si on applique là encore uniquement le critère de la compensation financière, pas de problème, nous sommes tenus d'attribuer à Corsica ferries. Il y a d'autres critères, on regarde, je n'ai aucun problème avec l'attribution à Corsica ferries, ni pour onze mois, ni pour X mois, j'appliquer la règle, sauf que là, ce que je vous ai démontré pour Porto-Vecchio, c'est la même chose pour Propriano, + de 30 % de diminution du fret. Donc, on est obligés de relancer là aussi pour les raisons que je viens d'exposer.

Sur ce qu'il convient de faire entre aujourd'hui et la prochaine fois ? Nous, nous avons entendu les inconvénients, nous préférierions être dans un système stabilisé et c'est bien la raison pour laquelle on a proposé la SEMOP pour une durée qui est longue. Aujourd'hui, on est obligés de relancer, Jean-Charles, je m'adresse un instant à vous, si demain et je reprends la formule ce n'est Madame IRMA, c'est le costume rayé du bagnard, ce n'est pas un problème de respect du marché public. Si demain j'attribue de gré à gré une entreprise X, Y ou Z, dans les semaines qui viennent...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Depuis tout à l'heure, Gilles, je n'arrête pas de me retourner vis-à-vis de mes colistiers en disant « il le fait exprès ou pas ? ». Soit, je m'exprime dans un français qui est désastreux, soit j'ai un problème. Je ne vous demande pas d'attribuer la délégation de service public à la Méridionale, qu'on soit très clair. Je vous dis, actuellement, dans trois mois, vous allez avoir le même résultat, donc vous ne pourrez toujours pas attribuer pour toutes les raisons

que tu as évoquées, tu as 100 %. Le seul moyen de nous tirer, aujourd'hui, dans cette situation délicate qui est la nôtre, oui il y a eu un risque contentieux, je ne le nie pas, c'est de prolonger l'actuelle. Je suis précis dans ce que je dis.

Le Président SIMEONI

Sauf qu'on n'a absolument pas le droit de prolonger actuellement et on se retrouve dans un cas de figure qui est fautif, y compris à mon sens au plan pénal.

Vraiment, on prend le seul chemin qui nous est proposé. Ce que j'ai dit là est écrit et découle de ce tout ce qu'il faut mettre en œuvre. A charge maintenant, pour les compagnies, qu'il s'agisse de la Corsica ferries ou de la Méridionale qui ont soumissionné dans cet appel d'offres, éventuellement d'autres, mais au moins pour elles, de faire des offres qui soient des offres raisonnables et acceptables. Si demain, on revient encore « errare humanum est, perseverare diabolicum ». Si on revient encore nous dire « mais vous comprenez, il faut attribuer parce qu'il n'y a plus que huit mois, etc. » et qu'on nous demande encore des choses qui sont contraires au plan financier ou au plan technique, on ne le fera pas non plus parce qu'on ne peut pas le faire.

Donc, à chacun de faire des offres qui sont conformes à ce qui est posé en toute transparence par le Collectivité de Corse, parce que ça répond à l'exigence d'intérêt général.

C'est véritablement avec confiance, parce qu'il n'y a pas d'autres chemins, que nous vous demandons de vous positionner par rapport à ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un amendement déposé par le Conseil exécutif à son propre rapport qui a déjà été présenté par la conseillère exécutive en charge de ce dossier.

Je vais mettre cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à la majorité. Ont voté pour : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC ». Contre : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République » (4). Absentions : Pierre GHIONGA, Isabelle FELICIAGGI + « Andà per Dumane ».

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à la majorité.¹

Ont voté pour : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC ». Contre : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République » (3). Absentions : Pierre GHIONGA, Isabelle FELICIAGGI + « Andà per Dumane ». Absente : Stéphanie GRIMALDI

Nous avons des réunions de commissions qui sont prévues : la commission du développement éducative, sociale et culturelle, 14 h, salle 5. On va décaler parce qu'effectivement, nous interrompons beaucoup plus tard qu'à l'accoutumée, on peut dire 14 h 30.

La commission éducative, sociale et culturelle, 14 h 30, salle 5 ; Commission des finances, aménagement et développement, 14 h 30, salle 2.

J'interroge l'Assemblée et le Conseil exécutif, est-ce que vous souhaitez que nous décalions les réunions de commissions à 15 heures et la séance publique à 15 h 30 ? Bien, nous allons faire comme ça. Les deux commissions que je viens d'énoncer se réunissent à 15 heures, la commission du développement, salle 5 ; la commission des finances, salle 2. La conférence des Présidents dans mon bureau à 15 heures.

A tout à l'heure, à 15 h 30 dans l'hémicycle !

La séance est suspendue à 13 h 35. Elle reprend à 16 h 55.

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre notre séance.

Je vous prie de nous excuser pour la longueur des travaux de la conférence des présidents, mais nous avons eu une autre rencontre qui n'était pas prévue, qui n'avait pas fait l'objet d'un rendez-vous, avec les enseignants

¹ Délibération N° 20/001 AC

des lycées agricoles. Vous savez que ce problème sérieux avait fait l'objet d'une motion que j'avais déposée, qui a été examinée en commission permanente hier. Ces enseignants ont eu l'occasion d'exposer devant la représentation territoriale, devant l'ensemble des présidents de groupes donc, ce problème qu'ils rencontrent aujourd'hui. Nous sommes convenus en conférence des présidents de prendre prioritairement cette motion à l'entrée de cette séance de cet après-midi, de façon à ce que nos invités puissent assister au vote de la motion les concernant.

Je vous la présente. Cette motion sera détachée du gros des motions. Elle est au tirage, donc nous attendons qu'elle soit distribuée.

En attendant, nous allons évoquer un projet de résolution déposé conjointement par les Présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse. C'est un projet de résolution qui concerne la création d'un fonds d'urgence humanitaire.

M. le Président du Conseil exécutif, voulez-vous présenter notre résolution commune ?

**Projet de résolution concernant la création d'un Fonds d'urgence
humanitaire déposé conjointement par le Président du Conseil Exécutif
et le Président de l'Assemblée de Corse**

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'on peut la présenter à deux voix. Je vous laisse faire. Simplement, je rappellerai une précision, à titre liminaire ou à titre complémentaire, sur la nature juridique de la décision. Allons-nous vers un fonds ou laissons-nous ouvert un fonds ou une ligne budgétaire ? Ça serait peut-être plus souple, de se laisser la possibilité d'une ligne budgétaire et d'une décision qui pourrait être prise par le Conseil exécutif sur un rapport d'initiative ou sur proposition de l'Assemblée de Corse saisie d'un rapport émanant de vous-même ou de l'Assemblée de Corse pour activer cette ligne budgétaire.

Le Président TALAMONI

Ce qui ne nous conduit pas à changer le dispositif de notre résolution ? Vous l'avez sous les yeux, je parle aux collègues de l'Assemblée de Corse, on ne peut pas peut-être développer chaque point de détail.

Vous savez que depuis la loi Thiollière en date du 2 février 2007, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.

Ces collectivités territoriales et leurs groupements, peuvent, dans le respect des engagements internationaux, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener à bien des actions de coopération ou d'aide au développement.

L'Assemblée de Corse peut mener ou participer à des actions de partenariat avec des autorités locales étrangères dans des secteurs variés : économique, culturel, scolaire, sportif ou humanitaire.

L'action humanitaire d'urgence vise à assurer l'assistance et la protection des personnes vulnérables et à répondre aux besoins fondamentaux des populations affectées par une catastrophe naturelle ou un conflit.

L'Assemblée de Corse et plus largement les Corses ont toujours été présents, au titre de la solidarité, pour soutenir, porter secours et assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des situations de crise. Vous vous souvenez de certains votes de l'Assemblée de Corse, ces dernières années, ces dernières décennies.

Notre collectivité s'est notamment manifestée durant l'été 2016 pour venir en aide à l'Italie touchée par un terrible tremblement de terre. Ceci, pour citer un exemple relativement récent, mais il y a des exemples qui sont plus lointains dans le temps.

Il est du devoir de l'Assemblée de Corse de constituer un fonds d'urgence humanitaire, c'est ce que nous pensons, destiné à soutenir les interventions de première nécessité mises en œuvre par les organisations humanitaires.

Ce fonds sera de nature à compléter l'aide apportée par les autorités du pays affecté par une crise en s'inscrivant dans un ensemble plus vaste constitué par l'assistance fournie par la communauté internationale.

Les institutions de la Corse doivent également s'engager à développer une politique en matière de diplomatie, afin de tisser des relations à l'international dans le but de représenter nos intérêts collectifs.

Aujourd'hui, c'est la situation en Australie qui est malheureusement à la une de l'actualité, qui suscite de vives inquiétudes et qui serait susceptible de bénéficier de ce fonds humanitaire.

Donc, les incendies en Australie, vous le savez, ont déjà brûlé huit millions d'hectares soit la superficie de l'Irlande, des millions d'animaux sont morts et l'écosystème a été gravement atteint.

Les questions, plus généralement, de paix, du développement durable, de l'eau, du climat et de la pauvreté sont des sujets universels, sur lesquels la Corse doit s'exprimer pour promouvoir la légitimité de sa politique internationale au sein de son propre territoire et auprès de ses concitoyens.

La création d'un fonds humanitaire destiné à soutenir, porter secours ou assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des situations de crise sera, nous le pensons, en mesure de réaliser les objectifs que nous venons d'énumérer.

Voilà donc nous la présentons avec modestie compte tenu de notre dimension géographique et financière qui est modeste, mais aussi avec volonté et, je dirai, aussi dans le fil des engagements qui ont été de tout temps ceux des Corses, sensibles au sort, y compris de populations résidant loin des limites naturelles de notre île.

Donc, le dispositif de ce projet de résolution est simple : « L'Assemblée de Corse acte le principe de la création d'un fonds humanitaire destiné à soutenir, porter secours ou assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des situations de crise ».

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous voulez intervenir ?

Le Président SIMEONI

Un complément et une proposition d'amendement. Le complément c'est de dire qu'il s'agit en fait, comme la loi le permet, d'institutionnaliser la solidarité que notre Assemblée, par-delà les mandatures, a souvent exprimée et manifestée, notamment à l'occasion de catastrophes humanitaires, et je

dirai que c'est bien sûr notre vocation et que c'est également inscrit dans notre culture et dans nos valeurs.

Peut-être sur la proposition, M. le Président de l'Assemblée de Corse, « acte le principe de la création d'un fonds humanitaire, pouvant prendre la forme d'une ligne budgétaire spécifique, destiné à soutenir... ». Comme ça on acte le principe et derrière, on verra comment techniquement on met en forme pour que l'on soit le plus réactif possible et qu'il n'y ait pas de difficultés de gestion supplémentaires, si vous en êtes d'accord.

Le Président TALAMONI

Je me joins à cet amendement que nous proposons à notre propre projet de résolution.

La parole est à qui la demande. Donc, Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, fidèles à notre ligne de conduite dès qu'il s'agit de faire de cette Assemblée ou de donner à un texte une résonance diplomatique, nous sommes très réservés.

Ceci dit, pour reprendre les propos du Président de l'Exécutif, évidemment que nous avons, et les uns et les autres, une part d'humanité, voire même de sensibilité, cela nous arrive à nous aussi...

Le Président TALAMONI

Une large part, nous n'en doutons pas.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous sommes très sensibles, comme vous tous, à ce qui se passe en Australie et, plus largement, aux impacts visibles d'ores et déjà et à venir des dérèglements climatiques.

Mais il va s'en dire que votre texte dépasse très largement ce cadre-là puisque vous introduisez le principe d'un fonds humanitaire destiné aussi à gérer des situations de crise, donc ça prend des accents politiques qui nous gênent beaucoup.

C'est la raison pour laquelle on a déposé une série d'amendements, destinés à supprimer de ce texte quelques mots, tous ces mots qui visent à faire ou à laisser penser que nous aurions une action diplomatique en ce sens.

Donc, pour faire simple, si vous en acceptez le principe, évidemment on vous suivra, sinon nous ne participerons pas au vote.

Le Président TALAMONI

Alors, s'agissant des considérants, je pense qu'il n'est pas nécessaire de les amender dans la mesure où nous votons le dispositif de la résolution. En revanche, il y a un de vos amendements qui concerne le dispositif lui-même, c'est cela ? Alors, ce serait de supprimer la référence aux situations de crise ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dès lors que nous pensons que vous avez la tentation, maintes fois affirmée du reste, d'aller gérer ce qui se passe du Kurdistan jusqu'au Yémen en passant par les crises Afghanes, ça nous gêne profondément.

Je pense qu'il y a des Corses qui nous écoutent et qui seraient satisfaits de voir se développer un fonds humanitaire les touchant.

Donc, je ne veux pas verser dans ces populismes de mauvais aloi, mais je pense qu'entre les deux, il y a une part de vérité que nous essayons de faire valoir par cet amendement.

Le Président TALAMONI

D'abord notre majorité n'a jamais prétendu, pour répondre à votre premier propos, avoir le monopole du cœur, pour reprendre une formule célèbre. Et donc, vous n'aviez pas besoin de préciser que vous aussi vous aviez un cœur qui bat, comme l'a dit en son temps un Président de la République française, nous n'en doutions pas un seul instant, cher collègue.

S'agissant de la référence à la situation de crise, je parle sous le contrôle du Président du Conseil exécutif qui dépose avec moi ce projet de résolution, les situations de crise en tant qu'elles provoquent des situations de détresses pour les populations. Il ne s'agit pas d'aller gérer les crises et de nous substituer à l'ONU, rassurez-vous, il s'agit simplement de prendre en compte la détresse de populations touchées soit par des catastrophes naturelles, soit par des situations de crise d'autres natures.

Donc il s'agit là de prendre en compte, parce que la détresse d'une population touchée par une catastrophe naturelle est la même que celle d'une population touchée par un autre type de crise. Donc là, il s'agit vraiment d'une démarche purement humanitaire.

Donc je ne suis pas, moi, personnellement convaincu qu'il faille apporter un amendement au dispositif.

Alors en revanche, pour les considérants, les considérants nous n'allons pas les voter, sauf décision contraire de l'Assemblée, c'est notre jurisprudence habituelle.

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous partagez mes observations ?

Le Président SIMEONI

Je les partage totalement. Nous ne sommes pas ici pour forcer la main de qui que ce soit. Une fois que l'on a acté un principe de solidarité, je pense que l'on peut et que l'on doit l'acter ensemble, à l'instar d'ailleurs de ce que font de nombreuses collectivités de droit commun. Si ensuite il est proposé par la majorité territoriale des actions humanitaire qui vous paraissent être non soutenables ou aller au-delà de ce que vous souhaitez faire, vous serez à temps de le faire valoir et éventuellement de voter contre.

Par exemple, lorsqu'il y a une famine terrible qui est due à un conflit, à une guerre, et si nous sommes sollicités, est-ce que nous intervenons, même symboliquement ? Oui ou non ? Moi, je pense que l'on a vocation à intervenir, on ne prend pas partie dans un débat qui relève au premier chef des organisations internationales et notamment et principalement les Etats. On exprime la solidarité des Corses vis-à-vis des gens qui peuvent être des Erythréens, des Ethiopiens, pour des tremblements de terre, etc., Haïti, etc.

Après, encore une fois, c'est l'institutionnalisation de choses que nous avons faite ensemble souvent, lorsque nous avons été sollicités pour des tremblements de terre, ça été dit, en Italie ou ailleurs, y compris en Afrique ou en Amérique du sud ou en Extrême-Orient, j'ai souvenir d'interventions de l'Assemblée de Corse, y compris lors de mandatures précédentes, symboliques mais qui exprimaient notre solidarité.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je veux bien que les considérants ne soient pas lus et servent de support, quand même au corps de la motion, vous vous adossez à ces considérants en écrivant, je cite, que : « vous considérez que les institutions de la Corse doivent aussi s'engager à développer une politique en matière de diplomatie ». On fait de la politique, vous faites de la politique qui peut parfois nous rassembler, et je pense que sur des considérations humanitaires, c'est bien la moindre des choses qu'on se rassemble.

Vous donnez à ce texte une dimension politique, on ne peut pas vous suivre, ça ne va pas changer la phase du monde, et bien entendu que nous serons à vos côtés chaque fois qu'une crise d'ordre humanitaire, liée à des dérèglements climatiques ou autres, frappera une population du monde, pour apporter notre modeste contribution. Mais on ne participera pas à ce texte, nous considérons qu'il a une portée trop politique.

Le Président TALAMONI

Bien entendu, vous êtes parfaitement libre de ne pas participer au vote s'agissant de ce texte. Toutefois, la diplomatie territoriale, c'est une notion qui est très largement admise aujourd'hui, y compris pour des territoires qui disposent de moins de compétences que le nôtre.

Donc, nous avons compris votre position qui est très politique à la différence de la nôtre qui est exclusivement humanitaire.

Romain COLONNA, vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président de l'Assemblée.

Très rapidement, il y a visiblement, et je ne sais pas si c'est politique, institutionnel, deux oppositions de style dans cet hémicycle par rapport au rôle de l'Assemblée de Corse. L'Assemblée de Corse, elle doit gérer les affaires courantes, on en convient, on essaye de le faire de manière rigoureuse et aussi bien que nous le pouvons. Elle est là, pour ce qui concerne notre famille politique, pour avoir une ambition politique qui correspond à un certain nombre de fondamentaux et à l'histoire de notre famille politique.

Mais on est aussi là, collectivement, pour représenter sans faire un usage abusif de l'expression, les intérêts moraux du peuple Corse et il y a un

petit peuple au cœur de la Méditerranée, où il y a les frontières continentale française au nord, l'Italie, l'Espagne, la Catalogne, le Maghreb, qui nous entourent, et on peut au cœur de la Méditerranée, au cœur de l'Europe, avoir une position sans que ça agite tous nos espaces politiques, on peut avoir, à un moment donné, des solidarités qui se font bien au-delà de nos clivages politiques pour des raisons humanitaires et aussi pour des raisons, vous le dites dans la motion, qui sont très largement partagées d'un point de vue universel, concernant l'air, la pollution, la démocratie, l'eau, etc., etc.

A un moment donné, moi je vous le dis très clairement, quand j'ai découvert cette motion, je trouve que l'Assemblée de Corse, s'honore à proposer une petite part d'humanité. Et, peut-être un clin d'œil par rapport à l'histoire, on a reproché à la famille nationaliste pendant des décennies, d'être une famille exclusive, d'être une famille refermée sur elle-même, et là on fait encore la démonstration avec, vous l'avez dit, M. le Président, beaucoup de modestie, mais beaucoup de détermination de notre part, d'humanité, et j'en suis très fier. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Rapidement, je serai moins emphatique que mes collègues, mais je rappelle que la coopération décentralisée, promue par l'Etat, encourage la coopération diplomatique, Jean-Martin. Moi je sais, je l'ai expérimentée, j'ai signé plusieurs accords avec plusieurs Etats dont l'Etat du Rio Negro, j'ai signé, au titre de l'Office de l'environnement, avec le Sénégal, et c'est favorisé par l'Etat, il y a des financements pour ça, voilà, sans être dogmatique.

Le Président TALAMONI

Est-ce que les amendements sont maintenus ? Oui.

Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Un peu comme certains orateurs qui se sont exprimés, le terme de diplomatique, selon la manière dont il est interprété,

peut prêter à confusion, en tout cas, être interprété de manière différente. J'ai envie de dire qu'à l'éclairage que nous a apporté Pierre GHIONGA, on pourrait y adhérer.

Plus sérieusement, je crois qu'il s'agit là d'un domaine, en effet, humanitaire. Ce qu'il faut retenir c'est peut-être le cœur de la décision de l'Assemblée qui acte le principe d'un fonds humanitaire, au-delà de la façon, en tout cas de la sémantique, qu'on utilise pour le justifier, c'est me semble-t-il l'acte humanitaire qui est important, dans ce cadre-là.

On dépasse le cadre des motions qui nous sont parfois présentées, qui ont un caractère plus politique au sens de la diplomatie internationale, pour lequel dans notre for intérieur nous pouvons avoir une approche et, sur le plan purement politique, une autre manière de l'aborder.

Je pense que pour notre groupe, le principe d'acter la création d'un fonds, en restant là encore très modeste, O figlioli, un fonds de Corse, il aura une grande valeur symbolique, je doute fort qu'il ait une grande valeur en termes de soutien réel et concret auprès des collectivités. Et sans doute l'Australie sera-t-elle heureuse de savoir qu'en Corse on pense à eux, mais l'universalité, justement, nous permet de penser, au-delà de l'Australie, à toutes ces zones qui souffrent, notamment des aléas climatiques. Donc le principe de la création de ce fonds, ne nous heurte pas.

Le Président TALAMONI

Je répète que nous ne votons que le dispositif, c'est-à-dire le principe de la création de ce fonds.

Je vais mettre aux voix les différents amendements du groupe « Per l'Avvene », ensuite l'amendement que nous proposons.

Nous allons commencer par l'amendement le plus éloigné, c'est celui du groupe « Per l'Avvene ».

Donc, nous ne sommes pas favorables à cet amendement, dans la mesure où il concerne les considérants qui ne font pas l'objet d'un vote, cet amendement nous paraît hors-sujet.

Donc, nous ne sommes pas favorables, M. le Président du Conseil exécutif, à son adoption.

Donc, je mets aux voix ce premier amendement, mais en réalité il s'agit d'un amendement unique en plusieurs points.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, pour aller vite, c'est une série de mots supprimés, on peut faire qu'un amendement.

Le Président TALAMONI

Donc, c'est un amendement unique.

Je mets aux voix l'amendement unique, qui ne bénéficie pas du soutien des porteurs du projet de résolution, à savoir le Président du Conseil exécutif et moi-même.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est repoussé (Ont voté pour : Per l'Avvene et M. François-Xavier CECCOLI ; Contre : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, M. Pierre GHIONGA ; NPPV : Mme Stéphanie GRIMALDI, Mme Isabelle FELICCIACI, Groupe Andà Per Dumane).

Je mets aux voix l'amendement déposé car le Président du Conseil exécutif et moi-même à notre propre projet de résolution, tel qu'il vous a été exposé tout à l'heure par le Présidents du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Cet amendement est adopté (NPPV : Per l'Avvene, M. François-Xavier CECCOLI)

Je mets aux voix le projet de résolution ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La résolution a été ADOPTÉE à l'unanimité des votants.²

Nous en arrivons à cette motion, sous l'œil attentif de l'intersyndicale des lycées agricoles de Corse.

² Délibération N° 20/002 AC

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2020/E1/002** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse **relative au soutien à l'intersyndicale des lycées agricoles de Corse.**

Le Président TALAMONI

Alors, en quelques mots, vous l'avez devant les yeux, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, donc une loi très récente, à travers cette loi le Ministère de l'agriculture, tutelle des lycées agricoles, a prévu de proposer tous les postes occupés par des agents contractuels à la mobilité des titulaires.

Donc, dans ce cadre, le Service régional de la formation et du développement de la Corse soumettra au mouvement des titulaires, les postes occupés jusqu'à présent par des agents d'enseignement en Contrat à durée déterminée.

Cette décision met en péril l'emploi de personnels contractuels expérimentés, reconnus dans leur travail et qui, pour une grande partie, sont inscrits cette année aux concours de titularisation.

Ces agents assurent par leur travail, la bonne marche du service de l'enseignement agricole dont la Corse a besoin.

Pour les années précédentes, la concertation des syndicats, des directions des lycées agricoles de Borgo et de Sartène et des autorités académiques avait permis le maintien des postes de contractuels.

Et, le lundi 6 janvier 2020 à la suite d'une entrevue avec la DRAAF et le chef de Service de la formation et du développement, les syndicats ont décidé d'occuper l'entrée du bâtiment pour manifester leur désaccord.

Ce qui a donné lieu à une intervention musclée de plusieurs dizaines de CRS pour disperser cette manifestation tout à fait pacifique.

Donc, effectivement, on peut observer la disproportion des moyens employés dans cette affaire.

Et, pour notre part, il nous semble que seul le dialogue peut être de nature à résoudre ce type de conflit de nature sociale.

Donc, nous rappelons dans nos considérants que la situation de l'emploi en Corse relève d'un équilibre extrêmement fragile qu'il convient de préserver, et notamment, puisque c'est l'objet de cette motion, au sein des établissements agricoles de Corse.

Alors, le dispositif de la motion a été modifié au cours de la rencontre que nous avons eue il y a quelques minutes avec l'intersyndicale. Le dispositif que j'avais prévu initialement est modifié de la façon suivante, je vous donne la nouvelle mouture :

« L'Assemblée de Corse, apporte son soutien à l'Intersyndicale des lycées agricoles de Corse.

Demande que les postes occupés par des agents d'enseignement en Contrat à Durée Déterminée et Indéterminée n'apparaissent pas dans la circulaire de mobilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche des services de l'enseignement technique de la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences, à paraître le 16 janvier 2020 ».

Donc, c'est, je dirai, le vœu de l'intersyndicale de voir l'Assemblée délibérer en ces termes.

Je pense que l'Exécutif, qui a été représenté lors de la réunion que nous avons eu en Conférence des Présidents il y a quelques minutes, a évidemment l'intention de confirmer son soutien qu'il a déjà exprimé aux représentants de l'intersyndicale.

Mme Josepha GIACOMETTI

Tout à fait, je représentais donc tout à l'heure, lors de la réunion, le Conseil exécutif. J'ai fait bien évidemment savoir, mais ça n'a pas été une surprise pour les représentants de l'intersyndicale, que nous soutenions leur démarche, qu'en appui de la motion qui sera, je pense d'ici quelques minutes, votée, l'Exécutif lui-même aura une démarche auprès du ministère de l'agriculture, par la voix du Président de l'ODARC, Lionel MORTINI, et la mienne, bien entendu, au titre de la formation. Dans les mêmes termes que vous vous apprêtez à voter au travers de la motion, nous interpellons le Ministre de l'agriculture sur ces questions.

Donc, tout notre soutien au personnel.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Qui demande la parole ?

M. Hyacinthe VANNI

Juste pour dire que le groupe « Femu a Corsica » s'associe à cette motion, nous apportons notre soutien et nous tenons à être associés, si vous en d'accord, à la motion qui est présentée.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, O Sgio Presidente, u gruppu di u Partitu di a nazione corsa, vuleria dinò assucià si à sta muzione.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous nous associons bien volontiers à ce texte que nous avons étudié en conférence des Présidents, et qui met en évidence la brutalité avec laquelle certains ministères peuvent agir parfois, c'est la première chose.

Et, la difficulté que nous avons collectivement à promouvoir des ressources locales qui sont confrontées à des mouvements nationaux. Je pense que l'on est au cœur du sujet et que cette motion mérite notre entier soutien.

Le Président TALAMONI

Merci. M. CECCOLI

M. François-Xavier CECCOLI

Egalement pour dire que nous nous associons, bien sûr, à cette position et nous l'aurions fait partout en France parce qu'il est tout à fait normal que quand des gens travaillent sur un territoire où ils sont là, qu'ils soient contractuels, équivalents ou autre, il ne nous paraît pas naturel que finalement quelqu'un qui vient d'ailleurs et qui n'a pas forcément l'antériorité et la vie locale, soit devancé de par le biais de ces mouvements.

Donc, nous aussi nous adhérons à cette position.

Le Président TALAMONI

Merci. Pour « Corsica Libera », M. FILIPPETTI.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, M. le Président. Juste pour réaffirmer le soutien du groupe aux enseignants et à leurs revendications. Comme vous dit, la décision qui a été prise, à savoir de soumettre à mobilité plusieurs postes d'enseignants sur les deux établissements d'enseignement agricole de Borgu et de Sartè, met en péril l'emploi de plusieurs personnes expérimentées, et surtout va à l'encontre de la stabilité voulue et stabilité qui est essentielle au bon fonctionnement de ces établissements, stabilité qui a souvent fait défaut et qui a été souvent préjudiciable (stabilité des enseignants, des enseignements, des filières et des objectifs).

Au-delà du soutien conjoncturel aux personnels et aux revendications, on peut ajouter que l'enseignement agricole est un axe majeur de la formation de notre jeunesse et même s'il n'est pas géré par le Ministère de l'éducation, il faut que l'enseignement agricole soit partie prenante de la démarche de mise en place d'un cadre normatif spécifique pour notre enseignement.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président. Notre groupe aussi s'associe aussi à cette motion qui a pour nous un caractère vraiment prioritaire, et sachant ce que représentent les enseignants et le lycée agricole pour nos jeunes et pour l'avenir de notre pays.

Le Président TALAMONI

Parfait. Vous avez la parole.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

En qualité de Président du conseil d'administration du lycée agricole de Sartène, je vais sortir pour le vote.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons acte. Très bien, fort de cette unanimité qui semble se dessiner, nous allons mettre aux voix la motion bénéficiant du soutien de l'ensemble des groupes, si j'ai bien observé, il me semble que tout le monde est présent.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³

Nous saluons les représentants de l'intersyndicale que nous avons reçus il y a quelques minutes et qui ont assisté au vote de cette motion.

(Applaudissements).

Alors, nous en arrivons au rapport suivant :

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

* **Raportu n° 414 : Raportu d'infurmazione in quantu à u bilanciu di u Prughjettu Suciale.**

* **Rapport n° 414** : Rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du Prughjettu Suciale.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Ça va être un peu long, c'est un rapport d'étape, comme vous l'avez indiqué, qui fait le point des deux ans écoulés, puisque cela fait exactement deux ans que nous sommes arrivés aux

³ Délibération N° 20/003 AC

responsabilités, que nous avons surtout eu les trois collectivités qui se sont fusionnées.

Donc, à ce stade de la mise en place de la Collectivité en ce début d'année, j'ai souhaité vous présenter ce point d'étape et revenir sur l'importance des travaux menés en matière d'action sociale et médicosociale depuis deux ans.

Ce déploiement s'appuie sur la mobilisation de moyens financiers importants, très dynamiques et plus soutenus que dans les années antérieures.

En 2019, les interventions de la Collectivité dans ces domaines, ont représenté un peu plus de 175,5 M€, ce budget atteindra près de 179 M€ en 2020. Je précise que l'augmentation de ce budget est notamment permise par la recherche de recettes nouvelles.

Nous nous sommes ainsi donné les moyens du développement de nos ambitions avec un million de recettes nouvelles à minima en 2020.

Sur ce total, un peu de 2,9 M€ sont consacrés aux interventions extra légales.

Les éléments de bilan : le contexte de fusion des trois collectivités dans lequel nous avons travaillé, n'a pas été neutre. Ce contexte est encore marquant aujourd'hui, tous les professionnels qui ont eu à accompagner d'importants changements, savent à quel point celui-ci est anxiogène, parfois déstabilisant. C'est pourquoi, nous avons choisi de porter un projet qui n'exacerbe pas les clivages, les comparaisons et les oppositions et qu'il soit d'une construction nouvelle.

Si dans un premier temps la priorité a été donnée à la continuité du service public, et notamment au versement des prestations aux bénéficiaires APA, RSA, PCH, pour les plus représentatifs cette problématique a, très vite, dès les 6 premiers mois, cédé la place à la volonté d'installer de nouveaux cadres d'intervention capables de garantir une égalité de traitement à l'ensemble de la population insulaire, tout en apportant une valeur ajoutée au dispositif en vigueur.

Je citerai en premier lieu, mais sans m'attarder, l'important travail d'unification et de réinstallation des instances de partenariat de pilotage, celles-ci fonctionnent toutes aujourd'hui.

De manière plus structurante, les cadres d'interventions ont été renouvelés, la Collectivité de Corse dispose aujourd'hui d'un corpus de règlements proposant une politique d'intervention commune sur l'ensemble du territoire.

Ces nouveaux règlements ont également permis d'introduire des initiatives nouvelles dans tous les domaines de compétences sanitaires et sociales, que je vous détaillerai ici après pour les plus importantes.

Au-delà, c'est à ce jour plus de 130 rapports qui ont été présentés en Conseil exécutif ou en Assemblée dans le domaine social, en deux ans, plus de 70 pour la seule année 2019.

Pour illustrer plus concrètement les avancées opérationnelles des deux dernières années et les résultats tangibles du travail engagé, je vous propose un focus sur chacune des grandes politiques publiques entrant dans le champ de compétences de la Collectivité de Corse.

Les politiques de promotion de la santé et de la prévention sanitaire, elles se traduisent par 2 axes forts, la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention sanitaire autour de plusieurs offres de services, les centres de planification ont été réhabilités sur tous les sites du Cismonte, la pratique des IVG médicamenteuse est désormais offerte sur tout le territoire insulaire, convention avec les hôpitaux et formation des personnels.

En 2020, la constitution d'un réseau de contraception à l'échelle de la Corse sera concrétisée.

Le personnel des PMI a été renforcé et formé au développement des compétences psychosociales, les life skills, comme les appellent nos voisins anglo-saxons. Plusieurs projets nouveaux sont actuellement portés : expositions itinérantes, cours d'accouchement en piscine, etc.

Pour faire un petit retour en arrière sur ce que disait ce matin M. ORLANDI, je voudrais vous donner deux chiffres : en Pumontu nous avons 47 personnels sur la PMI ; sur le Cismonte, il y en avait 11. Donc, je pense que ceci explique aussi le rattrapage et l'embauche de médecins, de sages-femmes, de psychologues et d'infirmières puéricultrices.

La lutte contre les déserts médicaux et la conduite des réflexions issues des assises de la santé organisées en juillet 2019 : à ce stade 8 groupes de travail issus des assises se poursuivent et permettront de retenir

10 propositions d'actions. Ce travail, comme nous nous y sommes engagés, est mené avec les professionnels de santé, avec les associatifs, les institutionnels et avec les acteurs au sens large.

Je rappellerai quelques thématiques prioritaires de ces groupes qui ont été identifiées au cours des assises de la santé : 2^{ème} année de médecine qui sera, nous l'espérons, mise en place à Corte, attractivité des territoires en matière de santé, trajectoire vers un CHRU, les soins de support, dépistage et prise en charge du handicap, repérage de la fragilité chez les personnes âgées, prévention de la perte d'autonomie, attractivité des métiers du grand âge, lutte contre les addictions : toxicomanie et écrans.

Je précise que le règlement actuel adopté début 2019 est doté d'aides à l'installation et de nouvelles propositions d'aides à l'installation ont été formulées dans le cadre du règlement des aides du comité de massif ; je me tourne vers mon collègue, Pierre GHIONGA, qui en avait fait état à François BENEDETTI. Nous allons d'ailleurs initier un nouveau règlement en faveur des médecins qui sont installés depuis longtemps et qui eux ne bénéficient pas d'aides à l'installation, comme les jeunes médecins. Donc, l'élaboration d'un nouveau zonage est également en cours et qui sera complémentaire à celui de l'ARS.

Le principe de diagnostic de territoire en santé a été acté. Un premier diagnostic a été réalisé sur le centre Corse, de nouveaux territoires seront concernés en 2020, un en Cismonte et un en Pumonte.

Sur la protection de l'enfance, nous souhaitons en tout premier renforcer l'offre d'accueil, c'est un impératif. Je ne peux pas ne pas revenir sur le contexte historique de sous-investissement sur l'offre d'accueil collectif depuis des années. Je rappellerai que le Pumonte ne dispose d'aucun établissement, à l'exception d'une structure de 12 places, et que les établissements du Cismonte sont vétustes, tout le monde a été au courant d'ailleurs, par exemple, de la pouponnière de Bastia. Donc, plusieurs projets de modernisation sont en cours ou à l'étude.

Nous l'avons également évoqué dans cette enceinte, le nombre d'enfants confiés augmente, plus 21 % en 2016. Les situations se complexifient. Dans l'urgence depuis 2018, 35 nouvelles places ont été créées dans le cadre de solutions expérimentales, c'est le dispositif Aduniti, celui-ci étant spécifiquement vers les MNA (mineurs non accompagnés), des nuitées d'hôtel ont été réservées. Mais au-delà de l'urgence, ce sont des solutions plus structurantes qui doivent être engagées.

Nous lancerons dès 2020 une étude pour la création d'un établissement d'accueil collectif en Pumonte.

La décision de la création d'un centre maternel infantile a été actée et les études pour la réhabilitation du Foyer Notre-Dame sont en cours, je rappellerai encore que nous ne disposons pas en Pumonte de cet outil indispensable à la prise en charge des mères et de leurs enfants.

Enfin, je citerai l'engagement d'un travail de fond avec la profession des assistants familiaux depuis un an, des groupes de travail ont permis d'associer la profession sur différents sujets qui les concernent, formation, place dans l'équipe éducative. C'est un véritable parcours de professionnalisation associé à un déroulement de carrière qui doit être présenté début 2020.

L'action sociale de proximité : la volonté du Président de l'Exécutif est de renforcer la présence sur les territoires. Le domaine social est évidemment concerné au premier chef par cet impératif de proximité.

La Collectivité s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité des accueils sociaux à moins de 30 minutes de tout bénéficiaire. Cette démarche concerne l'ensemble des services sociaux de la Collectivité, mais également l'offre d'accueil polyvalente des *Case Territoriale* en expérimentation en Balagne, le partenariat développé avec les communes et les intercommunalités.

Le renforcement de la présence sur les territoires se traduit également par la création d'un nouveau pôle territorial d'actions sociales sur le Sartenais-Valincu.

Le nouveau règlement des aides a également renforcé l'accompagnement financier des personnes les plus démunies et le soutien aux associations qui restent un acteur clé de la lutte contre la précarité.

Je citerai rapidement l'augmentation des montants annuels de mobilisation des secours financiers, la capacité donnée sur les territoires, sur tous les territoires, de mobiliser les secours d'urgence autrefois centralisées sur Aiacciu, le déploiement de l'accompagnement éducatif budgétaire sur l'ensemble de la Corse, l'augmentation de l'enveloppe d'aide exceptionnelle de fin d'année pour les familles en difficulté de plus de 100 000 € et du dispositif d'aide alimentaire de plus de 100 000 €.

Pour vous donner un exemple, quand il s'agit d'aides en urgence, chaque assistante sociale aura la possibilité dans la journée de débloquer une aide d'urgence qui ira jusqu'à 300 € pour un bénéficiaire, notamment pour de l'aide alimentaire.

La lutte contre la précarité : en 2018 et en 2019 l'action de la Collectivité a concerné le renforcement du volet « lutte contre les exclusions du règlement des interventions ». Une mesure nouvelle valorisant l'innovation sociale a été introduite dans le nouveau règlement. Des taux d'intervention majorés ont été retenus afin de soutenir les associations n'employant que des bénévoles. Je remercie d'ailleurs Catherine RIERA qui nous a fait part de cette initiative. Un travail plus en proximité avec le milieu associatif a été engagé.

Les principales associations œuvrant dans le domaine social ont été rencontrées dans le courant 2019 afin de préparer la version 2 du règlement des interventions. Ces consultations se poursuivent.

La signature avec l'Etat de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans ce cadre. Un bilan de la mise en œuvre de ce plan sera présenté au premier semestre 2020.

Le déploiement du plan précarité a concerné trois principales mesures : l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics, la création d'aides nouvelles à destination des étudiants en situation de précarité, et enfin le lancement des acteurs sociaux.

Le travail se poursuit sur l'élaboration du portail d'information des acteurs sociaux, sur ce point un rapport spécifique sera présenté devant cette Assemblée.

L'insertion et le logement, 42 M€ y sont consacrés chaque année. En 2018 et 2019, les travaux ont plus particulièrement portés sur le déploiement des plans d'insertion à travers la mobilisation de près de 700 000 € de budget annuel. Les orientations insertionnelles développées depuis 2 ans accentuent le volet professionnel à travers des offres de coaching ou d'accompagnement renforcé comme le dispositif DICAPE (dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi).

Ces initiatives seront encore davantage développées dans le nouveau Plan territorial d'insertion en 2020.

Le travail de redéfinition sur trois ans des critères d'accompagnement financier des 23 structures d'insertion par l'activité économique (IAE), une enveloppe de plus de 2,5 M€ est mobilisée : 800 000 € au titre de l'aide au (POS) et 1,7 millions au titre de l'aide au fonctionnement hors aides de l'ADEC.

En 2019, les règles de conventionnement ont été revues dans le cadre d'une concertation avec la CRESS (Chambre régionale des économies sociales et solidaires) et ses structures.

En 2020, le travail doit permettre d'identifier les critères de financement à prendre en compte dans le cadre de l'aide au fonctionnement.

Enfin, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : nos axes forts d'action ont concerné les actions du maintien à domicile et l'inclusion des publics. Le développement de l'offre spécialisée avec l'ouverture en 2018 d'un (SABSA) spécialisé sur l'autisme notamment.

Je rappellerai à ce sujet que la Corse a obtenu en janvier dernier, la reconnaissance de territoire 100 % inclusif suite au dépôt de sa candidature portée conjointement par la Collectivité et l'ARS dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt général lancée par Mme CLUZEL secrétaire d'Etat, chargée des personnes en situation de handicap.

Dans un contexte de vieillissement connu de tous, notre intervention a naturellement porté sur le soutien au domicile, au maintien au domicile des personnes âgées. Dans le cadre de l'appel à projet « *Invechjà bè* », 12 000 ateliers ont été financés sur 136 communes. Ces actions concernent tout autant le sport, aquagym, yoga, boxe, consultation mémoire, théâtre ou informatique.

Le financement des aides techniques a été généralisé à l'ensemble du territoire insulaire, alors qu'il n'était disponible qu'en Pumontu, de même pour les travaux d'adaptation du logement.

La Collectivité de Corse, s'est portée candidate et a été retenue en 2019 comme expérimentatrice de la réforme du financement des services d'aide à domicile, 600 000 € supplémentaires permettront de travailler sur un modèle de financement mieux adapté à nos spécificités.

L'attention que nous portons est particulièrement tournée vers ceux qui disposent des plus faibles ressources. Ainsi, 34 places ont été habilitées à l'aide sociale en 2019 dans le Cismonte, ce territoire en était fortement déficitaire.

Le nouveau règlement des aides a également permis d'introduire la majoration des ressources, si vous préférez le reste à charge, laissée aux bénéficiaires dans le cadre de la prise en charge au titre de l'aide sociale dans les EPADH.

Enfin, le dispositif « Ritirata » proposé aux retraités résidant en Corse dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 €, est déployé depuis 2018. Il permet l'obtention de billets de transport à tarif réduit de 50 %.

Les éléments du calendrier de 2020 : en 2020, plusieurs projets majeurs verront le jour, j'en ai déjà évoqué quelques-uns. Dans le domaine de l'autonomie, je suis assez fière d'annoncer que le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une technicothèque en Corse a été validé par la conférence des financeurs. Dès la session prochaine, je présenterai devant vous deux rapports importants, l'un concerne l'habitat inclusif, l'autre la création d'une résidence autonomie, je me tourne vers Francis, en parfaite cohérence avec notre ambition de faire de la Corse un territoire 100 % inclusif. J'ajouterai une nouvelle fois, toutes ces offres n'existent pas en Corse et que notre île reste l'un des rares territoires non doté d'une résidence autonomie.

L'appel à projets « *Invechjà bè* » sera reconduit en mai, un axe important de travail sera consacré aux aidants avec un appel à projets spécifique en avril qui concerne ce que l'on appelle les plateformes de répit.

Le schéma territorial du médical/social dont les travaux de dérouleront tout au long de l'année 2020, sera finalisé fin 2020.

Dans le domaine de l'enfance, nous installerons l'observatoire territorial de l'enfance en avril. Véritable outil d'observation et d'animation partenarial, cet observatoire prendra une dimension nouvelle à l'échelle de l'île.

L'année 2020 sera également consacrée aux travaux du schéma territorial de l'enfance qui devrait pouvoir être adopté en fin d'année et au lancement d'une étude pour la création d'un établissement en Pumonte.

L'enfance étant, je le rappelle, une priorité absolue, j'ai également souhaité que la Collectivité se positionne en réponse à l'appel à projets à initiative lancé par le Secrétaire d'Etat Adrien TAQUET dans le cadre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance.

Dans le domaine de la lutte contre la précarité, une version 2 du règlement des interventions dans le domaine de la santé/social, sera présenté en mai 2020. Le portail d'information des acteurs sociaux devra être opérationnel au deuxième semestre.

De manière plus transversale, la création de l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes interviendra à la fin du premier trimestre 2020. Il permettra d'axer les travaux sur la formation à l'écoute et la prise en charge de la création d'un réseau de référents, le dispositif « téléphone grave danger », la mise en synergie des acteurs et la création d'un lieu de confiance, réalisation d'études à froid sur la gestion des situations individuelles.

Le travail n'est pas achevé, le calendrier 2020, en témoigne, mais la dynamique est bien engagée pour mener à bien un projet d'envergure et complexe à destination de la population insulaire, sous l'égide du Président du Conseil exécutif, pour construire ensemble une société corse plus solidaire et inclusive.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture et c'est Anne-Laure SANTUCCI qui va nous le présenter. Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci Président.

J'ai moi-même félicité la Conseillère exécutive en charge du social pour le travail accompli et souligné que ce rapport présentait un intérêt indéniable par son aspect rétrospectif et prospectif, ce qui permettait d'avoir une vision globale de tous les domaines de compétences sociaux gérés par la Collectivité.

Ensuite, Mme Muriel FAGNI a souhaité s'associer aux félicitations pour ce bilan de mi-parcours positif. Elle a souligné les perspectives ambitieuses, dynamiques et structurées. Elle a renouvelé ses remerciements aux services et à tous les acteurs sociaux qui font en sorte que la Corse soit une société plus solidaire et plus inclusive.

Mme ANTONINI a souhaité formuler un regret concernant l'absence de la problématique des addictions dans ce rapport.

Mme Valériane GRISONI, en réponse à cette question, a indiqué que le sujet des addictologies serait traité dans le cadre des Assises de la Santé. Elle a précisé que deux ateliers seront consacrés, l'un aux conduites addictives et l'autre aux conduites addictives dédiées aux écrans et souligné que cette problématique restait une des priorités des services.

Mme PEDINIELLI a rejoint les propos de Mme ANTONINI concernant la carence de ce dispositif dans le bilan présenté. Elle a souhaité que lui soit précisé si des avancées avaient pu être faites concernant le renforcement des familles d'accueil petite-enfance.

Mme SIMONI a indiqué que sur l'accueil familial le recrutement était très compliqué car ce métier n'était pas attractif et surtout relevait d'une grande pénibilité et d'une non-reconnaissance professionnelle.

Elle a expliqué que le travail en cours concernait le statut professionnel de ces salariés de la Collectivité afin que leur niveau de rémunération soit uniforme et non spécifique à chaque collectivité comme cela était le cas avant la fusion.

Le travail de fond est très important et s'oriente aussi sur des perspectives de carrière avec une grille de carrière qui prendra en compte les éléments de formation et d'expérience. Quatre groupes de travail sont en cours avec la profession et les syndicats : formation - rôle de l'assistant familial au sein des équipes éducatives - projet pour l'enfant - rémunération. Mme SIMONI a souligné que le rapport relatif aux assistants familiaux devrait être soumis début janvier.

Avis de la commission : la commission a pris acte de la présentation de ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Muriel FAGNI a demandé la parole, elle l'a.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président,

Merci, Mme la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

J'interviens non pas pour faire de l'autosatisfaction en tant qu'élue de la majorité, il est évident que notre groupe soutient ce rapport, mais je voulais apporter mon éclairage, mon témoignage. En effet, de par ma profession, j'ai une connaissance dans ce domaine et je peux affirmer que vous nous présentez un bilan d'étape qui permet d'apprécier, avec des données chiffrées, les réalisations effectuées.

Dans un premier temps, il y a eu la présentation de votre feuille de route avec une vision stratégique et claire, son caractère était ambitieux pour notre société corse.

Avec aujourd'hui la présentation de ce bilan d'étape, tout prouve que nous y sommes arrivés. Pourtant la fusion, l'harmonisation de l'action sociale du Cismonte et du Pumonte n'était pas forcément aisée et nous pouvons en témoigner. En effet, lors des tenues de notre commission organique, la commission qui examine les rapports en amont, nous avons eu plusieurs présentations par les différents services et je crois que cette commission doit avoir un temps de séance d'une durée la plus longue, d'ailleurs nous commençons nos travaux à 14 h pour terminer parfois à pas d'heure, et la Présidente, Laura-Maria POLI, les services, ainsi que mes collègues, peuvent vraiment le confirmer.

Mais tout cela est normal au vu de l'ampleur de la tâche, avec toutes les actions à mettre en œuvre et les outils à mobiliser qui ont nécessité un travail en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur social et médicosocial.

Aujourd'hui, nous constatons qu'un travail conséquent de synthèse et d'harmonisation des dispositifs a été mené au cours des deux dernières années et en particulier en ce qui concerne le renouvellement des instances et la réécriture des règlements.

Ainsi, nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur des règlements en proposant une politique d'intervention commune, cohérente et ambitieuse sur l'ensemble du territoire.

Evidemment, il faudra continuer cette dynamique et confirmer les améliorations attendues dans le cadre de l'accueil de la petite enfance, dans le domaine des personnes en situation de perte d'autonomie, ainsi que pour nos aînés, les personnes âgées à faibles revenus, car le prix des EPADH est, de manière générale, très élevé en Corse.

Aussi, comme je l'ai souligné lors de ma précédente intervention à la session de décembre et comme vous l'avez évoqué lors de votre réponse à la question orale concernant le territoire « zéro chômeur longue durée », continuer les réunions et surtout les interactions entre l'économie sociale et solidaire, la Collectivité de Corse et les autres partenaires.

Aussi, pour en parler souvent avec ma collègue Dany ANTONINI qui préside la commission des politiques de santé, l'importance de la télémédecine dans la lutte contre les déserts médicaux et, en particulier, le projet « Alta strada », porté par l'union régionale des professionnels de santé, médecins libéraux de Corse, projet en cours de finalisation.

2020, moment majeur, il marquera l'installation de deux observatoires : l'observatoire territorial de l'enfance et l'observatoire territorial des violences faites aux femmes et aussi, un peu pour d'ordre le cou à nos détracteurs qui proclament qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse n'est qu'un gros département qui ne gère que du social, comme si le social était relégué à un niveau politique moins important.

Oui, aujourd'hui la Collectivité de Corse est cheffe de file de l'action sociale et cela est une chance pour la Corse, elle est une priorité pour l'Exécutif, avec une politique qui vise à réduire les inégalités et le phénomène structurel de précarité que connaît la Corse. Ce matin le Président de l'Assemblée, dans son discours d'ouverture, évoquait les trois défis à relever pour œuvrer vers la paix, la justice social en fait partie, et oui, harmoniser nos actions afin d'obtenir plus d'équité sur tout le territoire nous mène vers la paix.

Alors, merci, merci à vos services qui nous assurent pour 2020 un projet d'envergure afin de construire, comme vous l'avez dit, tous ensemble une société corse plus solidaire et inclusive, faire toujours plus pour ceux qui en ont le plus besoin, tel est notre credo.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Est-ce que vous voulez intervenir à nouveau ? Non. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport d'information, à l'unanimité.⁴

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 001 : Elaborazione di u regulamentu di l'aiuti è di l'azzione suciale è medicusuciale di Corsica.**

*** Rapport n° 001 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

M. le Président, ça aurait pu être 007, vous vous rendez compte ?

Le Président TALAMONI

C'est arrivé aussi, vous savez.

Mme Bianca FAZI

Dans la poursuite des travaux engagés au cours de l'année 2019, relatifs à l'adoption du nouveau règlement des aides et des actions sociales et médicosociales, je vous présente aujourd'hui les dispositions relatives aux bénéficiaires du RSA, et aux aides allouées à ce public.

Ce nouveau règlement s'est appuyé sur une large concertation au sein des équipes pluridisciplinaires qui associent les acteurs de l'insertion : organismes sociaux, Pôle emploi, services de la Collectivité, élus.

⁴ Délibération N° 20/004 AC

Sur ce point précis, nous avons retenu un élargissement de la composition des équipes pluridisciplinaires sur le modèle du Pumonté afin que l'ensemble des acteurs soit désormais représenté : ouverture des équipes pluridisciplinaires au monde associatif, présence de bénéficiaires au sein des EP, mesures incitatives de revalorisation des indemnités de présence qui leurs sont versées, de 20 à 30 € par réunion afin de soutenir leur participation.

Pour rappel, les équipes pluridisciplinaires en nombre de 5 sur le territoire insulaire, sont consultées préalablement à toute décision de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction de suspension du revenu de solidarité active.

Le nouveau règlement intègre six chapitres, la présentation générale du dispositif, les conditions d'ouverture du droit au RSA, les droits et devoirs du bénéficiaire, la contestation des décisions relatives au RSA et la récupération des indues du RSA, le règlement relatif aux équipes pluridisciplinaires, les aides financières liées au RSA (aides à l'insertion, au secours alimentaire, chèques culture et sport), la présentation générale du pacte territorial d'insertion qui amènera un rapport spécifique.

Concernant les droits et devoirs des bénéficiaires, le choix a été fait de redynamiser le travail et l'accompagnement des bénéficiaires : refonte du formulaire du contrat d'engagement réciproque, conclusions de contrat de six mois au lieu de 12, suivi des bénéficiaires tous les trois mois, adoption d'un dispositif de sanctions pédagogiques, sanctions de deux mois sur une échelle de 1 à 4.

Parmi les autres mesures concrètes adoptées dans ce règlement, je voudrais insister sur les propositions suivantes : concernant les aides à l'insertion, le nouveau règlement permet d'intervenir tout à la fois sur des aides aux projets professionnels et sur le volet d'accompagnement social. Ces aides peuvent concerner de l'équipement professionnel, de la garde d'enfant, de la mobilité, du financement de permis de conduire pour un budget de 200 000 € par an.

Ces aides sont versées selon les modalités suivantes : une fois par an pour le volet social et une fois tous les deux ans pour le volet professionnel dans la limite des montants suivants : 1 000 € par an pour les aides à l'insertion sociale et 2 000 € tous les deux ans pour les aides à l'insertion professionnelle, pouvant aller jusqu'à 3 000 € selon le développement d'activités.

Ces aides sont complémentaires et cumulables à celles existantes et versées par la Collectivité en matière de formation par les autres partenaires tels que Pôle emploi.

Concernant les secours d'urgence, ils sont désormais mobilisables sur tout le territoire, directement par les assistantes sociales, et sans délai, sans nécessité d'un passage en commission préalable. Ces secours sont mobilisables deux fois dans l'année par période de 12 mois consécutifs. En cas de situation d'une exceptionnelle gravité évaluée par une assistante sociale, un secours supplémentaire est possible, il s'agit de l'extension d'un dispositif qui était en vigueur dans le Cismonte, à l'ensemble du territoire.

Concernant les chèques d'accès à la culture et au sport : la généralisation des dispositifs d'aides à l'ensemble du territoire des aides déjà existantes en Cismonte. Vous l'aurez compris, le meilleur des dispositifs existant a été ainsi retenu.

Le nouveau règlement instaure également deux nouvelles commissions permettant les décisions collégiales sur les sujets suivants : l'installation d'une commission interne des indus et des fraudes en matière de RSA, l'extension du dispositif en vigueur dans le Pumonte à l'ensemble du territoire, l'institution d'une commission technique consultative avec deux sièges pour les aides financières, l'insertion sociale et professionnelle citée plus haut, elle n'existait préalablement que dans le Pumonte.

Ces mesures ont toutes fait l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires et les services concernés.

Les dispositions relatives aux équipes pluridisciplinaires ont également été présentées aux élus de la Collectivité qui en sont membres sur les territoires concernés.

Je profite de cette occasion pour rappeler le rôle indispensable des élus au sein de ces instances, ils en assurent la présidence et c'est indispensable à leur bon fonctionnement, l'assiduité de tous les membres est également nécessaire.

Pour le reste, le règlement des aides ainsi proposé est la traduction des textes en vigueur.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture. Anne-Laure SANTUCCI n'est pas là, peut-être la Présidente, vous pouvez peut-être synthétiser parce que le rapport m'a l'air assez long, mais si vous pouvez synthétiser.

Je pense que ce qu'il faudrait, c'est pouvoir arriver à traiter d'ici 20 h, puisque nous arrêtons à 20 h, les différents dossiers, y compris un dossier assez lourd qui va être présenté par quelqu'un de généralement très, très synthétique, c'est-à-dire Jean BIANCUCCI... Et puis, un autre qui est réputé aussi pour sa capacité à être très bref, donc Jean-Christophe ANGELINI. Et donc, il faudrait que nous passions ces dossiers ce soir de façon à réserver la matinée de demain au DOB et aux motions qui ne sont pas très nombreuses, mais enfin le DOB, ça prend du temps.

Moi, je vous dis ça, mais moi je suis prêt à rester le temps qu'il faudra demain, mais je sais qu'après vous vous impatientez. Donc, il vaut mieux prévoir en amont.

Donc sur ce, je donne la parole à Anne-Laure SANTUCCI pour une présentation peut-être synthétique de ce rapport de la commission de la culture. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Alors synthétique : Mme DENSARI a souligné, que la présentation de ce nouveau dispositif n'a pas été faite à la Commission Pluridisciplinaire du RSA de Corte/Balagne.

Mmes FAGNI et PONZEVERA ont indiqué que ces mêmes commissions avaient été informées sur Aiacciu et Bastia.

Les services ont indiqué qu'ils n'avaient pas pu se déplacer mais qu'un engagement avait été pris afin que ces informations soient envoyées par mail.

Mme PEDINIELLI s'est interrogée sur l'attribution des 30 € ainsi que de celle des secours d'urgence et de son harmonisation. Elle a précisé que l'ex-CD2A ne limitait pas l'attribution des dispositifs de secours à un domaine mais pouvait aider la même personne sur tous les dispositifs : logement, énergie, eau et aide ponctuelle. Son interrogation s'est aussi portée

sur la baisse de la prime de Noël. Mme PEDINIELLI a souligné qu'il était dommageable que les plus démunis soient pénalisés.

Les services ont indiqué que l'indemnisation des 30 € est allouée aux bénéficiaires du RSA acceptant de siéger en équipe pluridisciplinaire afin que cette participation n'engage pas des frais supplémentaires, pour exemple les frais d'essence.

La présence de deux allocataires en commission et par territoire est obligatoire et régit par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ces allocataires sont amenés à émettre un avis sur la situation d'autres bénéficiaires.

Les services travaillent en collaboration avec les associations et Pôle Emploi pour capter les bénéficiaires désirant y participer. Les services ont souligné également que cette démarche était bénéfique aux allocataires et leur permettait de lier des liens avec divers acteurs et partenaires sociaux en relation avec la réinsertion professionnelle.

Concernant le dispositif des aides, les services ont indiqué, qu'il ne fallait pas faire la confusion entre les aides au titre du fonds de solidarité pour le logement qui, elles sont cumulables avec les secours d'urgence.

Les secours d'urgence, en l'espèce sont des aides destinées au public spécifique des bénéficiaires du RSA dont les financements sont gérés par la Direction de l'Insertion et du Logement. Les services ont précisé que ces secours ne sont plus versés en numéraires mais sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés qui permettent de répondre aux aides d'urgence absolue dédiées à l'alimentation ou à la vêtue du bénéficiaire ou de ses ayants droits. Ils ont précisé que l'Aide à l'Enfance était aussi un dispositif qui prenait en charge les besoins des enfants.

En réponse à la question sur la prime de Noël, les services ont indiqué que cette allocation n'était pas versée aux bénéficiaires du RSA par la Collectivité mais à un autre public aussi en difficulté.

Mme RIERA a souhaité savoir si les personnes âgées bénéficiaires des minima sociaux étaient éligibles à ce dispositif.

Les services ont indiqué que le règlement présenté ce jour était uniquement consacré aux bénéficiaires du RSA, mais ont précisé qu'il existait

un règlement dédié à la direction de l'action sociale de proximité qui avait en charge ce public.

Mme RIERA s'est interrogée sur la procédure d'attribution des secours d'urgence, à savoir est-ce par un comité technique ou par une demande faite auprès d'une assistante sociale.

Les services ont expliqué que ces aides d'urgence étaient allouées hors commission pour pallier l'urgence. Le bénéficiaire doit simplement se rendre auprès d'une assistante sociale qui, après avoir rempli le formulaire dédié, déclenche l'aide auprès de son supérieur hiérarchique. Cette validation permettra à l'allocataire d'en bénéficier dans les 24 h.

Mme COGNETTI s'est interrogée sur la prise en compte les aides concernant la réinsertion, comme la réparation de véhicules, le changement de pneumatiques ou l'aide au permis de conduire.

Les services ont souligné qu'en 2019, des subventions de fonctionnement avaient été allouées aux auto-écoles sociales présentes sur le territoire. Ces entreprises développent une pédagogie adaptée aux bénéficiaires du RSA qui pourraient rencontrer des difficultés d'apprentissage. Ils ont indiqué que la prise en charge des formations aux permis de conduire était effective sur les auto-écoles solidaires et sur les auto-écoles classiques.

Mme COGNETTI s'est interrogée sur le développement de la mise en place de cours pour l'obtention du permis sur les différents territoires. Ces cours délocalisés au plus proche des zones rurales parfois excentrées permettraient d'atteindre un public plus large. Elle a souhaité savoir si ce projet était toujours d'actualité ou si ce programme restait concentré sur la région de Corti, Ile-Rousse et Calvi.

Les services ont souligné que cette idée pouvait être étudiée et mise en place dans le conventionnement 2020.

Mme COGNETTI a souhaité connaître le montant annuel alloué aux procédures d'urgence.

Les services ont a indiqué que ce montant sera transmis aux commissaires.

M. BENEDETTI a souhaité connaître le montant de l'enveloppe globale prévue.

Les services ont précisé que pour l'enveloppe RSA, la proposition formulée pour 2020 s'élève à 36 000 700 €. Ils ont indiqué qu'en 2019, le montant de l'allocation versée par la Collectivité s'était élevé à 35 000 800 €. Ils ont souligné que l'augmentation pour 2020 correspondait à la réforme prévue par Pôle Emploi pour le droit au chômage, ce qui engendrera une augmentation du public RSA sans oublier la prise en compte de la revalorisation du montant de l'allocation qui intervient chaque année au printemps.

Ils ont indiqué qu'une enveloppe de 4 M€ était prévue pour tous les autres dispositifs sociaux ce qui englobe les aides individuelles, les secours d'urgences, les aides dédiées au volet par l'insertion économique, les ateliers et chantiers d'insertion soutenus par la Collectivité... Ils ont précisé également que ce budget était important mais stable.

J'ai moi-même précisé que ce règlement présentait un grand intérêt car il synthétisait l'ensemble des actions autour du RSA. J'ai souhaité féliciter les équipes de travailleurs sociaux de la Direction de l'Insertion, ainsi que les différents acteurs et partenaires pour le travail accompli. J'ai souligné que les acteurs sociaux prenaient en compte la rigueur et la fermeté demandées par les élus sans pour autant négliger le côté humain et l'objectivité de chaque individu.

Mme FAGNI a indiqué qu'elle partageait entièrement ces propos.

Mme DENSARI a souhaité indiquer que concernant la région de Corti/Balagna, les partenaires étaient très souvent absents aux commissions pluridisciplinaires. Elle a tenu à ajouter que les services de la CdC étaient très dévoués.

Les services ont indiqué qu'ils travaillaient sur la mobilité des partenaires et que des actes administratifs étaient en cours pour associer à ces réunions des représentants du domaine associatif.

Mme DENSARI s'est interrogée sur le recrutement d'une assistante sociale sur le territoire de l'Isula qui faisait cruellement défaut.

Les services ont précisé qu'une fiche de mobilité interne était parue et que les services avaient reçu une candidature intéressante.

La commission a émis un avis favorable avec toujours la non-participation de Mmes COGNETTI-TURCHINI et RIERA

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Ce rapport ayant été présenté, il n'y a pas de demandes de prise de parole et je le mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant n° 003.

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

* **Rapportu n° 003 : Infurmazioni è discussioni in quantu à i novi abilitazioni attribuiti à u PADDUC da a leghji chì porta ingaghjamentu pà l'alloghju, l'accunciamento è u numericu (ELAN)**

* **Rapport n° 003** : Information et discussion sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi portant engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN)

Le Président TALAMONI

Je crois que le conseiller exécutif en charge de ce rapport s'est absenté. J'interroge le Conseil exécutif...

Le Président SIMEONI

Emporté par son élan !

⁵ Délibération N° 20/005 AC

Le Président TALAMONI

Est-ce que nous sommes en mesure de contacter Jean BIANCUCCI pour qu'il vienne défendre son rapport ?

M. le Conseiller exécutif, c'est votre rapport, nous avons appelé le rapport n° 003. Vous avez la parole pour la présentation de votre rapport.

M. Jean BIANCUCCI

Merci.

Tout d'abord, je dois vous dire que nous avons pensé qu'il était de la responsabilité du Conseil exécutif de vous donner ce rapport d'information dans la mesure où il y a eu un certain nombre d'événements depuis le mois d'avril, et notamment ce qu'on a appelé « les assises de l'urbanisme » à l'initiative du Président MACRON.

A la suite de cette réunion de Cuzzà, il y a eu une mission de M. Paul DELDUC, qui est le DGALN et qui a rencontré à la fois des maires, sans doute des présidents d'intercos, mais aussi la Collectivité de Corse, l'agence de l'urbanisme et sans doute, je ne sais pas dans le détail qui il a pu voir, mais il a vu beaucoup de monde.

Cette mission a trouvé sa conclusion le 3 juillet à Ponte-Leccia. Nous avons été à Ponte-Leccia à l'invite à la fois de Paul DELDUC, mais aussi du Premier ministre.

Paul DELDUC a fait devant les élus, en tout cas tous ceux qui étaient là, il y a quelques élus ici qui peuvent témoigner, il a rendu compte de sa mission à la fois de ce qu'il était possible de faire, mais aussi de ce que l'on ne pouvait pas faire. Donc, qu'on le veuille ou non, et ça a été peut-être la douche froide pour certains élus, mais il a mis quelques points sur les i.

A partir de là, je dois dire que nous avons travaillé d'une manière claire, décontractée. Paul DELDUC avait pris note de toutes les remarques que nous avons faites de même qu'il l'a fait aussi avec les associations des maires. Bref.

A la suite, il a été convenu qu'on allait organiser un comité de pilotage sur l'urbanisme. Ce comité de pilotage s'est tenu le 4 octobre à Aiacciu.

Trois groupes de travail ont été créés.

Le premier, à la demande de l'Etat, a concerné le fonctionnement de la CTPENAF.

Le deuxième concernant, et c'est l'objet de ce rapport, les évolutions de la loi ELAN.

Le troisième, portant sur la mise en place d'un outil SIG au niveau urbanisme.

C'est donc dans le cadre de ce deuxième groupe de travail qu'on a étudié de manière concertée, à la fois avec les associations de maires et les services de l'Etat, les différents impacts de la loi ELAN en matière d'urbanisme.

Ça n'est pas très aisé. Techniquement, bien entendu, ça a demandé d'investiguer directement ce qu'envisageait la loi ELAN, mais finalement, je crois qu'on a abouti à un certain nombre de raisonnements.

Mais il faut, pour bien comprendre, replacer tout cela dans un contexte d'élaboration et d'information qui est nécessaire aux élus que vous êtes et puis les modifications très significatives apportées en matière d'urbanisme et peut-être, certains l'ont dit, les atteintes qui ont été portées au PADDUC.

Donc, il était nécessaire d'abord que cette Assemblée soit informée et ensuite qu'elle puisse envisager de débattre. C'est donc la raison principale pour laquelle il a fallu établir ce rapport.

Je vais essayer de vous présenter de manière synthétique les conclusions et puis d'autres élus qui sont là pourront éventuellement contribuer, puisqu'ils étaient avec nous dans les groupes de travail à Ponte-Leccia.

D'abord, dans un premier temps, les évolutions concernant les possibilités de renforcement des secteurs urbanisés en dehors des espaces proches du rivage et, dans un deuxième temps, la possibilité dans les communes soumises à la fois à la loi « littoral » et à la loi « montagne », de définir les secteurs sur lesquels la règle de continuité des extensions en matière d'urbanisme ne s'appliquerait plus.

Sur les possibilités de construire dans les secteurs déjà urbanisés des communes du littoral, sur ce point, le PADDUC reconnaissait et permettait l'identification d'espaces urbanisés nécessitant un renforcement. L'idée bien sûr, c'était de retravailler certaines urbanisations ayant eu lieu et s'étant faites de manière peu harmonieuse sur le littoral.

Sur ce point, la loi ELAN reconnaît en premier lieu la souplesse dont avait fait preuve le PADDUC, et attendez, on n'est pas arrivés au bout...

Premièrement, ces espaces ne peuvent se situer qu'en dehors de la bande du littoral, ça tombe sous le sens, mais aussi des espaces proches du rivage.

Deuxièmement, ces espaces doivent être préalablement identifiés, soit par un SCOT, soit par le PADDUC. Ces constructions ne peuvent être autorisées et je cite « qu'à des fins exclusives », c'est ce qui avait été prévu, « d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation des services publics ; les activités commerciales étant de facto exclues ». Retenez bien cette exclusion.

Sur ce point, on a donc une évolution qui apparaît clairement comme une remise en cause de l'orientation qui avait été donnée par le PADDUC.

On peut constater d'ailleurs avec l'association des maires et avec ceux qui ont travaillé que la loi ELAN chamboulait l'économie générale du PADDUC. Ce qui a été demandé par les maires, et notamment Jérôme POLVERINI qui a pris très largement sa part, ainsi que les maires de Haute-Corse, donc ils souhaitent que cet aspect puisse faire l'objet en matière législative, soit abrogé à la première occasion venue. Il y a une occasion au printemps lors du débat à l'Assemblée.

Deuxième point : la deuxième habilitation concerne l'exclusion de certaines parties du territoire, de l'application du principe de construction en continuité de l'urbanisation en loi « littoral ». Donc, il s'agit d'un certain nombre de communes qui sont simultanément soumises, il y en a 71, à la fois à la loi « montagne » et à la loi « littoral ». Mais en réalité, elles sont soumises à la loi « littoral ». C'est l'article L.121-8 du code de l'urbanisme qui précise « la continuité en loi littoral ne s'appliquerait plus si la possibilité était donnée au PADDUC de le préciser ». En d'autres termes, il s'agit simplement des zones de montagne, de communes littorales sur lesquelles s'appliquerait la loi « montagne ».

Les conditions d'exclusion, il faut les préciser, elles sont les suivantes.

D'abord, la détermination préalable de ces secteurs dans le PADDUC, ça tombe sous le sens. Mais là où les choses se compliquent, c'est que dans le même instant, on demande un accord des préfets sur ces secteurs après avis du conseil des sites. Là, on rentre directement sur des prérogatives que l'Assemblée de Corse avait pour établir le PADDUC. C'est un problème qui est un problème de fond.

Et puis le troisième aspect, c'est la délimitation de ces secteurs dans le PLU de la commune concernée.

Quelques commentaires. Premièrement, c'est sans l'avis de l'Assemblée de Corse que la loi ELAN a désormais prévu d'exclure certaines parties du territoire de ces communes à la règle de continuité qu'on a en loi « littoral ». On pourrait considérer par extrapolation que c'est une irrégularité.

En fait, on hérite d'une habilitation dont on pourrait éventuellement se réjouir, mais sans même avoir eu le droit de nous exprimer sur la question. Or, il me semble que l'Assemblée de Corse aurait dû être consultée sur tous projets de loi, avis, règlements concernant la Corse. Là aussi, c'est du flagrant délit, on n'a pas été concernés. On pourra prétexter qu'il y a eu un amendement... Oui, mais on n'a pas été consultés.

Deuxième point, la loi ELAN confère une habilitation à notre Assemblée, mais sur des secteurs exclus de la loi « littoral » qui ne pourront être à valider qu'après accord des deux préfets.

La Préfète nous répond, parce qu'on l'a interpellée, elle nous dit « mais vous comprenez bien que l'Etat ne peut pas aller contre l'avis du conseil des sites ». Mais je dois quand même vous dire que dans le conseil des sites, l'Etat a quand même une part très importante à travers à la fois le conseil, l'instruction des dossiers et puis l'avis définitif. Tout ça, il faut le savoir.

Tout cela nous interpelle et il était nécessaire que nous vous en fassions part, et nous considérons qu'il y a une nouvelle forme de tutelle de la part de l'Etat, même si ça passe par le préfet.

Pour nous, il nous semble primordiale, urgent de fixer des garde-fous tant le sur le fond, que sur les modalités de procédure et sans doute aussi sur le calendrier.

J'avais eu l'occasion, lors d'une réponse à une question orale de Stéphanie GRIMALDI, de préciser la position de l'Exécutif. Elle n'a pas varié. Nous sommes dans une période qui doit aller jusqu'au bout pour que l'on puisse envisager, mais ça sera à l'Assemblée de le décider éventuellement, la révision du PADDUC.

Autre question, la problématique. A travers ce problème, Président, on sent très bien que de nouveau la problématique institutionnelle est prégnante. On ne peut pas mettre la marche arrière, nous priver de droits acquis et donner, en quelque sorte, un veto au préfet.

Dernier point, il y a une nécessaire modification ou révision du PADDUC, cela va de soi. Mais est-ce qu'il ne serait pas nécessaire auparavant, à la demande d'ailleurs d'un certain nombre de maires mais pas que, notre position a été très claire là-dessus, est-ce qu'il ne serait pas opportun que l'Assemblée demande à ce que cet aspect-là, celui que je viens d'évoquer, soit revu et corrigé à la prochaine session de printemps à l'Assemblée à Paris ?

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Ce rapport est très intéressant et instructif. Il y a un avis de la commission du développement. Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a rappelé que la présentation confirme les échanges qui se sont déroulés dans le cadre des Assises de l'Urbanisme.

Elle a invité les élus à se mettre à la place des maires qui sont engagés dans l'élaboration d'un document d'urbanisme et qui seront confrontés à de nouvelles contraintes imposées par la loi Elan, après avoir dépassé la complexité du PADDUC.

Elle a souhaité que la révision du PADDUC soit lancée si elle est effectivement nécessaire. Sans quoi, les communes ne pourront pas s'y retrouver.

Monsieur François ORLANDI a précisé que les difficultés relèvent de trois niveaux différents, selon que l'on se situe dans les communes urbaines, périurbaines ou celles concernées par la loi littoral.

Revenant sur l'accent mis par le Président du Conseil exécutif quant à la nécessité pour les communes de se doter d'un document d'urbanisme, il a souhaité rappeler que, outre les difficultés d'ordre général, les communes se heurtent à des difficultés purement locales mais totalement bloquantes.

Plusieurs niveaux d'appréhension existent en fonction de la taille de la commune, de la situation et de la nature des problèmes. Il a indiqué qu'une modification, même légère, du PADDUC semble inéluctable.

Monsieur Jean-Charles ORSUCCI a souhaité se voir confirmer que la question centrale est celle de la compatibilité du PADDUC avec la loi Elan et des mesures à prendre à l'avenir pour établir cette compatibilité.

Madame Julia de FRANCHI a indiqué que même si la question de la compatibilité peut être posée, il s'agit en premier lieu des habilitations conférées et des modifications qui ont été apportées par la loi ELAN, même si en second lieu, cela peut effectivement poser la question de la compatibilité du PADDUC avec cette loi. Dire que ce document n'est pas compatible mériterait à son avis une expertise.

C'est probablement dans l'usage que voudrait faire l'Assemblée de Corse de ces habilitations que l'on se rendra compte de la nécessité d'une modification ou bien d'une révision et si une mise en compatibilité s'impose.

Monsieur Jean-Charles ORSUCCI se montrant très pessimiste sur la capacité des communes à réaliser des documents d'urbanisme en raison des grandes difficultés existantes et de celles ajoutées par la loi ELAN, a estimé que cette loi est de nature à pousser encore plus loin le curseur de la sanctuarisation, déséquilibrant le double pilier protection/développement.

Par ailleurs, revenant sur les propos du Président de la République, prononcés à Cozzano, il n'a pas vu de logique à renvoyer devant la Préfète de région, dans le cadre des habilitations, la capacité à juger si le travail des élus

est correct ou non. Il a estimé pervers le système qui ne permet pas de savoir si on s'oriente vers davantage de décentralisation ou bien si on opère un retour vers un centralisme jacobin qu'il n'approuve pas.

Le défi aujourd'hui est de confier au PADDUC cette responsabilité, avec une ambiguïté que les services ont eux-mêmes pointée.

Pour l'heure, il s'est inquiété de ne voir aucune proposition encourageante, en termes de solutions concrètes, permettant de régler le problème spéculatif. Au contraire, il a rappelé que d'un point de vue économique, la réduction de la constructibilité ne fera qu'aggraver le phénomène de spéculation.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité avoir un éclairage sur les habilitations, craignant qu'on ne passe d'un contrôle de légalité des services de l'Etat à un droit de veto.

Elle a fait part de ses craintes de voir la Collectivité de Corse perdre en compétence.

Monsieur Alexis MILANO a rappelé que dans la loi de 2011, la principale habilitation conférait à l'Assemblée de Corse la possibilité de préciser l'application des lois « Littoral » et « Montagne ». Pour ce faire, la notion d'espaces urbanisés, qui a été créée, ne connaissait pas de limite quant à l'usage qui pouvait en être fait. Une grille de critères permettait de les caractériser, l'idée consistant à réparer les zones littorales mal développées, en intégrant mixité sociale, commerces et services à la population.

Lors de sa visite, le Président de la République a compris qu'il y avait une réelle problématique quant à l'application de la loi « Littoral », notamment dans les secteurs de montagne. Dans un souci d'équilibre, la notion de zone urbanisée a été reconnue, cependant il ne sera plus autorisé d'y réaliser des aménagements et de répondre à la problématique évoquée par les maires.

D'autre part, il a précisé que du point de vue du processus d'élaboration, la CDC a à sa main la définition de ces espaces susceptibles de relever non pas de la loi « Littoral » mais de la loi « Montagne », mais il conviendra désormais de solliciter, avant l'approbation du PADDUC, l'avis du Conseil des Sites et l'avis du Préfet. Très concrètement, il y a une étape supplémentaire dans la révision du PADDUC, avant l'approbation par l'Assemblée, ce qui correspond à un pouvoir de veto.

Madame Fabienne GIOVANNINI a souhaité rappeler que la loi SRU, qui instaure les PLU, remonte à l'an 2000. C'est pourquoi elle n'estime pas judicieux d'invoquer les difficultés supplémentaires (PADDUC, loi ELAN) à élaborer des documents d'urbanisme qui auraient déjà dus être approuvés depuis longtemps.

Elle a reconnu qu'il est utile d'aider les communes en mettant à leur disposition une ingénierie dont elles ne disposent pas.

Les lois relatives au PADDUC et au PLU ont été imaginées pour corriger les excès des POS notamment en réponse aux abus constatés sur le littoral en dépit de la loi existante. Elle a pour sa part estimé qu'il n'est pas possible de vouloir concilier les excès des POS et les corrections qui permettent de les réparer.

Elle a estimé que le temps est venu de passer à un autre schéma. Il appartient au PADDUC d'imaginer des équilibres. A ce titre, il ne lui semble pas convenable de réclamer une révision de ce document, avant même que son application n'ait été réellement effective.

Enfin, elle a approuvé la vision de la présidente NIVAGGIONI qui démontre un grignotage systématique des compétences de la collectivité, estimant que le débat touche désormais des problématiques institutionnelles. Elle a souhaité que de ce point de vue, on s'oriente vers davantage d'autonomie.

S'agissant d'un rapport d'information, ce dernier ne fait pas l'objet d'un avis de la commission.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Je vous avouerai que plus on parle d'urbanisme, plus ça engendre une frustration de plus en plus énorme. Pourquoi une frustration ?

Ces assises de l'urbanisme, le Président BIANCUCCI l'a souligné, se sont passées de façon extrêmement courtoise, professionnelle. Tout a été

dit avec sérieux, technicité, et précision. Il y a eu un travail de bonne facture qui a été fourni.

Le diagnostic est posé. Il est extrêmement clair, on ne va pas rentrer dans le détail, parce qu'il est clair, mais en même temps, il est tellement complexe que souvent, plus on donne d'explications, plus nous-mêmes, on s'y perd. Donc, le diagnostic est posé.

Vous aviez, vous l'avez convenu, autour de la table, en tout cas la majorité, des élus soucieux d'élaborer un document d'urbanisme cohérent, raisonnable. Quand on parle entre autres de PLU de certaines communes de Plaine orientale que je connais particulièrement et qui sont touchées de plein fouet par, en particulier, les communes littorales des contraintes supplémentaire de la loi ELAN, on ne parle pas de territoire hautement spéculatif, on ne parle pas de prix aux mètre carré dans nos petites communes qui explosent.

Notre question, aujourd'hui, est extrêmement simple. On se demande comment, sur un zonage qui était validé, il y a 4, 5, 6 mois, dans des zones que nous, nous considérons, petits maires, comme des zones résidentielles, d'une cinquantaine de petites maisons modestes, on n'est pas sur des habitations à 3 ou 4 M€ la maison, comment dire à des personnes qui se retrouvent aujourd'hui avec une parcelle de 600 ou 800 m² au sein de cette zone, « désolée, ce n'est pas une l'urbanisation au sens de la loi ELAN » - je ne parle même pas des EPR, on est hors espace proche du rivage – « aujourd'hui, c'est non ». Je vous avouerai que c'est un peu compliqué.

Même si, entre nous, nous nous disons « les PLU qui sont des PLU raisonnables, responsables, qui parlent vraiment d'aménagement de territoire, avec des grandes opérations sous maîtrise publique, parce que c'est important, ces PLU, ne vous inquiétez pas, ils seront recevables ». Oui, mais ils seront de toute façon aujourd'hui illégaux. Au regard de la loi ELAN, certaines zones seront encore des zones même si elles sont contraintes, si elles sont sur des surfaces extrêmement encadrées et qu'on parle de densification, il y aura un risque juridique énorme.

Je pense qu'on n'a pas été au bout de ce groupe de travail sur urbanisme/loi ELAN parce qu'aujourd'hui, on a l'impression qu'on se renvoie un peu la balle. Faut-il une modification législative ? Faut-il effectivement une révision qu'on nous annonçait, simplifiée (et finalement, on ne sait même pas si on pourra la faire) du PADDUC où on intégrerait, commune par commune, ces zones à problème ?

Nous, naïvement, qui ne sommes pas des initiés, nous pouvons clairement nous dire « mais finalement, si on a une révision, pourquoi ne pas intégrer aussi une révision du schéma de mise en valeur de la mer qui pourrait nous éviter les épisodes transats ou parasols... To be or not to be, j'allais dire...

Donc moi, aujourd'hui, la frustration réside dans le fait que le diagnostic est posé, mais finalement comment répond-on à des problématiques qui sont des problématiques connues, limitées que connaissent, et je le précise, pas forcément les plus grandes zones touristiques de l'île, mais les petites communes comme la mienne, comme celle de mon collègue M. CECCOLI ou autres ? Donc, c'est un problème.

Je trouve un peu dommage, mais c'est un détail, quelque part, que vous n'ayez pas noté dans les sollicitations, le courrier du sénateur PANUNZI du 24 octobre 2018 qui vous invitait à partager un certain nombre de problématiques, c'est un détail.

Après, on n'est pas là pour refaire le débat du PADDUC, on n'est pas là pour parler de dérives, etc. On est là pour faire en sorte que les maires responsables qui ont des projets d'aménagement raisonnables puissent aboutir et élaborer leur document d'urbanisme en toute quiétude. Ça, c'est le problème aujourd'hui.

Ma chère Fabienne, je n'ai pas eu l'occasion de répondre à une de tes interventions en commission du développement, la loi SRU n'a rien à voir là-dedans. La loi SRU des années 2000, effectivement, demandait à ce que les communes se dotent d'un document d'urbanisme, mais aujourd'hui, les PLU en vigueur, s'ils ne sont pas mis en compatibilité avec le PADDUC et la loi ELAN, de toute façon, ils sont illégaux. Donc, loi SRU ou pas, ça ne règle pas le problème.

Brouhaha.

Les communes qui ont des PLU aujourd'hui, les PLU aujourd'hui qui existent, ne sont pas légaux ...Oui, mais ce n'est pas le problème !

Je pense qu'on doit être ici, dans cet hémicycle, pour essayer d'avoir une position sage, pragmatique de dire que oui, il y a des situation de dérive qu'on ne peut pas cautionner, mais il y a quand même des problèmes réels qui vont handicaper les communes du rural qui malheureusement, ont

une petite partie du littoral. Donc, CQFD, le problème demeure pour tout le monde.

Faut-il réviser la loi ? Faut-il réviser le PADDUC ? Je pense qu'il faut peut-être continuer à travailler dans le cadre de ce groupe de travail ELAN/PADDUC pour voir ce qu'on peut faire.

Par contre, il y a une chose que cette loi ELAN permet, c'est effectivement, pour les communes, vous en avez parlé, qui sont soumises aux deux lois, de faciliter l'application de la loi « montagne », puisqu'on peut le faire, hors espace proche du rivage, qui permettrait peut-être déjà, non pas de s'étendre à l'infini, mais au moins de combler, de faire une densification d'urbanisation.

Aujourd'hui, M. le Président, bien évidemment je partage le constat technique, mais au-delà, la question demeure. Que fait-t-on, parce qu'on est en train, pour bon nombre de communes, d'élaborer notre document d'urbanisme. A mon petit niveau, j'ai revalidé mon PADD le 29 décembre et je voudrais arrêter mon document le 28 février. Mais aujourd'hui, force est de constater qu'il y a encore énormément de trous dans la raquette et de questions de fond qui demeurent.

Donc, oui, beaucoup de frustration parce que le constat, s'il est fait, aujourd'hui nous ne savons pas comment nous pourrions apporter des réponses claires aux problèmes qui sont posés. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

J'ai dit pas mal de choses en commission, mais c'est vrai que j'aimerais quand même pouvoir un peu réagir parce que depuis ma présence en commission, j'ai eu deux petits événements. J'aime bien dans cet hémicycle que l'on puisse donner un contenu exactement comme l'a fait Marie-Thérèse à l'instant. Les gens qui sont maires et qui aux responsabilités le savent bien, et quel que soit l'endroit où ils siègent dans cet hémicycle. En réalité, on se rend compte, comme toujours d'ailleurs, que ce que nous vivons ici est une vérité.

Je vous fais une parenthèse, j'ai peut-être déjà eu l'occasion de vous le dire, j'ai eu l'occasion il y a trois ou six mois de discuter avec un maire de Normandie, je ne sais plus de quelle commune il s'agissait, mais quand il parlait de ses problématiques en Normandie, ça peut vous surprendre ou pas, il rencontrait quasiment les mêmes difficultés que nous, y compris dans son rapport à Paris et aux règles qui s'appliquent.

Je vous dis, j'ai eu deux événements : l'un, nous l'avons vécu ensemble, Président, hier, c'est l'audition du collectif « Massimu SUSINI » où bien sûr, nous avons encore abordé la question de l'urbanisme, et ce n'est pas anodin, nous le savons.

Je vous raconte une anecdote, celle de la réunion de mon conseil municipal de façon extraordinaire dans toute sa pluralité d'ailleurs, y compris mon opposition, que je réunissais lundi soir pour leur demander, pour leur annoncer que j'avais pris une décision. Et pourquoi je réagis ? Parce que ça répond à ce que vient de dire Marie-Thérèse et à ce que me disait Fabienne dernièrement, la commune de Bonifacio, c'est une commune qui a un PLU depuis 2007 (contre lequel j'ai voté, mais que je mets en application depuis 2007). Sur 95 % de son territoire, on parle souvent des choses qui peuvent fâcher parce que les 5 %, c'est souvent des endroits un peu significatifs, mais la réalité, c'est que ma commune a un PLU qui couvre l'ensemble du territoire à 95 %. Il n'empêche que l'année qui vient de s'écouler, nous avons dû payer 100 000 € de frais d'avocat par rapport au contentieux que nous avons aujourd'hui à gérer. Eh oui, parce que le PLU date de 2007 et que l'ensemble des lois et règlements qui sont aujourd'hui intervenus font qu'en réalité, je le dis comme je le pense, il est illégal. Alors, illégal, non, puisqu'il a passé le TA, la cour administrative d'appel, voire les recours qui ont été faits ont été rejetés en Conseil d'Etat. Il est allé au bout des voies de recours. Pourtant je continue à dire que dès 2007, quand il a été voté, ce PLU était illégal au regard de la loi « littoral ». Et pour cause, à chaque fois que les associations pour l'environnement m'attaquent, et je le répète, je le dis tranquillement ici, ils gagnent, ils ont raison. Ils n'invoquent pas les lois qui ont succédé, ce n'est pas vrai, ils n'ont pas invoqué le Grenelle I, le Grenelle II, la loi ALUR, ils évoquent à chaque fois la loi « littoral » et aujourd'hui, le PADDUC. Et ils gagnent.

Je vais vous faire sourire encore une fois, ce ne sont pas des bétonneurs qui m'ont interpellé dans mon équipe municipale. Si vous saviez les gens qui m'ont interpellé leur profil politique en me disant « mais Jean-Charles, tu es en train de te coucher face aux associations ». J'ai dit « je ne me couche pas, ils ont le droit avec eux. Ils gagnent, vous voulez qu'on

continue à payer 100 000 € ?». La décision a été prise, nous retirons tous les permis à chaque fois que l'Etat ou les associations pour l'environnement vont nous déférer parce que je ne peux pas continuer sur cette voie.

Je lie cela à ma deuxième rencontre d'hier parce qu'il faut qu'on en sorte collectivement. Pour en sortir collectivement, je nous demande à tous de faire un effort et de chercher quoi ? Allez, évacuons la commune de Bonifacio, ce n'est pas un bon exemple, il est trop sensible. Parlons de toutes les autres communes du littoral et parlons de ce qui peut faire consensus entre nous. Partons au moins du principe qu'ensemble, nous allons trouver les voies... Parce qu'il y a des choses, je discute avec chacun d'entre vous sur ces choses-là, même avec les gens pour lesquels on peut penser qu'on est assez éloignés. Mais il y a des choses qu'aujourd'hui font consensus.

Il faut que l'Exécutif trouve les moyens. Je dis cela parce qu'à l'inverse, je faisais la réflexion Petr'Antone TOMASI tout à l'heure, ce que j'ai trouvé insupportable hier, c'est qu'il y ait des gens qui aient pu dire ouvertement des contrevérités juridiques, mais qui sont dangereuses.

Quand on nous dit hier que les maires ont la capacité à choisir entre la maison principale et la maison secondaire, c'est totalement faux. Tout le monde le sait, sauf que des gens véhiculent cette idée-là. En disant « j'ai reconnu publiquement dans la presse que sur 1 000 permis à Bonifacio, 800 étaient des maisons secondaires », je n'ai pas dit que c'était bien, j'ai dit la vérité, mais j'ai expliqué que je n'ai pas, moi, la capacité à transformer, à empêcher M. BIANCUCCI ou M. SIMEONI, demain, de construire une maison secondaire. Je n'en ai pas les moyens juridiques.

Ce qu'il faut aujourd'hui, premièrement, c'est qu'on saisisse la balle au bond. A Cozzano, j'y reviens, on nous a dit « prenez la compétence pleine et entière », il vaut mieux plutôt que le recul auquel nous assistons, et je partage les préoccupations de la majorité territoriale, les reculs auxquels nous assistons en matière d'urbanisme et de reprise en main de l'Etat, pour moi ne sont pas acceptables. Sur ce sujet précis, nous devons reprendre la main de façon pleine et entière.

Pour avoir un droit corse, je le répète, un droit où rapidement nous devons réussir. Hier, on m'a répondu « il y a deux communes depuis 20 ans qui ont réussi les PLU ». J'ai commis l'erreur de ne pas poser la question de savoir quelles étaient ces fameuses deux communes qui avaient réussi à sortir un PLU. Il n'y a pas parmi les 360 maires de Corse que des gens qui ne sont pas vertueux. Là encore, il y a des gens de toutes couleurs politiques, ici,

dans la salle, Pierre POLI est vertueux, je pense que je le suis, Jean-Jacques sera peut-être demain élu, il sera vertueux, mais il aura les mêmes difficultés que moi. Qu'on se retrouve au moins à trouver un consensus.

Je vous pose une question, Jean, excusez-moi, je ne l'ai pas posée en commission parce j'ai continué à travailler un peu sur le sujet, et tes techniciens sont là, par exemple, est-ce que la loi ELAN qui va nous obliger à avoir une SCOT pour définir des zones urbanisables, est-ce qu'on va réussir, quand on voit qu'on n'est pas capables de sortir des PLU, est-ce qu'on va sortir des SCOT ? Est-ce qu'aujourd'hui, on ne doit pas peaufiner, je vous le dis et je regarde Alex du coin de l'œil, sur une notion que nous avons votée dans cet hémicycle, à l'époque sous la responsabilité de Maria GUIDICELLI, que lorsque bon nombre d'entre nous ici ont voté quel que soit le banc sur lequel il siège aujourd'hui, c'est la tache urbaine. Je continue à penser que cette notion de tache urbaine peut être une des sorties de la crise en Corse. Est-ce qu'aujourd'hui, vous pouvez davantage l'argumenter, le développer parce que je vois déjà venir les choses dans le cadre d'un contentieux juridique ? C'est que face à la notion, et il y a des gens qui sont là depuis un petit moment et donc ils vont pouvoir m'aider, Alex et d'autres, face à cette notion de tache urbaine qui pouvait nous aider à sortir d'un certain carcan, on est en train d'aller nous chercher des tas d'autres éléments du PADDUC qui empêchent la mise en œuvre de ces taches urbaines. C'est là où on a besoin que l'Exécutif nous aide et trouve des solutions.

Donc, sur ce rapport, c'est encore quand même l'occasion de dire... Et j'en appelle à l'Exécutif pour nous aider, et je vois bien depuis hier, je le dis tranquillement, combien la tâche de Jean BIANCUCCI est difficile. Je vois bien comment Jean BIANCUCCI aujourd'hui, excuse-moi, Jean, je me suis senti un peu moins seul hier matin, je te le dis comme je le pense. Malheureusement, des fois, on a peut-être un ego un peu trop développé et j'ai cru que c'était lié à ma personne. Ça m'a rassuré, je ne suis pas aujourd'hui le seul à être caricaturé. J'ai entièrement confiance en toi pour ne pas renier ce pourquoi tu te bats depuis 50 ans, j'en suis convaincu.

Maintenant, effectivement, tu sièges dans l'Exécutif de Corse et du a à solutionner le problème des Corses, tu es face à une matière qui est difficile où les 360 élus ont besoin de l'Exécutif de Corse pour sortir.

Quand j'entends dire, hier, que vous seriez coresponsables d'un PLU à Propriano qui aurait été totalement illégal, nous savons que ce n'est pas la commune la plus difficile sur cette question-là et que si vous avez validé, je pense que vous l'avez fait en votre âme et conscience et je ne pense

pas que vous vous soyez reniés, j'en suis même profondément convaincu. Mais nous avons besoin aujourd'hui de trouver des consensus larges sur cette question qui nous empoisonne la vie.

Je suis de ceux qui pensent aujourd'hui, et je le dis, parce que dans la salle encore, il y a même des gens qui dans mon intercommunalité vont être aux responsabilités, je le dis, je pense que c'est un PLUI qu'il faut faire (c'est lié en réalité, ce n'est pas un hasard), c'est une élection au suffrage universel des conseils communautaires qu'il avoir, parce que c'est la bonne échelle. Mais on a besoin que l'Exécutif nous solutionne les choses. On a besoin que Paris nous entende sur cette question-là qui est une question fondamentale dans le cadre de l'aménagement du territoire et où je suis convaincu que personne ne peut se renier.

François-Xavier CECCOLI n'est pas là, mais j'ai eu souvent l'occasion de discuter avec lui, et on est pourtant sur l'échiquier politique assez éloignés, je pense qu'on est capables ensemble, ici, de trouver, avec l'Exécutif, un point de consensus sur ce qui doit faire consensus. Il y a des choses sur lesquelles, je ne les évoque pas, les espaces proches du rivage... Admettons même que là-dessus, j'ai une position qui aille plus loin que celle de Jean BIANCUCCI ou de François SARGENTINI, c'est fort possible. Cette question-là, si on n'est pas d'accord, on la mettra de côté.

Mais demain, pour sauver nos hameaux, pour réussir le PLU de Moca Croce quand, je le prends souvent en exemple, pendant mon élection à la législative, la mairesse me montre son plan local d'urbanisme et qu'elle me montre qu'elle est totalement ceinturée par les espaces stratégiques agricoles, il va bien falloir trouver une réponse juridique. Et Moca Croce, ce n'est pas Bonifacio. Qu'on soit plus restrictif à Bonifacio parce qu'il sort beaucoup de permis, OK, mais qu'on soit peut-être plus souple à Moca Croce. Et ça, il nous faut notre capacité ici à pouvoir travailler davantage en autonomie. Je sais que dans la majorité et vous avez eu raison de vous inquiéter d'un recul en matière de décentralisation, ce recul-là, ne on ne peut pas l'accepter.

Notre groupe est encore une fois cohérent avec ce pourquoi il se bat depuis longtemps et s'il y a bien un sujet sur lequel aujourd'hui je pense qu'il y a vraiment dans cette matrice de l'Assemblée territoriale, un travail à faire, c'est bien sur ce sujet-là.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Effectivement, trouver un consensus, en tout cas, on peut y travailler, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a un certain nombre de difficultés qui ne pourront être levées que si Paris nous entend. Vous dites, « moi, comme maire, je ne peux pas, à un moment donné, décider qu'il n'y aura pas de résidences secondaires ». Il faut un dispositif juridique permettant de faire en sorte que la situation que vous connaissez dans votre commune et que d'autres communes connaissent, puisse être traitée, combattue.

Donc, il y a ce que nous pouvons faire ici et ce sur quoi nous devons être entendus par Paris. Je crois que nous avons des choses à dire ensemble, à réclamer avec force. Vous disiez « nous avons voté la tache urbaine », nous avons voté aussi le statut de résident. Alors, le statut de résident ou autre chose, une loi sur les résidences secondaires, car il faut que nous avancions, sinon nous pouvons trouver tous les consensus que nous voulons entre nous, mais nous ne parviendrons pas à une solution pour les problèmes les plus aigus que nous rencontrons chaque jour.

Vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Merci, M. le Président.

Juste deux mots pour donner l'interprétation de ce rapport d'information.

D'abord, je voudrais remercier Jean et ses collaborateurs pour la présentation limpide du rapport d'information qui permet de bien comprendre le fond du dossier.

En effet, l'évolution de la loi ELAN pourra permettre de conférer de nouvelles habilitations et de nouvelles compétences de ce dernier, à savoir : localisation de nouvelles zones déjà urbanisées qui pourront accueillir de nouvelles constructions ; durcissement des conditions de constructibilité des espaces urbanisés en dehors des agglomérations et villages pour les communes concernées par la loi « littoral » ; définition des secteurs des communes littorales également soumises à la loi « montagne » sur lesquelles,

dans le cadre d'un PLU, il sera possible d'étendre les constructions en continuité des formes urbaines déjà existantes.

C'est un élément de réponse apportée aux maires dont la commune était concernée par ces deux lois et qui constitue un véritable casse-tête urbanistique.

Cependant, ce dont il est question aujourd'hui, le véritable enjeu de ce rapport que l'on nous présente et l'évolution de la loi ELAN relève d'une question de fond que l'on ne peut absolument pas se permettre d'ignorer, à savoir la redistribution des compétences entre l'Etat et la Collectivité de Corse qui nous pose un réel problème.

En effet, comme dans tant d'autres domaines, l'Etat tente de reprendre la main sur les compétences dévolues à la Collectivité territoriale. Ici, la détermination des secteurs de la CDC, notamment via le PADDUC, serait soumise à accord du préfet, après avis du conseil des sites et procurerait un véritable droit de veto pour l'Etat plutôt que d'un simple exercice de contrôle de légalité comme c'était l'usage.

Vous l'aurez donc compris, il ne s'agit pas d'un problème technique mais éminemment politique. Après de nombreux combats menés par notre mouvement pour récupérer un maximum de compétences au niveau de la Collectivité de Corse, nous considérons qu'il s'agirait d'un véritable recul, voire d'une ingérence politique de la part de l'Etat, ce que nous ne pouvons, bien entendu, accepter.

Merci de votre attention.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Nous avons deux demandes de prise de parole de « Corsica libera ». Donc, Rosa PROSPERI puis Petr'Antone TOMASI. Une intervention à deux voix qui ne devra pas excéder 10 minutes. Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Rosa PROSPERI

Nous l'avions bien compris.

M. le Président, faisant écho à vos propos, ça ne surprendra personne, et à ceux de Paul MINICONI qui m'a précédée, je pense qu'effectivement, la question n'est pas tant de savoir quel consensus nous

pourrions trouver entre nous, mais comment nous pourrions faire pour nous faire entendre de Paris.

Marie-Thérèse MARIOTTI a indiqué dans son intervention, « faut-il réviser la loi ou faut-il réviser le PADDUC ? ». C'est peut-être une question, mais le problème c'est que quelle que soit la solution que nous choisirions, la question se reproduirait et se poserait de façon inévitable et inéluctable si la première question n'était pas résolue.

Pas d'avis requis de l'Assemblée de Corse sur une question qui l'intéresse de façon évidente et de façon institutionnelle.

Pas de reconnaissance des prérogatives de la Collectivité en matière d'aménagement du territoire alors que le PADDUC existe.

Pas de reconnaissance et de prise en considération des vœux et du travail des maires, de la complexité des situations, de l'absence récurrente notamment de PLU. Très bien.

Tout cela nous conduit à constater qu'il existe une tendance lourde actuellement : elle consiste tout simplement à substituer la déconcentration à la décentralisation. Si la décentralisation, et tout le monde le sait, c'est l'accentuation des pouvoirs vers les collectivités locales, la déconcentration, c'est le renforcement des pouvoirs de l'Etat sur les territoires. C'est précisément ce à quoi on assiste depuis le premier discours du Président de la République à Bastia, réitéré notamment par les intentions qui ont été les siennes à Cozzano. Voilà ce qui se passe et voilà comment l'Etat annonce un véritable droit de veto sur des dispositions qui sont de la compétence absolue de la Collectivité de Corse au-delà du contrôle de légalité.

Alors, réviser le PADDUC, bien entendu que nous serons contraints de le réviser à un moment donné et ce sera souhaité. Mais cette révision du PADDUC devrait être une adaptation. Le PADDUC devrait être révisé pour adapter les nouvelles situations qui se sont présentées depuis 2015 et non pas pour s'adapter aux lois qui viennent interférer et créer une espèce de mur entre les compétences de la Collectivité de Corse et les compétences de certaines dispositions législatives. Moi, je ne pense pas que ce soit nécessaire et souhaitable que nous nous adaptions à des lois qui sont prises sans que notre avis soit requis et alors que nos compétences sont purement et simplement niées.

Dans un premier temps et avant ce consensus qui ne sera pas efficient si nous ne sommes pas entendus de Paris, avant tout cela, tentons déjà de faire tout pour que le PADDUC soit appliqué et pour le rendre incontournable. C'était un peu le sens de la motion qui avait été présentée à la dernière session, me semble-t-il, ou à l'avant-dernière, où nous demandions que la Collectivité de Corse exerce des recours lorsque le PADDUC était bafoué. Ça, ça fait partie peut-être des moyens dont nous pouvons disposer et qu'il faut d'ores et déjà de notre point de vue mettre en œuvre pour que le PADDUC soit incontournable.

Avant de réviser, avant de s'adapter à des dispositions qui ne nous concernent pas et qui ne sont pas prises par nous, qui sont prises dans notre avis, commençons par rendre efficient les dispositions qui sont les nôtres et que cette Collectivité a votées.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

A la suite de Rosa PROSPERI, ce rapport d'information appelle de notre point de vue quelques commentaires. Je ne rentrerai pas dans le détail technique de ce qu'impliquent les habilitations de la loi ELAN pour un certain nombre de raisons.

La première, parce que l'on parle d'une loi qui, aujourd'hui, est en vigueur. Il ne s'agit pas aujourd'hui de formuler un avis a priori de l'Assemblée de Corse et d'influer sur ce que pourraient être les choses. Il s'agit ici de tenir compte des choses telles qu'elles sont désormais.

Je ne ferai pas non plus de commentaires au fond parce que si cette habilitation, pour reprendre l'expression de Jean-Charles ORSUCCI que je fais mienne, contribue à la l'élaboration d'un droit corse en matière d'urbanisme, je crois qu'elle nécessiterait des débats plus approfondis en commissions et des débats techniques y compris avec des projections spatiales pour bien en comprendre les enjeux, les possibilités et les conséquences.

Je voudrais intervenir, ou plutôt prolonger deux débats de façon macro, pour employer une expression du domaine de l'économie.

D'abord premier débat, quand même et de façon très objective, on a quand même ici une nouvelle illustration, et je voudrais l'argumenter un petit peu plus dans le détail, du mépris qui est fait aujourd'hui, non pas des délibérations de l'Assemblée de Corse visant à demander des évolutions statutaires, tout simplement du statut particulier et ce, depuis quelques années, de façon répétée dans au moins trois secteurs. Celui-ci est le troisième, j'en citerai deux autres.

Premier exemple, l'Etat, systématiquement, rogne sur les compétences, si ce n'est de façon systématique, de façon fréquente sur les compétences attribuées de façon spécifique à la Corse dans le cadre de négociations politiques par l'intermédiaire de lois générales s'appliquant aux régions (confer un exemple qui a été repris à plusieurs reprises, la compétence apprentissage) au mépris de tous les principes : les principes politiques, puisque le statut particulier procède d'accords politiques entre les élus de la Corse et le Gouvernement français, et les principes juridiques, la loi générale ne déroge jamais à la loi spéciale. C'est un principe. Or, ici, il est systématiquement bafoué.

Deuxième exemple, plutôt sur le terrain financier, mais on en reparlera demain au niveau du DOB : notre Collectivité, notre Assemblée n'a quasiment plus aucun pouvoir de jouer en matière de fiscalité sur les taux, ce qui est quand même en matière de décentralisation, d'autonomie, en tout cas de pouvoir décentralisé, le b.a.-ba de l'autonomie ou de la décentralisation. Progressivement et par petites touches, par lois successives, on arrive à une érosion aujourd'hui quasi définitive de ce pouvoir qui était un pouvoir essentiel de notre Collectivité.

Le troisième exemple, c'est celui-ci, ou en tout cas ce que celui-ci illustre, c'est la réintroduction fréquente depuis au moins 2015 de la tutelle, la tutelle qui, y compris en France, avait censée être supprimée en 1982 avec la loi DEFERRE.

La tutelle, c'est quoi ? C'est ça, c'est le pouvoir du préfet en dernière instance de pouvoir approuver ou ne pas approuver une décision qui normalement relève d'un pouvoir, ici d'un pouvoir corse.

Dans l'un des premiers rapports lors d'une des premières sessions après notre élection en décembre 2015, pour l'illustrer, j'avais eu l'occasion

d'intervenir et nous avons voté par la suite, sur un rapport qui était présenté à l'époque par le Président de l'ADEC, sur le SRDEII, nouveau document qui était censé correspondre au PADDUC. Le PADDUC, et c'était un acquis politique de la Corse, était un des rares documents, une des rares règles, une des rares normes à être validé en dernière instance par des élus corses, eh bien le SRDEII qui était le pendant du PADDUC en matière économique revenait in fine dans les mains du préfet par application du droit commun.

Aujourd'hui, c'est encore pire ! Aujourd'hui, alors que le PADDUC, avec les lois successives de 2002 et de 2011, était une compétence exclusive de notre Assemblée – exclusive ! - reconnue par au moins deux gouvernements, à 10 ans d'écart, par le truchement de la loi ELAN, on réintroduit sur un secteur qui est aussi fondamental que celui-ci, une tutelle préfectorale. Ça n'est pas acceptable ! Ce n'est pas du dogmatisme, ce n'est pas de l'idéologie, ce n'est pas de l'effet de manche, c'est une démonstration factuelle de ce qui est en train de se passer et de se développer. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter.

Deuxième point, puisque le temps qui m'est imparti commence à se réduire considérablement. Deuxième point, la conséquence de ces habilitations, sans préjuger de ce qui sera décidé au cas par cas, spatialement par la cartographie et par les décisions de cette Assemblée, la loi sur le PADDUC prévoit une possibilité de révision à échéance de six ans, une possibilité, c'est-à-dire que c'est l'opportunité politique de notre Assemblée et des élus de la Corse. Ces habilitations et leur prise en compte, est-ce une injonction à réviser ou pas ? Il va falloir quand même éclaircir la question.

Aujourd'hui, il ne peut pas y avoir une loi postérieure au vote du PADDUC qui nous oblige à prendre une décision dans un sens. Aujourd'hui, je ne préempte pas sur le débat s'il faut réviser ou ne pas réviser. On nous dit « vous réviser si ça remet en cause l'économie générale ». Là, ça ne remet pas en cause l'économie générale, là, ça permet, en exerçant une prérogative supplémentaire, d'adapter une règle qui jusqu'à présent ne relève pas de la compétence de cette Assemblée.

Je crois qu'il y a deux enjeux, pour synthétiser et pour être clair.

Premier enjeu, je crois qu'il faut que politiquement, nous mettions au créneau pour le respect de nos prérogatives, de notre statut et empêcher ce retour en arrière systématique et prégnant de la part du pouvoir de l'Etat.

Deuxièmement, je crois qu'il faut réaffirmer que, bien sûr nous allons exercer ces prérogatives, mais qu'elles ne sauraient remettre en cause la libre appréciation des élus que nous sommes de savoir s'il faut réviser le document PADDUC et quand il faut le réviser.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, une question de béotien : puisque la loi Elan a été votée au mépris de notre Assemblée, sans demander notre avis, pourquoi ne l'a-t-on pas déférée en Conseil d'Etat ? Et a-t-on le droit de le faire ? Maintenant ça fait 2 ans, c'était le 23 janvier 2018, est-ce qu'on a le droit de le faire ?

Le Président TALAMONI

Ça n'est pas dans nos compétences, ce que nous regrettons, cher collègue. Bien Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, M. le Président.

Pour ce qui concerne notre groupe, évidemment je ne surprendrai personne, nous partageons entièrement les propos du Conseiller exécutif sur le fait que ce débat est d'ordre essentiellement institutionnel, et d'ailleurs les échanges qui viennent d'avoir lieu dans cet hémicycle, notamment sur les rangs de la majorité, le démontrent, et aussi les débats que nous avons eus en commission du développement économique.

En aparté, en clin d'œil à Marie-thé, si j'ai évoqué la loi SRU d'il y a 20 ans, c'est simplement en réponse à des propos qui ont été tenus en commission de développement économique sur le fait que c'est la faute au PADDUC si les PLU ne sont pas approuvés.

Donc, j'ai rappelé quand même que de façon antérieure au PADDUC, une loi avait été adoptée pour demander la mise en œuvre de ces PLU, que ça prend du temps. J'ai rappelé aussi que nous pouvons prendre en compte l'absence d'ingénierie qui n'a jamais été vraiment prise en compte, mais qui l'est depuis 2015 au moins, en tout cas il y a des travaux d'ailleurs toujours en cours et des soutiens qui sont donnés par l'agence d'aménagement

d'urbanisme et de l'énergie de la Corse depuis 2015. Et donc, je ferme la parenthèse à ce niveau que là, mais il y a quand même le fait que les communes n'ont pas adopté les PLU. Pas toutes les communes ne se sont senties concernées du fait notamment qu'un certain nombre de communes rurales étant trop petites, elles ont préféré s'orienter vers des cartes communales, mais les dernières dispositions qu'a prises la Collectivité de Corse dans le rapport qui a été présenté récemment devraient apporter, non seulement un soutien dans cette élaboration, mais aussi une incitation claire en termes du dispositif d'aides pour que cela puisse se faire.

Une chose d'abord, je pense que nous partageons sur tous les bancs, il faut reconnaître, c'est vrai, cette absence de sérénité en matière d'urbanisme en Corse. 10 ans à peu près pour débattre et élaborer le PADDUC, 3 ans pour sa mise en compatibilité et pendant ce temps-là des demandes de révisions. Aujourd'hui la loi Elan, mais quand est-ce qu'on va appliquer le PADDUC ? Quand est-ce que l'on aura la sérénité pour s'y mettre réellement ? C'est un vrai problème et c'est insupportable de voir que régulièrement nous sommes interpellés, et je ne reviens pas sur les propos qui viennent d'être tenus notamment sur les bancs de Corsica Libera.

La politique de territorialisation, est actuellement en cours de mise en place depuis à peu près 2 ans, depuis la délibération de janvier 2017. Ce n'est pas quelque chose de simple et aujourd'hui, on revient sur un certain nombre de choses.

Moi, je voudrais rappeler que le PADDUC ce n'est pas un document d'urbanisme ni un plan banal, c'est un plan stratégique qui a valeur de directive territoriale d'aménagement et qui a sa propre loi, qui a sa propre loi avec ses règles qui ont été débattues dans cette enceinte et hors de cette enceinte, et qui ont été tranchées eu égard à l'enseignement que nous avons tiré de décennies d'histoire.

C'est aussi un document qui comporte des cartographies, notamment sur la destination des sols, et un certain nombre de critères pour inciter justement à la mise en place des documents d'urbanisme, par exemple.

Donc aujourd'hui, revenir sur ces choses-là, par une mise sous tutelle préfectorale, c'est effectivement quelque chose qui est insupportable et de ce côté-là, M. le Conseiller exécutif, bien évidemment, nous vous approuvons et nous sommes très inquiets sur ces coups de boutoir réguliers qui nous sont donnés.

Je voudrai rappeler quand même qu'il y a un document qui aurait dû faire référence au niveau des rapports, je dirai, Paris-la Corse, c'est le document maritime de façade. Moi je siège pour notre Assemblée au Conseil maritime de façade, première des choses que nous avons faite, parce que c'est quand même un document très important, c'est un document stratégique à l'échelle de toute la façade méditerranéenne, nous avons demandé, bien évidemment, que dans l'élaboration de ce document maritime de façade qui se fait à l'échelle nationale, puisse être pris en compte le PADDUC et notamment son schéma de mise en valeur de la mer. C'est ce qui a été fait.

Pourquoi lorsqu'on élabore des lois, non seulement on ne nous consulte pas, mais en plus on remet en cause un certain nombre de compétences de notre Assemblée ? Nous nous pensons, au niveau du groupe, que le seul débat qui vaille aujourd'hui, c'est la possibilité législative à octroyer à la Corse de s'adapter aux règlements et aux lois qui sont pris dans le cadre national et pour lesquels nous ne sommes pas consultés, alors que ça nous concerne et, qui plus est, ça nous affecte.

Donc, je pense que le débat d'aujourd'hui, effectivement, il est d'ordre stratégique et institutionnel et il démontre une chose, c'est qu'il faut beaucoup plus d'autonomie interne pour la Corse, il faut que nous puissions avoir la possibilité d'adapter ces lois qui nous sont imposées, parce que pendant ce temps où nous n'appliquons pas le PADDUC, qui je le rappelle est la loi que nous Corses nous nous sommes donnée en intervenant par exemple au moment de l'élaboration même de la loi PADDUC sur un certain nombre de critères, pendant ce temps l'urbanisation elle, elle est avancée. Elle avance toujours de manière anarchique, et c'est bien là qu'est le problème ; elle avance sur les plus belles terres de potentialité agricole ; elle avance sur les zones littorales et donc, c'est à nous d'en faire état auprès de l'Etat.

Pour conclure, je pense que l'Assemblée de Corse oui, puisqu'elle se l'est donnée dans le cadre de la loi PADDUC, révisera son PADDUC, mais c'est à elle et à elle seule d'en juger de la nécessité, en termes d'agenda, en termes aussi des points sur lesquels il doit être révisé.

Donc, l'Assemblée de Corse, lorsqu'elle l'estimera nécessaire et sur les points qu'elle estimera nécessaires, entamera cette révision du PADDUC. En attendant, je pense que l'urgence, c'est son application pleine et entière, notamment dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment dans sa politique de territorialisation, parce qu'il n'y a pas que les questions d'urbanisation dans ce PADDUC, il y a un certain nombre de choses aussi qu'il nous faut projeter.

Donc, encore une fois, notre groupe votera votre rapport, M. le Président, et nous en appelons à la vigilance pour la suite parce qu'effectivement, les informations qui nous reviennent et les éclairages qui nous sont donnés à travers de tels rapports, de telles lois, comme la loi Elan, eh bien démontrent qu'il nous faut être très vigilants et très solidaires dans le fait qu'on remette en cause nos compétences ; ce qu'il ne faut pas accepter.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Jean BIANCUCCI va répondre à ces différentes interpellations.

M. Jean BIANCUCCI

Répondre, ça va être assez simple, Président. J'ai l'impression que l'on est, à quelques sensibilités près, assez d'accord.

On a retrouvé d'ailleurs dans le groupe de travail, cette dimension et cette volonté de construction, en tout cas, moi c'est ce que j'ai retenu.

Après il est normal, on ne peut pas être d'accord sur tout. Mais si on retient bien des interventions qu'il y a eu, je veux dire d'abord très objectives, on n'est pas là pour dénoncer, on est là au contraire pour essayer, devant une difficulté qui est une difficulté importante, celle de l'urbanisme, de trouver des solutions.

Ces solutions, bien entendu, on le sait, on l'a dit, et puis je remercie à la fois Marie-thé, Jean-Charles, Petr'Antò, Rosa, Paul, Fabienne, il a fallu qu'on pousse la réflexion, et c'est souvent devant les difficultés que, peut-être, on arrive à trouver des solutions, en tout cas des voies qui nous mèneront vers des solutions.

Premier problème, problème qui a été évoqué à peu près par tout le monde, c'est le recul que l'on peut constater par rapport à la compétence qui nous était donnée dans le cadre du PADDUC, en matière d'élaboration du PADDUC.

Mais là, tout le monde est perdant, je veux dire quelles que soient les sensibilités qu'il peut y avoir par ailleurs. Donc, il y a certainement à réfléchir de la manière dont on pourrait intervenir pour essayer de revenir à la

situation qui était une situation d'acquis. Mais, il est évident que ça ne va pas suffire, il va falloir très certainement pousser la réflexion encore plus loin.

Quand on parlait de taches urbaines, mais je ne vais pas rentrer dans le détail, vous avez des villages comme Mansu, il y a une dizaine, une douzaine, une quinzaine de hameaux, si on va appliquer la continuité, c'est très difficile. Quand vous arrivez à Pastricciola (je ne vais pas citer des communes de bord de mer), à Pastricciola vous êtes au bout de la route, après Pastricciola vous avez la montagne, n'est-ce pas ? Vous avez environ 15, 16, 17 hameaux, la plupart déserts d'ailleurs, la plupart déserts, ça devient presque le désert absolu, il va falloir trouver des solutions. D'ailleurs, je vous le dis, et j'affiche cette volonté de l'Exécutif en CTPENAF, quand des communes qui sont en situation vraiment désespérée ont à examiner une demande de permis de construire en légère discontinuité, tous ensemble, tous ensemble, y compris souvent les assos, on vote pour qu'il y ait justement cette légère dérogation. Donc il y a une volonté qui est très partagée, je pense.

Après, une fois qu'on a dit cela, on va certainement se repositionner chacun sur ce à quoi on croit, nos sensibilités, etc., y compris en termes d'évolutions institutionnelles, on n'y coupe pas. Mais néanmoins, est-ce qu'il ne faudrait pas profiter de cette sensibilité particulière de l'Assemblée pour essayer d'aller plus loin ?

Si tout à l'heure je vous disais : il va falloir peut-être demander une adaptation législative, c'est parce que ça tombe sous le sens. Comment on peut retrouver nos prérogatives ? A charge pour nous, bien entendu, d'essayer de réfléchir tous ensemble à une évolution qui permette l'établissement de documents d'urbanisme, parce qu'il est vrai que quand on est dans des situations de blocage, tout le monde est perdant, tout le monde est perdant !

Et, quand on sait qu'un document d'urbanisme d'abord il est susceptible, bien entendu, de recours, mais il faudra deux ans, deux ans et demi pour établir un PLU notamment.

Est-ce qu'il n'est pas opportun, je vous fais la proposition avec beaucoup de réserve, de prudence, on a eu dans les réunions de travail, on a envisagé la possibilité d'avoir des procédures accélérées. Ça reste à établir parce que, que veut dire une procédure accélérée ? Mais il y a peut-être un champ sur lequel on peut investiguer, il y a peut-être un chemin qu'il faut prendre, sans remettre en cause l'essentiel, parce que dans le PADDUC, nous on considère qu'il y a l'essentiel. Mais comment on peut aider au mieux les

communes à établir des documents d'urbanisme ? Moi, je pense que c'est un challenge qui vaut le coup d'être tenté.

Comment on peut faire ? Bien entendu, il y a des étapes, on ne pourra pas tout réaliser par un claquement de doigts, et il va falloir qu'il y ait un calendrier. On est actuellement, il faut le dire, un peu gêné pour se faire puisque dans une période électorale où il y a des enjeux ici et là, et on le sait très bien, si on veut aller à l'essentiel et trouver ce chemin, ce n'est peut-être pas la meilleure période.

Mais si vous en êtes d'accord, et on pourrait formaliser la proposition à la prochaine réunion, c'est-à-dire que préalablement, on y travaillerait ensemble, on demanderait donc à l'Assemblée de revenir sur les prérogatives que l'Assemblée de Corse avait, ça c'est la première étape.

Deuxième niveau, moi je vous se propose puisqu'il y a peut-être un climat particulier aujourd'hui, je vous propose, sous l'égide de l'agence, avec le soutien des techniciens de l'agence, de créer un groupe de travail propre à l'Assemblée de Corse pour réfléchir à toutes ces pistes.

C'est sans doute là-aussi un vrai challenge, mais ça vaut peut-être le coup d'être tenté, c'est une piste sur laquelle peut-être on peut-être plus productif qu'on ne l'a été jusqu'à présent. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour ces explications. Donc, nous allons prendre acte simplement de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.⁶

Rapport suivant :

SVILUPPU ECONOMICU / DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

⁶ Délibération N° 20/006 AC

*** Raportu n^u 004 : Aiutà l'esequimentu efficiente di u pattu quattru rilativu à a messa in opera di u fondu di lanciu di l'impresa nove.**

Rapport n° 004 : Favoriser une exécution efficace de l'accord-cadre relatif au déploiement du Fonds d'amorçage des entreprises nouvelles.

Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

En quelques minutes à peine vous dire qu'il s'agit d'un rapport qui s'inscrit dans la suite et dans le sillage de la délibération de votre Assemblée en date du mois de juillet dernier. Comme vous le saviez, à cette époque, nous avons décidé d'aller dans le sens d'un renforcement de l'offre de financement de l'économie de la Corse et de son ingénierie, via la création d'une plateforme Fin'impresa qui vient moderniser Corse financement, laquelle regroupe historiquement l'ensemble des outils de financement de l'économie.

Nous avons, conformément à votre délibération, exécuté un certain nombre de marchés publics, lancé un certain nombre de marchés publics, lesquels marchés ont donné lieu à des attributions et notamment à celle d'un fonds d'amorçage à Femu Qui, dont je n'ai pas besoin de rappeler ici l'importance stratégique pour l'économie de la Corse.

Le fonds en question est plus particulièrement dédié au financement des start-up avec le développement d'un nouvel outil de capital risque. Il s'agit donc de booster cette part de l'économie qui est de plus en plus importante et dont vous savez toutes et tous à quel point elle va nous permettre de configurer l'avenir de la Corse et pas simplement d'ailleurs qu'au plan économique ou social.

Nous avons aujourd'hui même, avec le Président du Conseil exécutif, les partenaires consulaires, etc., présenté les prêts à taux zéro qui ont été votés également par votre Assemblée. Et donc, c'est une enveloppe en l'occurrence de 24 M€ qui a été rendue publique et qui va prochainement être engagée en faveur de nos TPE.

Donc, il s'agit en l'espèce d'actualiser la délibération de l'Assemblée et de permettre, plus particulièrement, la réduction de l'enveloppe FEDER et donc une contrepartie qui sera financée par dotation de

la Collectivité sur mobilisation des crédits de l'action économique. Il s'agit simplement d'un ajustement qui fait suite au débat que nous avons pu engager avec Femu Qui et notamment à la crainte d'une possibilité de non-consommation de la contribution FEDER dans les termes escomptés au départ.

Donc, c'est un peu technique, mais c'est en même temps une formalité qui, pour rébarbatif qu'elle puisse sembler, n'en est pas moins rapide et obligatoire. Voilà, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Un avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Il nous reste encore quelques minutes de travail et il y a un buffet qui est prévu, alors rapport suivant :

**ADMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

* **Raportu n^u 002 : Cunvinzioni di partinariatu chì stabilisce i mudalità di u ricorsu di a Cullettività di Corsica à l'UGAP per cumprà veiculi, camiò, attrazzi è materiali diversi à mutori.**

* **Rapport n^o 002** : Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la Collectivité de Corse pour ce qui

⁷ Délibération N° 20/007 AC

concerne l'achat de véhicules, poids-lourds, engins et matériels divers à moteurs.

C'est le Président du Conseil exécutif qui n'est pas là et qui devrait le présenter.

Peut-être que quelqu'un peut le présenter sur les bancs de l'Exécutif.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais le faire, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Donc, dans le cadre de sa politique de mutualisation et d'optimisation des achats, la Collectivité de Corse a décidé de confier par convention à l'UGAP le soin de satisfaire une partie de ses besoins en véhicules et en engins pour les services opérationnels.

Alors, ce rapport qui est soumis à votre approbation a pour objet le projet de convention de partenariat définissant, pour une durée de quatre ans, les modalités de recours à l'UGAP par la Collectivité de Corse, pour l'achat d'un certain nombre de matériels.

Le passage du recours ponctuel à l'UGAP à une relation partenariale pluriannuelle qui porte sur des volumes d'achats importants dans ce domaine, répond à plusieurs objectifs :

Tout d'abord, s'agissant de l'offre globale des produits proposés par l'UGAP, il convient de souligner une évolution ces dernières années qui permet une exacte correspondance aux besoins spécifiques de ses plus importants clients en raison de la possibilité offerte à ceux-ci de participer à la rédaction des cahiers des charges et à la sélection des fournisseurs ; la centrale d'achat se chargeant pour sa part de la mise en place de la procédure, du suivi et de l'exécution des marchés.

En second lieu, au plan financier, la Collectivité de Corse va pouvoir bénéficier d'avantages tarifaires.

Ainsi, en raison du volume d'achats prévisionnel sur la durée de la convention, à savoir entre 10 et 15 M€, la Collectivité de Corse se verra appliquer la tarification dite « Grand Compte » qui consiste à appliquer des taux de remise plus favorables que ceux dits « Tout client ».

Des minorations de taux sont également prévues en cas d'utilisation de l'outil de commande en ligne, et en cas de versement d'avances à la commande.

A titre d'exemple, si la Collectivité de Corse avait été en convention de partenariat en 2018, celle-ci aurait réalisé un gain de 32 200 € HT sur la base de 2 652 000 € HT de commandes enregistrées par l'UGAP, soit pour être très concrète, la valeur de trois Renault Zoé, véhicule électrique s'il en est.

Ces avances peuvent être versées sans limitation de montant. Cette faculté est particulièrement utile en raison de l'avantage financier qu'elle génère, mais aussi par effet direct sur le taux de consommation des crédits d'investissement affectés à ces achats de biens.

En outre, la signature de la convention de partenariat, au travers du dispositif de coprescription de marchés publics, inscrit à la convention de partenariat, permettrait la mise en œuvre des politiques publiques autour de trois axes : d'abord l'innovation, ensuite la prise en compte du développement durable et enfin le soutien aux PME et à l'emploi local.

Ainsi, dans le domaine des véhicules et des engins, la Collectivité de Corse, sur la base des besoins exprimés par les services utilisateurs, aura la possibilité de solliciter l'insertion au catalogue UGAP d'équipements optionnels innovants et/ou plus adaptés aux spécificités de la Corse, compte tenu évidemment de notre configuration géographique et climatique.

Par conséquent, nous pourrions adapter et ainsi améliorer l'offre UGAP aux spécificités de notre territoire. Par exemple, proposer des engins de débroussaillage ou de déneigement plus étroits, mieux adaptés au réseau routier.

En alliant notre connaissance du tissu économique et l'expérience acquise lors de la rédaction des cahiers des charges antérieurs, la Collectivité participera à la sélection d'entreprises innovantes issues du tissu économique local qui figureront ainsi dans le catalogue UGAP.

Enfin, à titre d'exemple dans le domaine des véhicules et des engins, l'UGAP soutient l'emploi local à travers les contrats et entreprises suivantes : d'abord le marché de gestion de flotte FATEC permettant de confier la maintenance des véhicules à des garages locaux, donc on fait jouer la proximité, des véhicules industriels Renault Truck et BOM pris en charge

par Corse Poids Lourds, des tracteurs Claas, Matériels de TP, chargeurs, tractopelle et pelles pris en charge par Rossi Diffusion situé à A Ghisunaccia et tracteurs Reform pris en charge par Dicomat situé à Borgu.

Considérant donc tous les avantages qui vous ont été présentés dans ce rapport et du projet de convention de partenariat à conclure avec cet organisme, nous vous prions de bien vouloir approuver ce projet de convention et autoriser le Président à le signer. La convention est annexée au présent rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Guy ARMANET, je suppose que la commission des finances a émis un avis positif ?

M. Guy ARMANET

Absolument, Président !

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant :

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

* **Raportu n^h 005 : Assestu di u crucivia trà a RT 30 è l'anziana RD 208 nantu à u territoriu di e cumune d'Urtaca è di Lama.**

* **Rapport n^o 005** : Aménagement du carrefour RT 30 - ex. RD 208 situé sur le territoire des communes d'Urtaca et de Lama.

⁸ Délibération N° 20/008 AC

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Très rapidement, l'aménagement du carrefour entre la commune d'Urtaca et la commune de Lama, entre la route territoriale, je dirai plus communément la Balanina, et l'embranchement du village, l'ex RD 208.

Donc c'est un aménagement important sur ce tronçon de route où la sécurité doit être régulièrement améliorée car il y a souvent une vitesse très, très importante qui est constatée. Donc, cet aménagement, dont le montant de l'opération est estimé à 386 000 € avec une nécessité d'acquisition foncière de différentes parcelles, est estimé à à peu près 1 000 €.

Voilà, merci M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un avis de la commission des finances. Il est positif, je pense ?

M. Guy ARMANET

Absolument.

Le Président TALAMONI

Il y a également un avis de la commission du développement.

Mme Jule GUISEPPI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Alors, il nous reste à peu près une demi-heure et il nous reste les motions et le DOB. Le DOB c'est demain matin, donc nous pouvons très bien prendre les motions de manière à utiliser cette demi-heure qui nous sépare du dîner.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2019/O2/104** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **création d'une formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile.**

Qui défend cette motion pour le groupe « Femu a Corsica » ?

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'il faut attendre Dany ANTONINI qui va la présenter, qui s'est absentée, qui revient.

Le Président TALAMONI

Très bien. Motion suivante :

* **Motion n° 2020/E1/001** déposée par M. Jean-François CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **transparence des élus et candidats aux élections locales.**

Alors, les différentes motions que nous avons à examiner aujourd'hui, ne feront pas l'objet de débats puisque la commission permanente n'en n'a pas décidé ainsi. Donc, un pour, un contre, on vote.

Si vous voulez bien présenter votre motion.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

⁹ Délibération N° 20/009 AC

Chers collègues, nous vivons une période de défiance assez importante et malheureusement, on constate tous les jours qu'il est fait de moins en moins confiance au monde politique en général, aux élus que nous sommes.

La loi du 11 octobre 2013 faisait obligation à certains élus et agents publics à communiquer tous les renseignements utiles sur leurs revenus, leur patrimoine ainsi que leurs activités et fonctions de manière à prévenir tout conflit d'intérêts.

Nous avons délibéré très récemment, c'était une délibération de l'Assemblée de Corse portant adoption du rapport intitulé « Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse ». L'éthique est aujourd'hui une chose extrêmement importante et est au cœur de tous les débats et on le voit tous les jours.

On sait qu'il y a une crise de la démocratie représentative, on l'a vue avec la crise des « gilets jaunes » qui n'est pas encore terminée aujourd'hui, on a vu les scandales récents, le scandale Delevoye nous le rappelle, qui avait omis de déclarer certaines activités qui étaient incompatibles avec les fonctions qu'il occupait.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que Collectivité de Corse doit donner un signal fort en matière d'éthique et en matière de transparence, non seulement des élus mais également des candidats.

Certains élus sont astreints à des obligations de renseignements de déclaration de patrimoine, d'activités et d'intérêt sur le site de la haute autorité de la transparence de la vie publique. Mais pas tous et surtout les candidats ne le sont jamais.

Or, par définition les candidats qui se proposent à une vie publique, seront, en tout cas l'un d'entre eux, des personnages publics, et il convient, me semble-t-il, de savoir pour qui l'on va voter. Il convient que les électeurs, les citoyens aient une connaissance la plus détaillée possible des personnes à qui ils vont accorder leurs suffrages.

Nous avons tous, parce qu'encore une fois la période est délicate, à cœur de donner l'exemple parce que nous n'avons rien à cacher, ni sur nos patrimoines, si sur nos revenus, ni sur nos intérêts, ni sur nos activités.

Et, peut-être que l'Assemblée de Corse doit donner un signal encore plus fort en allant au-delà des obligations qui sont aujourd'hui des obligations légales pour certains élus et pour certains élus locaux mais pas tous. Et, je pense que nous devrions tous donner cet exemple par des mesures qui sont des mesures simples et qui s'inscrivent dans le droit-fil du rapport qui a été voté à la dernière session par l'Assemblée de Corse.

Il s'agit là de propositions, bien évidemment, si ce sont des mesures qui sont des mesures qui dérogent au droit, mais il serait bon peut-être que par ce signal, les élus et les candidats se conforment aux propositions qui seront faites, de manière solennelle je l'espère, par l'Assemblée de Corse, par notre assemblée.

Donc, ce que nous proposons, c'est que l'ensemble des élus de la Corse renseigne les déclarations de situation patrimoniale, d'intérêts et d'activités sur le site de la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique par l'intermédiaire de l'application ADEL,

Propose que l'ensemble des candidats, au plus tard lors du dépôt des listes concernant les élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2020, s'astreignent à ces mêmes obligations,

Propose à ces mêmes élus et candidats, en outre du renseignement desdites déclarations, c'est là des obligations qui dérogent à la loi, de rendre public, par tout moyen, à leur convenance pour qu'il n'y ait aucune discussion, parce qu'on fantasme beaucoup sur ce qui est caché, ne cachons rien, rendons public et puis ne sommes-nous pas dans la Maison de cristal, rendre public donc leur dernier avis d'imposition, l'extrait du bulletin numéro 3 de leur casier judiciaire, une déclaration indiquant s'ils font l'objet d'une mise en examen et, dans cette hypothèse, la nature des faits qui leur sont reprochés, l'identité, parce que c'est important, des donateurs et le montant des dons effectués par chacun d'eux pour les besoins de la campagne électorale.

Demande que ces propositions de mesures soient communiquées au groupe de travail mis en place le 9 octobre 2019, placé sous l'autorité du directeur général des services de la Collectivité de Corse et piloté par l'inspection générale aux fins d'intégrer le projet de charte éthique et de déontologie qui sera soumis à l'Assemblée de Corse avant la fin du premier semestre 2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci pour cette présentation complète. L'avis du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

En fait je voudrais dire un mot, je pensais que cette motion allait venir demain seulement et j'aurais voulu m'en entretenir avec, bien sûr, Jean-François CASALTA, collègue et ami qui porte la motion, et également, je pense avec le Conseil exécutif et les groupes de la majorité, on a un certain nombre de questions que l'on n'a pas eu le temps de poser et sans doute aussi un certain nombre de suggestions de modifications, sous réserve de notre discussion.

Donc, moi je pense qu'une suspension de séance est indispensable, à moins que vous ne préfériez, excusez-moi, j'étais absent pour des raisons indépendantes de ma volonté, est-ce que l'on ne peut pas reporter cette motion à demain pour que l'on ait le temps de discuter tranquillement ?

Le Président TALAMONI

Nous reportons cette motion à demain, étant précisé que la présentation a été faite, vous n'allez pas recommencer demain ?

Très bientôt, nous reprenons l'examen de la motion demain et est-ce Dany ANTONINI est dans les parages pour présenter sa motion ? Non, elle n'est pas dans les parages. Il n'y a plus d'autres motions, nous avons donc un dîner qui nous attend et puis nous nous retrouvons demain à 10 h en séance.

La séance est suspendue à 19 h 40.

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
9 ET 10 JANVIER

**Conventions de délégation de service public de
transport maritime de marchandises et
de passagers entre les ports de Portivechju
et Prupia et le port de Marseille
(1er février 2020 au 31 décembre 2020)**

Rapport n° 2020/E1/006

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Le rapport du Président du Conseil Exécutif propose de classer sans suite la procédure au titre des lots n°1 et n°2 et de relancer chacune de ces consultations en prenant en considération les besoins de service public nouvellement identifiés ou ajustés pour 2020, tels que révélés par la note d'analyse produite par le bureau d'études Odysée Développement en date du 25 novembre 2019.

Afin d'assurer la continuité du service entre le 1^{er} février 2020, date d'expiration des conventions en cours, et le 31 décembre 2020 (dès lors que le futur schéma de desserte sera mis en place au 01 janvier 2021) l'exécutif propose, dans l'attente de la désignation des futurs délégataires – à intervenir d'ici la fin avril 2020, compte tenu des contraintes procédurales- de consulter les compagnies Corsica Ferries, La Méridionale et Corsica Linea.

Ceci, à partir du moment où il s'agit là des seuls opérateurs ayant manifesté un intérêt pour l'exécution du service en répondant à tous les tests de marché lancés au titre de la desserte maritime de l'île.

Cette consultation, sur la base d'un dossier simplifié, vise à satisfaire aux exigences de liberté d'accès et de transparence des procédures repris à l'article L 3 du code de la commande publique.

Compte tenu des nouveaux seuils financiers en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, et dès lors que celui applicable à la procédure formalisée – soit 5.350.000 € HT par contrat – se révèle supérieur aux compensations financières susceptibles d'être versées aux opérateurs sur la période considérée, il est envisageable de conclure des conventions provisoires satisfaisant aux exigences des articles L 3126-1 et suivants et R 3126-1 et suivants du code de la commande publique.

Lesdites conventions provisoires pourront ainsi être attribuées pour une durée de trois mois à l'issue d'une procédure allégée, sur la base d'un dossier simplifié reprenant les fréquences et horaires de desserte actuels en tenant compte de la teneur de la note d'analyse en date du 25 novembre 2019.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le présent amendement vise ainsi à :

- 1) Autoriser le Président du Conseil Exécutif à lancer une consultation aux fins d'attribution de concessions provisoires sur la base d'un dossier simplifié (Fréquences et horaires actuels, en tenant compte des données de la note d'analyse sus évoquée), dans le respect des exigences posées par les articles L 3126-1 et suivants et R 3126-1 et suivants du code de la commande publique ;

Ceci, afin d'envisager la conclusion de conventions provisoires destinées à s'appliquer sur la période allant du 01 février 2020 au 30 avril 2020, à l'effet de garantir la continuité du service public de desserte des ports de Porto Vecchio et Propriano sur la période nécessaire à la désignation des nouveaux délégataires en charge d'assurer le service jusqu'au 31 décembre 2020.

- 2) Habilitier d'ores et déjà le Président du Conseil Exécutif à signer lesdites conventions, compte tenu à la fois :
 - De l'impérieuse nécessité de garantir la continuité du service public durant les trois mois qui précéderont l'entrée en vigueur des délégations de service public destinées à couvrir la période de mai à décembre 2020 inclus ;
 - De ce que les modalités et les conditions financières par lesquelles la desserte desdits ports a jusqu'à présent été assurée par des opérateurs privés, tout comme les caractéristiques essentielles des contrats provisoires à intervenir (Fréquences, horaires) sont connues de l'assemblée délibérante.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

9 ET 10 JANVIER

**PROJET DE RESOLUTION
CREATION D'UN FONDS D'URGENCE
HUMANITAIRE**

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

Au 4^{ème} considérant, les mots « ou un conflit » sont supprimés

Au 5^{ème} considérant, les mots « ou des situations de crise » sont supprimés

Les 8^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} considérants sont supprimés.

Au 13^{ème} considérant, les mots « ou des situations de crise » sont supprimés

A l'article unique du dispositif, les mots « ou des situations de crise » sont supprimés

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**